

# Les dialectes de Wallonie



Tome 6 - 1978

#### ABRÉVIATIONS COURANTES

- AHL Annuaire d'Histoire liégeoise.  
ALF J. GILLIÉRON et E. EDMONT, *Atlas linguistique de la France*.  
ALW *Atlas linguistique de la Wallonie*.  
ASW Annuaire de la Société de Littérature wallonne.  
BDW Bulletin du Dictionnaire wallon.  
BSW Bulletin de la Société de Langue et de Littér. wall.  
BTD Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.  
DBR Les Dialectes belgo-romans.  
DFL J. HAUST, *Dict. français-liégeois*, publié sous la direction d'É. LEGROS, 1948.  
DL J. HAUST, *Dict. Liégeois*, 1932.  
DW Les Dialectes de Wallonie.  
EMW Enquêtes du Musée de la Vie wallonne.  
FEW W. VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*.  
PSR Le Pays de Saint-Remacle.  
RbPhH Revue belge de Philologie et d'Histoire.  
VW La Vie Wallonne.  
ZfRPh Zeitschrift für romanische Philologie.

Les Dialectes de Wallonie



Tome 6 - 1978

DON ALBERT MAQUET  
SLLW

OUR VIBRANT MAGNET  
STLW

# Les dialectes de Wallonie



Tome 6 - 1978

Secrétariat : Jean LECHANTEUR, rue M. Beckers, 11, 4634 Soumagne

## L'origine des mots français *exhaure* et *exhaurer*<sup>(1)</sup>

Le substantif *exhaure* et le verbe *exhaurer* appartiennent au vocabulaire technique de l'exploitation des mines. Le grand dictionnaire français le plus récent, le Lexis, donne le premier, *exhaure*, n. f., avec deux significations : 1. épuisement des eaux d'infiltration ; 2. ensemble des installations permettant cet épuisement ; il le tire du latin *exhaurire*, épuiser, et le date de 1872. On a des données sémantiques (au moins le premier sens), étymologiques et chronologiques analogues dans Robert, dans le Larousse du xx<sup>e</sup> siècle, le Grand Larousse encyclopédique et le Grand Larousse de la Langue française. La source commune paraît être un article de Littré, supplément, que voici :

EXHAURE (è-gzô-r'). s. f. Action d'épuiser les eaux dans une mine. L'insuffisance des moyens d'—, *Journal de Liège*, dans *Journ. offic.*, 16 sept. 1872, p. 6038, 3<sup>e</sup> col.

Cet exemple unique, repris au *Journal de Liège* par le *Journal officiel* français, m'a arrêté<sup>(2)</sup>. Les mots *exhaure*, -er n'auraient-ils pas, par hasard, été créés en Wallonie, dans une de nos régions de charbonnages ?

(1) Pour la bibliographie, voir en fin d'article.

(2) Il s'agit d'un accident (coup d'eau) survenu le 12 septembre 1872 à la houillère Bonne-Foi-Hareng, entre Milmort et Herstal (lez Liège). Le *Journal de Liège* en parle dans ses numéros des 13, 14-15 et 16 septembre. Dans le n° des 14-15 sept., p. 2, colonne 2, on trouve

L'étymologie semble évidente. Mais, chose étrange, le FEW 3, qui contient un article *exhaustio* (d'où *exhaustion*, *exhausteur*, *exhaustif*), ignore *exhaure* (tout comme le FEW 4 ignore *haurire*). Pas de trace d'*exhaure*, -er non plus chez Bloch-Wartburg, chez Dauzat-Dubois-Mitterand, ni dans l'EWFS<sub>2</sub> de Gamillscheg...

Il y a là un problème, et il m'a paru intéressant d'essayer de le résoudre.

Dans la *Houillerie liégeoise* de Jean Haust (1926), on ne peut guère s'attendre à trouver les mots *exhaure*, -er, qui sont français. Le subst. s'y rencontre seulement dans la traduction ou l'explication de certains termes wallons (165a : *pompe* « machine d'*exhaure* », *pompier* « machiniste d'*exh.* »). Il paraît cependant avoir pénétré dans le patois : il figure, p. 23b, dans l'expression wallonne *beur d'ègzôre* 'puits d'*exh.*' (mais *ègzôre* n'est pas repris, p. 93b, à sa place alphabétique).

Dans « Le parler des houilleurs de Mariemont » (extrait des Annales du Cercle archéologique et folklorique de La Louvière et du Centre, Etudes régionales 6, 1968, pp. 133-172), p. 151, R. Dascotte insère ce bref article : « *ègzaure*, s. f., *exhaure*, pompage des eaux ». Il s'agit assurément du même gallicisme que dans le liég. *beur d'ègzôre*.

le passage suivant, d'où est tiré l'exemple de Littré :

« A peine put-il [M. Willem, ingénieur des mines] pénétrer dans la galerie de l'étage de 157 mètres où la galerie principale était parcourue par un fort courant d'eau, et, en présence de l'insuffisance des moyens d'*exhaure*, il constata qu'il ne restait aucun espoir de sauver les infortunés ouvriers restés au fond des travaux. »

Les 25 ouvriers travaillant à l'étage de 190 m furent noyés.

Je remercie M. J. Pieyns, assistant aux Archives de l'Etat à Liège, qui s'est aimablement entremis pour me faire obtenir de Paris une photocopie du *Journal officiel* français où est cité l'article du *Journal de Liège* contenant *exhaure*.

Le vocabulaire du houilleur liégeois contient deux mots sémantiquement proches d'*exhaure*, -*er* : le subst. fém. *hore*, qui signifie 'canal de décharge des eaux d'une fosse' (dans son usage traditionnel, tout au moins), et le verbe *horer*, dont *hore* est le déverbal, qui signifie 'drainer un ouvrage, en éliminer les eaux en pratiquant une *hore*' (cf. FEW 17, 55a, mha. *schoren*). Etant donné que *hore* et *horer* s'écrivaient couramment, jusqu'en plein XIX<sup>e</sup> s., *xhorre* et *xhorrer*, on peut se demander s'ils n'ont rien à voir étymologiquement avec *exhaure*, -*er*.

Quand on étudie des termes relatifs à la houillerie, on se reporte tout naturellement au grand ouvrage de Haust. Mais l'industrie charbonnière a été florissante ailleurs qu'au pays de Liège, notamment dans le Hainaut. Or, on connaît dans cette région des équivalents du lg. *hore*, -*er*, et, depuis longtemps, on les a rapprochés d'*exhaure*, -*er*.

Dans son *Essai d'un glossaire wallon* (1812 ; — 2 volumes ; Mons, 1907 et 1909), t. 1, p. 245, Ph. Delmotte a inséré ces deux articles :

**Escor.** — Evacuation, Dessèchement de l'eau, d'une mine au moyen d'une pompe.

Corruption d'*Exaure*, l'action de tirer l'eau, du latin *Exhaurire*, épuiser, vider, tarir.

**Escorer.** — (v. a.) Evacuer l'eau d'une mine ; la dessécher.  
Par corruption d'*Exaurer*.

Bien qu'il écrive *exaure* et *exaurer* sans *h*, Delmotte explique donc déjà les deux mots, bien avant Littré, par le lt. *exhaurire*, et il considère que *escor* et *escorer* sont des altérations.

Une conception analogue apparaît, mais avec de curieuses précisions dans le *Dictionnaire étymologique montois* de Sigart (1866), dont voici l'article *escor...* et la première moitié de l'article *escorer...* :

**Escrer, escaur, exhaur**, action d'escaurer. Droit d'—, droit payé pour être escauré.

**Escrer, escaurer, exhaurer**, v. a. t. de charb. extraire les eaux des houillères. Les Liégeois disent *horé*, creuser un égout ou un canal souterrain. Ils disaient autrefois *xhoré* en prononçant *xh* comme le *ch* all. Tous les mots en *sk* ou *esc* sont aspirés à Liège (...) v. all. Schoren, fouïr, mha. schore, bêche.

Tout ce qui dans notre patois est d'origine germ. ou celtique tend à se perdre, comme il s'est perdu dans le fr., pour faire place à une apparence d'origine latine. Cela se comprend : c'est que tout homme instruit sait le latin, que peu savent l'all. et que presque personne n'a idée du celt. ; un mot comme *escrer* se présente : la fin de *l'escor* étant l'épuisement des eaux, quelqu'un suppose que nos ouvriers ignorants ont altéré le mot et qu'il faudrait dire *exhaur* (latin *exhaurire*). Vite les ingénieurs des mines dans leurs rapports, les avocats dans leurs mémoires sur une cause charbonnière, s'emparent du mot *exhaur* et je ne serais pas étonné dans peu de temps de le trouver dans les dict. fr. *Escr* n'a guère de chance d'y entrer jamais. Le mot *exhaur* n'a pas, je pense, 40 ans d'existence et n'est employé que par les personnes instruites. *Escr* est le seul mot dont se servent les vrais Borains.

Sigart n'atteste pas seulement *exhaur* (masc. ?) et *exhaurer* six ans avant le *Journal officiel* de 1872 cité par Littré ; il donne sur la formation et l'histoire des deux mots des explications intéressantes : en 1866, *exhaur* n'a pas, pense-t-il, « 40 ans d'existence » et n'est pas un mot populaire ; *escor* étant pour certains une altération de « nos ouvriers ignorants », on aura rétabli *exhaur* (d'après le latin *exhaurire*). Sigart rattache déjà le pic. *escor...*, de même que le lg. *hore...*, au germ. *schoren*, et les formes *exhaur...* à *exhaurire*. Au surplus, il se montre bon prophète lorsqu'il annonce l'entrée prochaine du mot *exhaur* dans les dictionnaires : on a *exhaure* six ans plus tard dans le supplément de Littré.

Conception analogue encore dans le *Vocabulaire professionnel du houilleur borain* de Pierre Ruelle (1953), où l'on

a un article *ëscôre* « s.f., exhaure, pompage des eaux d'un siège d'extraction. *On n' pwét gné arêter l'ëscôre pus d'ven-quatre heûres* », et un article (ë) *scôrer* « v. tr., épuiser les eaux d'un charbonnage ou d'un étage. *I fait scôré. Lës têrègns sont scôrés* ». Pour chacun des deux mots, l'auteur cite des formes anciennes (*escore*, tranchée pour l'écoulement des eaux; *escorer*, épuiser, assécher), et il les fait suivre d'une note étymologique : le subst. est un déverbal de *ëscôrer*, et celui-ci se rattacherait, comme le lg. *horer*, au mha. *schor*, pic, pioche, bêche (étym. de Haust); « le sens primitif serait 'creuser' en liég. et en borain; l'idée d'assécher ne serait qu'un rétrécissement de ce sens ». Et P. Ruelle termine par cette phrase : « Les graphies officielles *exhaurer*, *exhaure* sont influencées par le lat. *exhaurire*, épuiser ».

Ainsi donc, alors qu'en liégeois *hore* et même *horer* restent liés à l'idée concrète de 'canal' et ne coïncident donc pas sémantiquement avec le fr. *exhaure*, -er, il en va tout autrement pour leurs correspondants étymologiques borains *ëscôre*, -er, qui peuvent se traduire par *exhaure*, -er. Et, si je ne me trompe, la dernière phrase de P. Ruelle implique que, pour lui, les deux mots français remontent aux mots borains, avec influence ou contamination (non seulement graphique, mais formelle) du lat. *exhaurire* (³).

Dans la conception de Sigart et de P. Ruelle, le lat. *exhaurire* n'est pas le véritable étymon ou le seul étymon

(³) On trouve aussi, chez l'historien liégeois Th. Gobert (1910), une explication qui rappelle celle de Sigart :

*Escor*, écrit-il, se retrouve chez nous dans le mot *xhorre*, qui s'appliquait aux *rotices* de l'areine [câd. aux endroits dont elle rassemble les eaux], parfois à celle-ci même, et dans *exhaure*, mot devenu dans la langue française synonyme d'épuiser [sic] en matière de houillère. Il est tiré du latin *exhaurire*. (Eaux..., p. 35, n. 2; bas de la page 36).

Gobert identifie le fr. *exhaure* au pic. *escore* et au lg. *xhorre*, et il tire les trois mots de *exhaurire*. On sait maintenant que les deux mots dialectaux sont d'origine germanique.

d'*exhaurer*, -er : il a simplement influencé un mot patois traditionnel. Avant d'adopter cette explication séduisante, il convient d'approfondir un peu les choses.

Sigart ne se trompait pas lorsqu'il mettait en cause l'action des ingénieurs et des avocats. Ainsi qu'on pourra le constater bientôt, les sources les plus fécondes pour l'étude historique des deux mots, ce sont les recueils de législation et de jurisprudence d'une part, et, d'autre part, les traités d'exploitation des mines et les rapports de visites, etc., figurant dans les archives des charbonnages.

J'ai consulté un certain nombre de livres et parcouru divers dossiers. Mais il existe d'autres livres, et les archives des charbonnages et de l'administration des mines sont tellement abondantes que je ne pouvais songer à les dépouiller toutes. Je n'ai donc exploité qu'une partie de la documentation, et, au surplus, mes recherches n'ont guère concerné que la Belgique, et, plus précisément la Wallonie. Les résultats obtenus sont déjà intéressants. Mais l'idée qu'ils donnent des faits serait assurément précisée, peut-être corrigée, par d'autres lectures et d'autres dépouilements.

Avant de présenter ces résultats, et pour en éclairer l'exposé, il convient que je fournisse quelques indications sur les procédés employés dans les mines pour évacuer les eaux. Pour l'époque moderne, voici ce que disent les *Pandectes belges*, t. 39 (1891), n° 3594, EXHAURE (en général), col. 560 :

1. — Tout travail à effectuer au sein de la terre, au-dessous du niveau des eaux, doit préalablement être mis à sec et être maintenu en cet état. Il faut donner un écoulement aux eaux. Cela s'appelle généralement l'épuisement des eaux. En matière de mines, de minières ou de carrières, les eaux doivent généralement être relevées au moyen d'engins puissants : de là, le nom d'*exhaure* donné à cette partie du travail de l'exploitation. — ...

2. — L'épuisement s'obtient soit au moyen de la disposition naturelle des lieux ; il suffit de donner un libre écoulement aux eaux au moyen

de galeries dites galeries d'écoulement ; soit, ainsi que nous venons de le dire, au moyen de machines, de pompes qui relèvent les eaux au niveau de la surface ou à celui des galeries d'écoulement.

Ce texte fournit une explication, presque une étymologie, du mot *exhaure*. Il donne aussi, du problème de l'exhaure, ou plutôt de l'évacuation des eaux, une vue technique précise, mais relative à une époque récente. En réalité, les procédés d'assèchement variaient dans l'espace, selon la situation des mines (comme l'indiquent les Pandectes, article 2), et ils ont aussi varié dans le temps, avec l'introduction de moyens mécaniques de plus en plus perfectionnés.

Au début, lorsqu'on extrayait le charbon en carrière, c'est-à-dire sans creuser de puits vertical, un simple fossé suffisait. Lorsqu'il fallait creuser des puits, si ceux-ci étaient peu profonds, on pouvait rassembler les eaux dans des puisards et les extraire, les monter à la surface, dans des cuves ou des tonnes ; si la configuration du sol s'y prêtait, on pouvait aussi les évacuer par des galeries souterraines (à Liège *arênes*, à Charleroi *sewes*, à Mons *conduits*). Au pays de Liège, on a appliqué très souvent et très longtemps le système des galeries, qui conduisaient l'eau des mines dans une vallée par écoulement naturel. Mais, lorsque les puits descendaient plus bas que les galeries d'écoulement, il fallait éléver les eaux jusqu'au niveau d'une galerie (à Liège, *xhorre delle tinne*), ou, si ce canal faisait défaut, les éléver jusqu'à la surface. A partir du XVIII<sup>e</sup> s., on s'est servi de machines d'épuisement, à bras, à chevaux, puis à vapeur (lg. *indjins*).

### Les premières attestations d'*exhaure* et d'*exhaurer*

Les mots *exhaure*, -er sont aujourd'hui bien installés dans le vocabulaire technique des mines. Dans le petit ouvrage de H. Garin, *Les mines* (P.U.F., Coll. Que sais-je ?, n° 465, 1969), p. 42, je trouve, par exemple, ces expressions : les

*moyens d'exhaure, ce problème d'exhaure, la quantité d'eau exhaurée.* J'ai rencontré beaucoup d'emplois analogues dans des ouvrages plus ou moins récents ; mais il m'a paru inutile de les noter<sup>(4)</sup>. Ce sont ceux du XIX<sup>e</sup> s., les plus anciens surtout, qui méritent d'être recueillis. J'en ai relevé un bon nombre avant 1872 (date de la première attestation dans Littré, etc.). Le premier est de 1814.

30.4.1814 « Attendu que les intimés sont convenus que l'appelant peut continuer à *exhaurer* leurs ouvrages, en enfonçant sa pompe et en faisant un bouveau [galerie creusée en roche] » *La Belgique judiciaire, Gazette des tribunaux belges et étrangers*, 34<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> série, t. 9, col. 1293 (Bruxelles, 1876) ; arrêt de la cour d'appel de Bruxelles, 1<sup>e</sup> chambre ; en cause, le sieur De Ghellinck, appelant (probablement représentant de la Société des pompes), contre la Société La Garde de Dieu (région de Mons, Borinage)<sup>(5)</sup>. Noter que l'arrêt en question contient des exemples de *exhor* et de *exhorer* : j'y reviendrai dans la suite.

Juillet 1822 « *Exhaure* ou déssèchement des houillères et description du Flenu [environs de Mons, Borinage] avec ses accidents» : tel est le titre d'un ouvrage de P.F.J. DELNEUF COUR (Mons, H.-J. Hoyois, 1823). On lit, dans le prologue, p. II (1823) : « Il s'agissait de l'indemnité d'un *exhaure*, pris sans convention préalable avec les propriétaires

(4) Ils doivent être usuels aussi dans le vocabulaire des carrières. Voyez, par ex., J.-L. VAN BELLE, *L'industrie de la pierre en Wallonie* (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.), Gembloux, Duculot, 1976, p. 35 : « -- l'exhaure pouvait nécessiter d'importants travaux -- ».

Un mot tout voisin, mais d'une autre origine, *exhausse*, f., qui semble être inconnu par ailleurs, figure deux fois dans un article de V. GOMEZ sur les ardoisières de Vielsalm (Glain et Salm, n° 4, juin 1976, p. 34) : « L'*exhausse* des eaux, l'évacuation des déchets d'abattage et des blocs eux-mêmes, rendaient l'exploitation de plus en plus onéreuse » ; « -- l'*exhausse* était pratiquement supprimée -- ».

(5) Pour les noms des charbonnages, on peut se reporter à P. RUELLE, *Les noms des veines de charbon dans le Borinage* (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.), Mémoires Commission Top. et Dialect., 1970. Pour *Garde de Dieu*, par ex., v. p. 60.

des pompes --». Le corps de l'ouvrage lui-même est un « Avis en la cause de la Société des pompes, demanderesse, contre la Société de Vingt-Actions, défenderesse, Tribunal civil de Mons, audience de juillet 1822, M. DELNEUFCOUR, J. F. F. [juge faisant fonction] de Procureur du Roi » (pp. 1-109). Suit un petit vocabulaire technique (pp. 110-112).

Consacré exclusivement à un problème d'exhaure, l'« avis » de Delneufcour renferme un grand nombre d'exemples du substantif *exhaure* et du verbe *exhaurer*. Le substantif est toujours masculin ; voir, par exemple, le vocabulaire final, p. 111, où il est accompagné de divers adjectifs : *franc*, *vif*, *insuffisant*, *partiel*, *simulé*... Je ne m'attarderai pas ici à relever et à expliquer tous les groupes nominaux ou verbaux où peuvent figurer les deux mots. Voici simplement quelques citations :

« Que la veine à deux layes [nom de la veine] ayant son exhaure franc et vif [càd. par des galeries d'écoulement], la veine à forge [nom de la veine] étant supérieure, était aussi exhauree » (p. 5); « Nous avons donc deux exhaures, l'un franc et vif, et l'autre plus ou moins suffisant par filtration » (p. 16) : « Pour l'exhaure de laquelle [sc. la veine à forge] il avait été payé un droit d'exhaure par les anciens » (p. 29, n. 1); « un exhaure abondant par filtration » (p. 47); « Par quelle pompe se fait cet exhaure? » (p. 60); « Combien d'eau exhaurait la société défenderesse dans l'épuisement nécessaire à l'exploitation du bure n° 2? » (p. 63); « De l'exhaure d'équité et de l'exhaure obligé » (p. 68); « Que cet exhaure exigu prouve un exhaure réel --» (p. 93); « Hauteur du denier d'exhaure » (p. 96 : tarif du paiement de l'exhaure); « -- tous les charbons à extraire sous l'exhaure de la pompe exhaurante dite de Deghelinck » (p. 101, n. 1); « -- si la société défenderesse eût exigé un exhaure exorbitant de ses exhaures, les charbonniers ne l'eussent point consenti, --» (p. 104).

Ajoutons un passage qui contient un dérivé inédit en *in-* : « -- ce pot ou espace qui recèle une eau inexhauree --» (p. 29, n. 3).

Le droit d'exhaure consistait en un tantième du charbon extrait, et le taux était réglé par l'usage local (Pandectes 39, 561). Sur l'exhaure d'équité, on peut aussi consulter les Pandectes 39, au n° 3595, qui lui est consacré : il s'agit de « l'indemnité due -- par la mine exhauree à la mine exhaurante » (col. 566, article 1).

2.7.1825 « B bures d'exhaure » A.E.L., Admin. des Mines, division de Liège, carton 7/65 (Couthuin), rapport de visite signé M.-A. Motte, dans la légende d'un croquis (B = lettre de référence). Cet emploi de *exhaure* est erroné. Il ne s'agit pas de puits d'exhaure, mais de puits d'aération de la *xhorre* (canal d'évacuation des eaux). L'expression liégeoise (courante) était *bure de xhorre* (v. par ex. Admin. des mines Liège, 8/4, Chartreuse, rapport de 1818 env.). Motte, qui était d'origine hennuyère et qui connaissait *exhaure*, a substitué ce mot à *xhorre* et a ainsi dénaturé l'expression liégeoise originelle<sup>(6)</sup>.

5.10.1825 « il paraît qu'il y aurait deux manières d'exhaurer [souligné dans l'original] les eaux de cette partie : la 1<sup>e</sup> serait à 25 aunes de profondeur en prenant une galerie d'écoulement à l'angle nord-ouest de la ferme Blocus, et la 2<sup>e</sup> serait à 60 aunes -- ». Id., 7/65, rapport de visite signé par le même. Comme il s'agit de galeries d'écoulement, il semble bien que Motte a mis *exhaurer* (en le soulignant) au lieu de *xhorrer*, terme courant du français technique liégeois.

1.9.1829 « Il y a actuellement deux machines d'épuisement en jeu : l'une tirant les eaux à 327 aunes de profondeur en exhaure 35 aunes cubes  $\frac{1}{4}$  par heure, -- » Id., 7/6, rapport de visite du « conducteur au corps des mines » F. Petit à la houillère du Gossos à Grâce-Montegnée lez Liège. Petit était originaire du Hainaut<sup>(7)</sup>.

2.8.1834 « -- les travaux, en attirant les eaux de la mine du défendeur, procurent un avantage à ce dernier en lui donnant la faculté d'exploiter la mine sans exhaurer les eaux, ou en ne les exhaulant qu'en partie » ; « les eaux non exhaurees qui s'accumulent dans les ouvrages abandonnés de la Grande Veine » Pasicrisie, 1852, 210 ;

(6) D'après une communication de M<sup>me</sup> N. Caulier-Mathy, chef de travaux à l'université de Liège (qui m'a fourni notamment de précieuses indications bibliographiques et que je tiens à remercier ici), M.-A. MOTTE, né à Dampremy (Hainaut) le 18.10.1798, avait été formé par son père, « le meilleur géomètre de la région ». Entré au Corps des mines comme conducteur de 2<sup>e</sup> classe en 1823, il a été en fonction successivement à Liège, à Huy et à Charleroi.

(7) Firmin PETIT, né à Mons le 14.1.1804, fut attaché au bureau de l'ingénieur L.J. Chèvremont à Mons de 1823 à 1825. En septembre 1829, il était conducteur des mines à Liège ; en octobre de la même année, il fut envoyé à Huy. (Commun. de M<sup>me</sup> N. Caulier-Mathy).

procès entre le charbonnage de la Grande Veine et la société des Grands et Petits Tas, au Couchant de Mons (noter la localisation); jugement d'une cour de Bruxelles.

1838 « - il est donc juste d'obliger l'exploitant à *exhaurer et déblayer* les anciens travaux dont on doit reconnaître l'état » A. Delebecque, *Traité sur la législation des mines*, t. 2, p. 97.

Dans le même ouvrage, t. 2, pp. 225-7, Delebecque commente l'article 45 de la loi du 21 avril 1810. Voici le texte de cet article, d'après la *Pasimonie*..., t. 15, 1837, p. 88 a :

45. Lorsque, par l'effet du voisinage ou pour toute autre cause, les travaux de l'exploitation d'une mine occasionnent des dommages à l'exploitation d'une autre mine, à raison des eaux qui pénètrent dans cette dernière en plus grande quantité; lorsque, d'un autre côté, ces mêmes travaux produisent un effet contraire, et tendent à évacuer tout ou partie des eaux d'une autre mine, il y aura lieu à indemnité d'une mine en faveur de l'autre : le règlement s'en fera par experts.

Evacuer les eaux, c'est *exhaurer*; mais, dans ce texte de loi français de 1810, le mot ne figure pas. À propos de la dernière partie de l'article 45, Delebecque écrit : « C'est là une disposition que le législateur français a empruntée aux usages du Hainaut; c'est ce qu'on y appelait le droit *d'exhaure d'équité* » (o.c., t. 2, p. 225), et, dans la suite, il emploie plusieurs fois le substantif et le verbe : « J'*exhaure* les eaux de vos travaux... », « si un exploitant *exhaure* les eaux d'une exploitation voisine... », « quand il s'agissait de l'*exhaure d'équité* » (p. 226).

L'expression de Delebecque « c'est ce qu'on y appelait » renvoie à une époque antérieure au livre (1836-1838) et même antérieure à la loi de 1810. Mais dans les sources (trop peu abondantes, à vrai dire) que j'ai exploitées pour le Hainaut et pour le début du XIX<sup>e</sup> s., je n'ai pas rencontré

*exhaure, ni exhaure d'équité avant 1822, ni exhaurer avant 1814* (v. ci-dessus).

30.6.1847 « La nouvelle machine d'exhaure » A.E.L., Admin. mines Liège 7/6.

17.6.1854 (Pasicrisie, 1856, pp. 292-304). A cette date se situe un arrêt de la cour de cassation de Bruxelles dans le procès des Grands et Petits Tas contre la Grande Veine (région de Mons, Borinage). Toute l'affaire est reprise à partir de 1825. Dans le résumé de l'exploit du 28.11.1825, on trouve les expressions « pour exhaurer les eaux », « chaque société doit exhaurer les eaux de ses ouvrages », « sans cet exhaure » (au masc.), etc. ; mais je n'ai pu contrôler si nos deux mots figuraient bien dans l'exploit de 1825 lui-même. En tout cas, ils reviennent plusieurs fois dans le texte de 1854, notamment pp. 301b-302a, où on lit ces passages :

« il n'y a donc point de faute à exhaurer ses eaux. L'exploitant devra exhaurer, s'il ne peut exploiter autrement, si l'exhaure est une nécessité pour la sûreté de son exploitation » ; « Si les Tas exhauraient la Grande Veine, si celles-ci exploitaient sous le bénéfice de cet exhaure [au masc.], elle ne devrait à sa voisine que l'exhaure d'équité ».

Quelques autres exemples encore :

1859 « le bénéfice réalisé par la mine exhaurée » ; « je veux dire que la mine exhaurante pourra n'avoir point le droit de réclamer à la mine exhaurée la totalité du bénéfice réalisé par celle-ci -- au concessionnaire exhauré » Aug. Bury, *Traité...*, Liège, 2, pp. 9-10.

1862 « Au ci-devant Pays de Liège, cette machine s'appelait généralement *angin à pompe* ou *machine à mollettes*, et parfois *bourriquet*, lorsqu'elle était attachée au hernaz [machine à molettes] qui servait à l'extraction en même temps qu'à l'exhaure » R. Malherbe, *Historique....* p. 324 ; « la nature des moyens d'extraction, d'exhaure et d'aérage » Id., p. 417.

1874 (Pour installer des machines d'exhaure, les entrepreneurs de fosses recourraient à des bailleurs de fonds, à qui ils payaient les intérêts par un prélèvement sur le produit d'extraction) « Le prélèvement, qui s'éleva parfois jusqu'au quart de ce produit, se nomma le *droit d'exhaure* » J. Monoyer, *Mémoire...*, p. 70 (le fait évoqué et l'expression citée datent peut-être de la fin du 18<sup>e</sup> s.).

1880 « Le but de ces prescriptions était d'obliger les exploitants à établir un bon *exhaure* [masc.] » G. Decamps, *Mémoire...*, Mons, t. 1, p. 168 ; « faute d'un *exhaure* suffisant » ib., p. 355.

Inutile de multiplier les citations. Celles que j'ai alignées montrent que, jusqu'en 1880, le substantif *exhaure* était couramment masculin, alors que le Littré et les autres dictionnaires le donnent comme féminin. Pour le sens, les Pandectes distinguent *exhaure*, pompage des eaux (article 1), d'*épuisement*, évacuation des eaux, par libre écoulement ou au moyen de pompes (article 2). Mais, dans nos exemples, *exhaure*, s'applique aussi bien, dès 1822, à l'assèchement des mines par des galeries ou par filtration qu'au pompage ; il a donc le sens général que les Pandectes attribuent à *épuisement*. De même, *exhaurer*, dès 1822, signifie 'dessécher (une mine)', quel que soit le moyen employé pour évacuer les eaux. La généralisation des deux mots, notons-le, suppose un oubli plus ou moins net du sens étymologique, *épuiser* évoquant, tout comme *exhaurire*, une élévation des eaux ; mais peut-être a-t-elle marché de pair avec une extension du pompage comme moyen d'exhaure. D'autre part, au point de vue distributionnel, *exhaurer* pouvait, d'après nos exemples, s'employer soit absolument, soit, et plus souvent, avec un complément d'objet (les eaux, une quantité d'eau, une mine, une concession, un concessionnaire).

### Du wallon *hore*, -er, au fr. *exhaure*, -er, au pays de Liège

Le lg. *hore* est rattaché par le FEW 17, 55, comme les mots de la même famille, au m. h. all. *schoren* « travailler avec la pelle »; cette explication coïncide, en gros, avec celle que proposaient Grandgagnage (1, 304), St. Bormans (*Vocab. des houilleurs liég.*, BSW 6/1, 1862, 205) et Haust (*Houillerie liég.* et DL).

J'ai eu l'occasion, en étudiant le w. *corote*, *horote* 'rigole', de rassembler les termes liégeois issus de *schoren* et d'en donner une série d'attestations anciennes (BTD 45, 1971, 145-6). En fait, ces termes appartiennent au vocabulaire courant : à côté de *hore* 'rigole', qui est largement répandu, on a *horâ*, *horê*, *horé*, au sens de 'fossé', et le verbe *horer* 'drainer, assécher'. Mais c'est naturellement la spécialisation de certains de ces mots en houillerie qui nous intéresse.

En houillerie, *hore*, qui signifie proprement 'rigole, fossé', s'applique au canal d'écoulement des eaux qui se rend de la taille à l'areine (grand conduit qui rassemble les eaux pour les mener au jour), ou qui se rend directement à l'extérieur. Quant au verbe *horer*, il signifiait, comme on l'a déjà dit, 'drainer un ouvrage ... en pratiquant une *hore*'.

Les attestations les plus anciennes remontent au 13<sup>e</sup> et au 14<sup>e</sup> siècle : 1278, anc. lg. *scorre* (Haust, *Houillerie liég.* 121a); 1340 *scoreis* (Chartes St-Lambert, n° 630; cité God. 8, 338b). Les graphies les plus courantes sont *xhorre* et *xhorrer*, et elles se maintiennent jusqu'au 19<sup>e</sup> s. au moins, tout comme, dans le pays de Herve, le subst. masc. *xhorré* (w. *horé*), équivalent du lg. *xhorre*. Voici un choix d'exemples :

20.1.1582 « qu'autres ne puissent après venir à fossoyer, avaller bure  
-- sur la course des ouvrages que par leur industrie, peines, fraix et  
despens faicts(,) auroient, fust par oeuvres de bras, xhorre delle thine,

leveau [galerie dans la couche, à côté du puits] ou autrement xhorre et décharger des eaux et baignes [bains, travaux anciens inondés] dont ils sont chargés, -- » Mandement d'Ernest de Bavière, dans Louvrex, Recueil ... Edits ... païs de Liège, 1750-52, t. 2, 204 (cp. Gobert, Eaux 73). Dans le recueil de Louvrex 2, 250 (vocabulaire, s. d.), on a l'article suivant :

*Tonneau, Tinne.* Ils servent à épuiser les eaux quand on n'a point d'autre décharge pour les verser sur quelque xhorre ou areine, il faut avoir la patience de les tirer jusqu'à la superficie du jour, et pour lors on dit nous n'avons autre xhorre que celle delle tinne.

Dans « xhorre ou areine », le premier mot désigne un canal d'écoulement ; mais, à la fin de la phrase, comme il s'agit de tirer les eaux « jusqu'à la superficie du jour », on est tenté de rendre *xhorre* par *exhaure*.

1597 « S'il est permis en la houillerie d'envoyer et verser les eawes et bagnes d'aucuns ouvrages sur l'arraine, xhorre et abbatement d'autry contre la volonté du S<sup>r</sup>, -- » A.E.L., Voir-jurés des charbonnages 8, 130 (record).

30.6.1607 « -- de desserrer, xhorrer ni trauer aucune bure et ouvrage à un autre », « une plus basse xhorre » Record (art. 7<sup>o</sup>-9<sup>o</sup>) cité A. Delebecque 1 (1836), 170.

8.11.1625 « 1<sup>o</sup> Lorsque quelqu'un a fait quelques xhorres, fosses ou abattement d'eau -- et par le moyen de cette xhorre ou décharge d'eaux, a xhorré quelques veines [,] houilles et charbons, -- » Record de la Cour des Voir-Jurés, Liège ; cité Brixhe (1833) 1, 12b, n. 2.

7.12.1675 « leur xhorré tient l'oeil [débouche] dans un jardin », « dessoubz le leveau [niveau] du xhorré » J. Renard, *Bull. Inst. Archéol. liége.* 81, 1968, 245, ann. 6.

1694. Dans un règlement relatif au duché de Limbourg, on a *xhorez*, *xhorrez* [= *horé*], et aussi le nom d'agent *xhorreur*, qui désigne celui qui creuse un *xhorrez* (Brixhe 1, 1833, 95-6).

1773 « pratiquer des bassins pour contenir les eaux, en attendant qu'on les xhorre » Morand 2, 272 ; « Lorsque l'épuisement se fait par d'autres moyens que ce canal [areine...], ils [les houilleurs liégeois]

ajoutent au terme [càd. à xhorre] le nom de l'ustensile ; ainsi on dit, *xhorre dell [sic] tinne*, épuisement à l'aide de tonneaux » Id. 2, 279 (8).

1816 « ... il suffit qu'elle [sc. une areine primitive] ait xhorré les ouvrages ou desséché les veines ; or, il est impossible de concevoir qu'une areine primitive n'ait pas xhorré les ouvrages, car pourquoi l'eut-on construite ? » ; « ... pour dessécher les veines ou xhorrer les ouvrages » ; « ... cette areine a toujours xhorré les ouvrages » Mémoire imprimé de Mr Leclercq, datant de 1816, cité Brixhe 1 (1833), 88b et 89a.

25.4.1827 « 9<sup>e</sup> pas d'épuisement d'eau, la couche est xhorréée » A.E.L., Admin. mines Liège 7/12, Rapports de visites (Flémalle).

20.9.1855 « une machine à vapeur -- qui prennant les aux du grés du Domina [nom d'une veine] pour les verser sur la xhorre située à 71 m 20 de profondeur » Id. 7/4, Rapp. de vis. (Horloz).

28.6.1856. Dans un même rapport : « l'insuffisance de la machine d'exhaure » et « qui -- versent les eaux sur la xhorre à 71 m 20 de profondeur » Id. 7/4.

1856 « En conséquence est admissible la preuve qu'une xhorre avait son oeil ou orifice à moins de cent mètres d'une habitation » ; « l'exécution des travaux de la xhorre » Pasicrisie 1856...

1861 « Pompes à feu, en usage pour xhorrer les fosses » F. Hénau 162.

1862 « Ce moyen puissant [sc. les areines], le plus puissant qui existe pour xhorrer une mine, -- » R. Malherbe 296 ; « les veines xhorréées, -- les veines non xhorréées » Id. 300 ; « La plus antique [sc. pompe], assurément, est celle qui a xhorré pendant longtemps la houillère de la Haye » Id. 400.

Nos quatre termes en *xh-* (*xhorre*, *xhorré*, *xhorrer*, *xhorreur*) se prononçaient vraisemblablement, même au 19<sup>e</sup> s., avec *h-* aspiré, càd. à la wallonne. Employés couram-

(8) L'ouvrage de Morand a été utilisé par F. Brunot, *Hist. de la langue fr.*, t. 6/1, pp. 396 sv., « Charbon et houille ». Signalons ici une fâcheuse méprise de la p. 400 : « les eaux [se mettaient] dans des seilles, des *tinnes*, dites souvent *xhorres* ». Morand, t. 2, p. 287, écrivait : « l'eau se vuide sur la *xhorre* ; ou bien on tire l'eau au jour avec des *tinnes* ».

ment dans les textes liégeois relatifs à l'exploitation des mines, notamment dans les traités, les rapports d'ingénieurs, les textes juridiques, ils appartenaient au français régional technique. Au point de vue sémantique, les deux substantifs *xhorre* et *xhorré* gardaient le sens wallon : ils désignaient toujours un canal souterrain. Quant à *xhorrer*, il signifiait sans doute souvent encore (ainsi en 1827) 'drainer, évacuer les eaux par une *xhorre* ou un *xhorré*' ; mais, parfois, on le traduirait aisément par 'exhaurer', en lui donnant donc un sens plus général : ainsi en 1861, chez Hénaux, et en 1862, dans les deux exemples de Malherbe.

En ajoutant un e initial à *xhorre*, -er, on serait bien près d'*exhaure*, -er. Le e- apparaît chez un notaire liégeois, au début du substantif :

5.12.1709 qu'il nettoirat de même les *x horrēs* [w. *horēs*] ou fossez au eaux qui pouoient gaster les terres, qu'il empêcherat par une bonne dicque ou *exhorre* [prob. canal de dérivation] que les eaux qui descendant par les chemains du boid ne coulent dans l'enclos qui est à l'opposite ny dans la maison (à Engihoul, commune d'Ehein, arr. de Huy ; not. L. Ogier) ;

et chez un notaire spadois, au début du verbe :

15.7.1813 il [le fermier] devra *exhorrer* [sens : drainer] les prez qui en seront susceptibles (not. Cornesse).

Les « Textes d'archives liégeoises » d'Edg. Renard, 6<sup>e</sup> série, n° 238 (BTD 36, 1962, p. 185), fournissent aussi, pour *hore* « canal évacuant les eaux du *sêweû* ou évier », une forme avec e- initial : 1768 l'*exhore* qui est dans la muraille (Cour de just. d'Oln 57, 44 v<sup>o</sup>).

Dans aucun de ces trois textes, il ne s'agit d'une exploitation minière. En voici deux qui concernent ce sujet :

1801-1802 que le faux chaufage qu'il y abstrait [extrait] est [l'est, càd. est extrait] à l'aide d'une *exhorre* [canal], d'un bur à bras et avec des mantes [mannes] d'osiers (A.E.L., Fonds français, Préfecture, n° 1859 ; déclaration, Beyne).

[date identique ou toute proche] par le moyen d'une *exhorre* ou canal (Id., n° 1860; déclaration, Romsée).

Dans ces deux textes, le mot *exhorre* a le sens du lg. *hore* 'canal'. Mais dans le Répertoire de Brixhe, en 1833, on a bel et bien *exhorre* et *exhorrer* avec, au moins dans certains cas, le sens des mots français modernes en -au- :

« Devenu maître des mines par l'établissement de son areine, l'arnier [liég. *ar'ni* DL, propriétaire d'une areine] a obtenu le cens, non comme rémunération du bénéfice d'*exhorre*, mais comme condition expresse, comme prix véritable des concessions qu'il a faites aux exploitants » 1, 78a, article *areine*;

« --- si le cens d'areine est demandé au titre du *bénéfice actuel*, l'arnier doit établir que ce bénéfice existe réellement, et il ne réclame alors qu'un *droit d'exhorre*. La réflexion prouvera que c'est toujours sur le *droit d'exhorre* que sont fondés les autres titres au cens d'areine, ---; et l'arnier qui veut jouir d'une indemnité, doit nécessairement supporter la charge de l'entretien de l'*exhorre* [câd. du canal?] 1, 78a;

« --- le cens d'areine n'est point un droit d'*exhorre* --, 1, 78b;

« Dans le Hainaut, les galeries d'écoulement aboutissent rarement à la surface : on établit des pompes à feu --. Ce mode d'*exhorre* est plus coûteux que celui usité au ci-devant pays de Liège ; mais il peut être établi à une plus grande profondeur -- » 1, 368b;

« Il est assez fréquemment la matière de procès entre ceux qui doivent concourir à l'entretenir, bien que des conventions règlent toujours le droit de chacun à l'*exhorre* commune [noter le féminin] et sa participation aux frais » 1, 368b-369a, article *galerie d'écoulement*;

« DÉPENDEMENT, s. m. Nivellement : faire le *dépendement* des eaux, c'est mesurer combien on pourrait *exhorrer* de toises d'aplomb, en conduisant un canal à droit niveau -- » 2, 489a (vocab.);

« XHORRE, s. f. Canal d'écoulement. | XHORRÉ-CHARBON, s. m. On appelle *xhorré-charbon*, la houille exploitée au-dessus du niveau d'*exhorre*; c'est-à-dire, au-dessus du siège des eaux souterraines qui ont un écoulement par une galerie ou autrement » 2, 524b (vocab.).

Faut-il donner à *exhorre*, -er le sens de *exhaure*, -er ? Dans l'exemple de 1, 78 a, ainsi que je l'ai indiqué, *exhorre* doit être l'équivalent de *xhorre*. Quant aux autres exemples, je n'en vois qu'un seul où le sens moderne paraisse certain : c'est celui de 1, 368 b, où « le mode d'*exhorre* » désigne « des pompes à feu ».

Les premiers exemples d'*exhaure*, -er au pays de Liège remontent à 1825 et 1829 (sous la plume de conducteurs des mines originaires du Hainaut). L'ouvrage de Brixhe date de 1833. Peut-être Brixhe avait-il un usage personnel; mais il est étrange que ce juriste n'ait pas fait le rapprochement entre *exhorrer* 'épuiser les eaux' et le latin *exhaurire*, et substitué le « au » de celui-ci à l' « o » de celui-là. Sans doute prononçait-il *exhorre*, -er avec o ouvert comme dans le w. *hore*, -er; mais comment prononçait-il « xh » ?

### Du picard *escôre*, -er au fr. *exhaure*, -er, dans le Hainaut

Dans son *Vocabulaire*, pp. 90-91, aux mots *ëscôre* et *ëscôrer*, P. Ruelle énumère des formes anciennes des deux mots, qui sont toutes du 15<sup>e</sup> s., sauf un *escorrer les eaux* de 1618. Je vais donner moi-même une série de citations, qui proviennent généralement des sources exploitées par P. Ruelle et où les mots sont situés dans leur contexte. On verra que les deux mots ont pris, et cela relativement tôt (surtout le verbe), le sens des mots fr. *exhaure* et *exhaurer*.

8.3.1410 « Et si ne doient li dit censeur faire nul conduit [= lg. *areine*], ne nulles *escores* as dis ouvrages, s'il ne leur plaist » G. Decamps 1 (1880), 394.

26.1.1426 « -- li dit marchant et leur hoir doivent faire un boin conduit et *escorre* à leur frais et despens -- »; « Item, doivent et

deveront ludit ouvrier le dit conduit et escorre poursuiwir et ossi le dit ouvrage en toute no dite justice et signourie de tout chou que li dite escorre [fém.?] polra escorer et delivrer par dit et rewart de nos dis commis et ouvriers à ce congnissans, -- » G. Arnould (1877), 42 (autres ex. du subst. dans la suite).

mars 1428 « Lesquelx ouvrages y polront escorer, --, à tour [treuil] et à thine, ou en autre manière, -- » G. Decamps 1 (1880), 396 ; « en faisant leur escorres », « pour ce -- que nous ensamble nous sommes acordet à ce que les dis marchans puissent passer, escorer et piercher [percer] de propre ou commun et du commun ou propre » ib. 397 ; « que quelconque personne que ce soit, ne se poet ne polra aydier de l'eschorre ou escores des dis marchans » ib. 398.

12.5.1434 « ledit Massart est et sera tenus de faire ou dit ouvrage une escorre ou plusieurs » ib. 277, n. 2.

7.5.1470 « à cause des conduits et escores », « toutes les escorres » ib. 400.

1483 « les eaux ont surmonté les escorres des conduits, icelles carbonnières sont vaghes et n'y oeuvre l'on plus » F. Hayt (1950), 163.

16.7.1533 « à condition d'y faire ung escort ou plusieurs » G. Decamps 1 (1880), 408 (noter le masc.).

23.1.1747 « Bien entendu que le corps du Boulleau -- n'est pas compris dans la présente concession, ni aussi la Plate-Veine -- et que si cependant ces veines ou autres se trouvent exorrées par la machine que fera planter le d. s. Durieu, ils seront tenus de les appointer avec lui » G. Arnould (1877), 64 (acte fait à l'abbaye de St-Ghislain, dernier paragraphe).

1773 « la machine à feu seroit insuffisante pour exorer les eaux d'une aussi abbondante filtration » ; « de la même façon qu'ils en usent aujourd'hui pour exorer les ouvrages modernes » Procès-verbal de l'expertise du charbonnage de la Hestre [Hainaut, région du Centre], dans Ph. Moureaux, *Les comptes d'une société charbonnière à la fin de l'Ancien Régime* (La soc. de Redemont à Haine-St-Pierre - La Hestre), Bruxelles, 1969, p. 221.

19.1.1778 « Que les ouvrage étant parvenu(,) à tirer charbon, les entrepreneurs seront obligés à -- se procurer excore nécessaire pour exploiter les eaux, soit par machine à feu. -- »; « Ladite machine à feu, --, étant rendu à sa perfection, elle restera en propriété aux dits entrepreneurs parmi par eux l'entretenir à leurs frais, pour excore les eaux suffisamment -- » G. Arnould (1877), 46 (contrat d'Hornu, art. 6).

10.11.1783 « -- une ou plusieurs machines à feu qu'on pourra être dans le cas de faire ériger sur le dit charbonnage à l'effet d'exorer les veines et ouvrages vendus par le présent contrat » ib. 62 (contrat relatif à un charbonnage de Quaregnon).

24.1.1803 « le gouvernement -- peut bien forcer une société qui tient de lui une concession à exploiter de telle ou telle manière, à s'exorer à telle ou telle autre profondeur » (citation du machiniste Goffin ; A. E. Mons, Fonds fr. 781, 328v).

5.11.1804 « payer -- un droit d'exhorre (A. E. M., ib. 769, 40v ; affaire Bawette, Charleroi).

2.3.1805 « ils devroient ou exchorer leurs eaux par eux-mêmes ou payer une indemnité » (ib. 769, 28v; même affaire); 28.2.1805 « exhorrer leurs eaux » (ib. 769, ...; même affaire).

28.12.1805 « cet exhorre est de la nature de celui qu'on appelle franc et vif » (ib. 781, 372; Borinage); « elle est tenue de le payer au sieur Goffinet qui ne l'exhorre point » (ib., id.).

20.4.1806 « elles [sc. les machines] ne étoient dans un tel état de délabrement qu'elles ne pouvoient faire aucun service d'exhore ---- exiger un droit d'exhore ---- tout en convenant nous devoir cet escor » (ib. 781, 352; Borinage).

1806 « pour l'excore de ses eaux » (ib. 769, 16; Charleroi).

1806 « pour l'exhorre », « pour l'exhore », « profiter de l'escor »; 1808 « pour l'exhor de nos eaux » (ib. 769, 192v, 199, 204 et 205; région de Mons).

6.3.1807 « On y emploie le secours de quarante-cinq machines à vapeur, trois ou quatre machines de rotation, et il s'y trouve de plus une quantité de galeries d'écoulement qu'on appelle communément sewes, areines, conduits ou voies d'exhorre » Rapport de l'ingénieur Miché

sur l'industrie, p. par F. Hayt en annexe à son article sur « Le département de Jemappes au début du XIX<sup>e</sup> s. », Annales du Cercle archéologique de Mons, t. 61, 1948-49, p. 212-8; l'ex. figure p. 213 (commun. M.A. Arnould).

1813. Tableau des mines de l'Empire français pendant les quatre trimestres de l'an 1812. Dép. de Jemmapes. Mines de houille du canton de Boussu. Commune de Quaregnon. Tableau de la dépense annuelle : 15<sup>e</sup> Entretien des machines à feu ou droit d'exhorre (imprimé). Daté à la main du 20.3.1813. (A. E. M., Fonds fr.; plusieurs autres tableaux analogues).

29.1.1814. Arrêt de la cour d'appel de Bruxelles, en cause De Ghellinck contre la société Sydia-Clayaux, qui a interjeté appel du jugement du tribunal de Mons en date du 6 mars 1813 (*La Belg. judic.*, 34<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> série, t. 9, col. 1294) : « Attendu que les experts dans leur procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 1812, ont présenté un tableau contenant les noms de toutes les sociétés connues au Flénu, qui paient un droit d'escor aux propriétaires des pompes à feu, avec les obligations de ces derniers envers les sociétés qu'ils escorent; -- qu'il résulte aussi du contrat de la société de la Grande Sorcière, que cette société paie le quinzième panier, sans qu'aucun ouvrage ait été fait pour donner l'escor; Attendu qu'il suffit qu'une société soit exhorée, pour qu'elle soit tenue de payer un droit d'escor aux propriétaires des pompes à feu qui l'exhorent, et que ce droit doit être déterminé d'après l'usage des lieux et les contrats préexistants; -- ». Alors que le subst. n'a que la forme escor, le verbe est escorer ou exhorter.

30.4.1814. Arrêt de la même cour d'appel, en cause De Ghellinck contre la société *La Garde de Dieu*, v. ci-dessus p. 12 (*La Belg. judic.*, même tome, col. 1292-3). Cet arrêt nous a fourni notre première forme du vb. exhaurer avec -au-, mais il contient divers exemples de exhor et de exhorter : « une nouvelle pompe à feu, au moyen de laquelle leurs ouvrages seraient exhorés --; -- l'intention des parties contractantes était -- de procurer aux sociétés charbonnières l'exhor de leurs ouvrages en dessous de 48 toises, - tant que la machine à feu pourrait lui donner cet exhor; -- tant que la machine subsistera et exhorera, --; -- jusqu'à ce que lesdits enfoncement et ouvrages propres à procurer l'exhor soient achevés --; -- l'interruption momentanée de l'exhor --; -- aussi longtemps que la machine à feu de l'appelant pourrait leur procurer l'exhor --».

1816. Mémoire sur les houillères des provinces de Hainaut, Namur, Liège et Limbourg, sur les charbons qu'on en extrait, et sur leur circulation et consommation, signé par Degorge-Legrand, Nicolas Mahieu et M.J. Warocqué ; Mons. Hoyois, 1816 (date probable) ; 39 p. « ce seroit sept francs cinquante centimes par jour que le fisc percevroit sur l'*exhor* des eaux de Vedrin » (p. 15) ; « nous connoissons leurs galeries d'assèchement, et leurs machines à vapeur [des entreprises du Hainaut], --, employées pour l'*exhor* des eaux » (p. 30) ; « pour opérer l'*exhor* à l'aide d'une pompe à feu » (p. 31). Le mot *exhor* est chaque fois en italique dans l'original, comme les autres termes techniques ou régionaux employés dans le mémoire<sup>(9)</sup>.

Il y a, malheureusement, dans cette série de textes, entre 1533 et 1747, une grande lacune de plus de deux siècles.

Aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> s., on a le subst. *escore*, avec diverses variantes (*escorre*, *eschorre* avec *h*, — *escort* au masc.), et généralement avec le sens net de 'canal', et le verbe *escorer*, qui, dès 1428 au moins, dans « *escorer* -- à tour et à thine », peut se traduire par *exhaurer*.

A partir du 18<sup>e</sup> s., les formes recueillies ont un *x* : 1747 *exorrer*; 1778 *excore* subst. et aussi *excore* verbe (pour *excorer*?); 1783 *exorer*; début 19<sup>e</sup> s. *exhor* (sans *-e*, masc.), puis 1814 *exhor* et *exhorer*; et, comme il est question chaque fois d'une machine d'épuisement dans le contexte, les deux mots équivalent au fr. moderne *exhaure*, *-er*.

On voit apparaître d'abord *x* sans *h*, puis, mais au 19<sup>e</sup> s. seulement, *xh*. L'absence de *au* incline à penser que, pour les formes du 18<sup>e</sup> s. sans *h* tout au moins, l'esprit n'opère

(9) G. Arnould, pp. 57-58, citait un extrait de ce mémoire, qu'il disait être « du commencement du siècle ». M. M.A. Arnould, professeur à l'Université libre de Bruxelles, a eu l'extrême amabilité de rechercher l'ouvrage à la Bibliothèque de Mons et de me fournir, avec une photocopie des première et dernière pages et de celles où figurent les exemples d'*exhor*, les indications qui m'ont permis de préciser la date de la publication. Je le remercie très vivement.

pas encore de rapprochement avec *exhaurire*, — déduction qui reste, bien sûr, hypothétique.

Dans le Borinage, où l'on a aujourd'hui *ëscôre* et *ëscôrer*, on prononçait peut-être les formes en « x » et « xh » (notamment *exhor* et *exhorer*) *égzôre* et *égzôrer*. La coexistence dans l'arrêt du 30.4.1814 de *exhorer* et de *exhaurer* semble, en effet, indiquer que le « o » et le « au » intérieurs représentaient le même son, c.à.d. ô fermé. Une fois le groupe « au » introduit dans les mots, on avait certainement atteint, dans cette région, pour la forme comme pour le sens, le stade du français actuel (¹⁰).

### Le problème étymologique.

Sur l'origine du mot, je ne puis espérer me prononcer définitivement. Ma documentation comporte une lacune grave pour le Hainaut et elle pourrait être enrichie pour le pays de Liège. Au surplus, elle ne concerne guère que la Belgique : elle ne contient pas les premières attestations de

(¹⁰) On aura remarqué que les textes relatifs au Hainaut concernent presque tous la région de Mons (Borinage). Sur les charbonnages du Centre et de la région de Charleroi — comme d'ailleurs sur ceux du pays de Namur —, j'ai consulté peu de documents et de livres, et ils m'ont fourni peu d'indications utiles.

Eug. BIDAULT, *Mines de houille de l'arrondissement de Charleroi*, Bruxelles, 1845, pp. 169-175, cite quelques actes anciens (1658-1773), mais on n'y trouve que *saiwe* (ou conduit) et *saiwer*, jamais *escore*, -er.

Pour la région de Namur, j'ai recueilli les deux textes suivants :

22.5.1824. Tableau de la redevance proportionnelle sur les mines non concédées de la province de Namur pour l'année 1824. En tête de colonne : « Frais d'exhors » (A. E. Namur, Administration des mines, n° 153).

30.9.1827. « la vallée profonde de l'Eau d'Heure offre le moyen d'exhors le plus sûr et le plus économique » (Ib., id., n° 170).

*exhaure, -er* en France. Elle ne saurait donc être considérée comme absolument satisfaisante, et les conclusions que je formule ne seraient relativement sûres que si *exhaure, -er* avaient été créés en Belgique — ce qui, à vrai dire, est bien possible, et même, me semble-t-il, assez probable.

Nous sommes en présence de deux étymologies : 1<sup>o</sup> celle qui tire *exhaure, -er* de *exhaurire*, explication qui figure dans plusieurs dictionnaires, mais non dans le FEW; — 2<sup>o</sup> celle qui tire les deux mots du borain *ëscôre, -er*, avec influence graphique du lat. *exhaurire*, explication qui se trouve implicitement chez P. Ruelle (1953), mais qui était déjà plus ou moins chez Sigart (1866).

L'explication par *exhaurire* seul n'est pas satisfaisante : elle ne tient pas compte de la longue tradition graphique qui, au pays de Liège comme dans le Hainaut, conduit progressivement des graphies en « o » aux formes en « au ». Au surplus, on peut se demander si l'adaptation du lat. *exhaurire* n'aurait pas donné \**exhaurir* plutôt qu'*exhaurer* (<sup>11</sup>), et si, au lieu d'*exhaure*, on n'aurait pas pris, comme substantif correspondant, *exhaustion*, du lat. *exhaustio* [*exhaustion* existe, d'ailleurs, avec le sens 'action d'épuiser un gaz, un liquide', depuis Larousse 1907 : FEW (<sup>12</sup>)].

(<sup>11</sup>) Une forme *exhaurire*, avec un -e final (comme en latin), figure deux fois, à la date du 27.4.1738, dans un acte du notaire P. Malchaise cité par A. COLLART-SACRÉ, *La libre seigneurie de Herstal*, t. 1, Liège, 1927, p. 133 : « -- ledit second devera dez maintenant travailler, conduire et menner laditte machine à feu, exhaurire les eaux de laditte fosse -- »; « travailler et exhaurire les eaux de laditte fosse ».

(<sup>12</sup>) Dans FEW 3, 293-4, sous *exhaustio*, on trouve *exhaustion* (terme de mathématique, etc.), *exhausteur* 'extracteur de gaz', et l'adj. courant *exhaustif*. Dans l'étude de J. RENARD, BIAL 81 (1968), 33, j'ai rencontré un autre adjetif : « là où ils avaient installé la machine *exhaustrice* », c'ds. la machine d'*exhaure*; et un autre encore, plus

L'autre explication, qui est plus complexe, s'accorde, au contraire, avec la tradition graphique telle que l'ont révélée nos documents.

Dans le Hainaut, où j'ai relevé *exhaurer* en 1814 (¹³), on voit apparaître, dès le 18<sup>e</sup> s., des formes en « x » (*excore*, *exorer*, etc.), qui doivent procéder de *escore*, -er, et qui ont le sens de *exhaure*, -er. Les jalons suivants sont particulièrement suggestifs : 1783 *exorer*; — début 19<sup>e</sup> s. *exhor*; — 29.1.1814 (dans le même acte) *escor*, *escorer* et *exhorer*; — 30.4.1814 (id.) *exhor*, *exhorer* et *exhaurer*; — juillet 1822 (Delneufcour) *exhaure*, -er; — 2.8.1834 *exhaurer*....

Au pays de Liège, on a connu, jusqu'au 19<sup>e</sup> s., *xhorre* (w. *hore*), fossé d'évacuation des eaux, et *xhorrer* (w. *horer*), assécher. On a recueilli quelques attestations de *exo(r)re*, fossé, canal (1709, 1768, 1795), et une de *exhorrer*, drainer (1813), avec « e » initial et « xh », mais en dehors du domaine de la houillerie. Jalons à retenir : 2.7.1825 bures d'*exhaure* (mais il s'agit d'une altération d'une expression liégeoise par un technicien originaire du Hainaut); — 5.10.1825 *exhaurer* (sous la plume du même technicien hennuyer, qui a probablement transposé le lg. *xhorrer*); — 1.9.1829 *exhaurer* (emploi correct, mais encore sous la plume d'un technicien originaire du Hainaut); — 1833 *exhorre* et *exhorrer* (chez Brixhe); — 30.6.1847 *exhaure*....

Ce rappel des faits — en particulier, de ceux qui concernent le Hainaut — montre, me semble-t-il, qu'*exhaure*, -er

récemment, sous la plume de Ph. JORIS, dans *Le Musée d'Armes* (Liège), n° 13 (sept. 1976), p. 16 : « Notre intention n'était pas ici d'épuiser un sujet pratiquement *inexhaustible*, -- », c.à.d. inépuisable.

(¹³) Peut-être pourrait-on remonter plus haut que 1814. Cf. ci-dessus, p. 15, ce que Delebecque dit du droit d'*exhaure* d'équité (mais sans citer de textes anciens où l'on aurait déjà la forme moderne *exhaure*), et p. 26, texte du 29.1.1814, qui rappelle un procès-verbal du 1.10.1812.

représentent simplement le stade ultime d'une évolution dont toute la première partie concerne des mots techniques dialectaux ou d'origine dialectale.

Seulement le lat. *exhaurire* est intervenu : à certain moment s'introduisent définitivement le « h » et le « au ». Ces nouvelles graphies révèlent, si je ne m'abuse, que les sujets cultivés — notamment les ingénieurs et les avocats dont parlait Hécart — établissent dès lors une relation entre les deux mots français et le verbe latin.

Pour des gens instruits qui avaient appris le latin, la contamination était toute naturelle. Lorsque les eaux des mines ne pouvaient s'écouler par des galeries, elles étaient réellement « épuisées » à l'aide de cuves ou par des machines. D'autre part, pour désigner cette opération, on employait depuis longtemps les termes *épuiser* et *épuisement*; par leur sens, par la fréquence de leur emploi, ces mots ont vraisemblablement aidé au rapprochement de *escorer*, par exemple, avec *exhaurire* (14).

(14) Sigart pensait déjà à cette influence. Voyez, dans le dernier paragraphe cité p. 8, la phrase « la fin de l'escor étant l'épuisement des eaux, -- ». — Les termes *épuiser* et *épuisement* ont été appliqués couramment à l'évacuation des eaux des mines au 18<sup>e</sup> et au 19<sup>e</sup> s., et ils restent en usage de nos jours. Ils ont eu divers synonymes : *puiser*, *puisagé*; *extraire*, *extraction*; *saigner*; etc.

Les termes *épuiser* et *épuisement* étaient également en usage en France, et ils s'y sont maintenus très tard. Dans le gros ouvrage d'E. Vuillemin, *Le bassin houiller du Pas-de-Calais. Histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille dans ce nouveau bassin*, Lille, 1880-83, 3 vol., où, à vrai dire, on ne parle guère de l'évacuation des eaux, *épuiser* et *épuisement* (*machine d'ép.*, etc.) sont, sauf erreur, les seuls mots employés.

Dans les Pandectes françaises, t. 4 (1902), article « Mines, minières et carrières », n° 1845, puis n° 1890-1925 (pp. 785-7), on trouve de nombreux exemples d'*exhaure*, -er (n° 1915 : *exhaure d'équité, la mine*

Ce n'est cependant qu'au début du 19<sup>e</sup> s., si l'on en juge par la date des premières formes en « au », que l'influence du mot latin s'est exercée d'une façon nette. Mais où a-t-elle agi en premier lieu ? En d'autres termes, où les formes *exhaure*, -er sont-elles apparues d'abord ?

Si l'on compare les données relatives au Hainaut et celles qui se rapportent au pays de Liège, on ne peut guère hésiter : la priorité revient au Hainaut. Dès le 18<sup>e</sup> s., on employait dans cette région des formes en « x » (*excore*, -er) avec le sens du français moderne<sup>(15)</sup>; au début du 19<sup>e</sup> s., on y trouve *exhorer*, puis, en 1814, *exhaurer*. Ces formes sont antérieures aux premières attestations liégeoises, et, au surplus, celles-ci, qui datent de 1825 et 1829, proviennent de techniciens originaires du Hainaut.

Certaines observations d'ordre linguistique paraissent confirmer que *exhaure*, -er ont bien été créés dans la région de Mons. Le mot *exhor*, *exhaur(e)* est d'abord masculin comme *escor* 1533..., tandis que le lg. *xhorre* est toujours féminin. La prononciation avec ô fermé de *escor(e)*, -er, puis d'*exhor(e)*, -er, qui ont régulièrement un seul r, devait conduire plus aisément à une graphie avec « au » que le o bref ouvert des mots liégeois *xhorre* et *xhorrer*, qui s'écri-

*exhaurante*); mais le volume a paru vingt ans après l'ouvrage de Vuillemin, et il s'agit d'un recueil de droit.

(15) On pourrait se demander si les formes en « x » du Hainaut ne sont pas dues à une influence du lg. *xhorre*, -er. Il y a eu dans le Borinage des ouvriers liégeois, notamment la famille des Rorive, qui y apparaît en 1747 et qui, sur un siècle, a donné, en trois générations, vingt machinistes : cf. M. Bruwier, « Machinistes liégeois et namurois dans le Borinage au XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue belge d'hist. contemporaine*, t. II/2, 1970, pp. 1-27. Notre première forme hennuyère avec « x » date du 23.1.1747 (*exorrées*). Il semble douteux, dès lors, que cette consonne ait été apportée par les machinistes liégeois, par les Rorive tout au moins.

vaient avec deux *r* (on a encore deux *r* dans les *exhorre* et *exhorrer* de Brixhe en 1833) (16).

Si notre conclusion sur l'origine hennuyère de *exhaure* et de *exhaurer* répond à la réalité, nous aurions là une nouvelle paire d'exemples à ajouter à la liste des termes techniques de houillerie qui ont été empruntés par le français au Hainaut (17).

Louis REMACLE

**Bibliographie. Ouvrages cités.**

G. ARNOULD. Bassin houiller du Couchant de Mons. Mémoire historique et descriptif. — Mons, H. Manceaux, 1877.

G.E. BRIXHE. Essai d'un répertoire raisonné de législation et de jurisprudence en matière de mines, minières, tourbières, carrières, etc., suivi d'un vocabulaire ... — 2 vol. ; Liège, Dessain, 1833.

Amédée BURAT. Le matériel des houillères en France et en Belgique. Atlas descriptif ... — Paris-Liège, E. Noblet, 1861. Supplément, 1865.

Aug. BURY. Traité de la législation des mines, des minières, des usines et des carrières en Belgique et en France, ou Commentaire théorique et pratique de la loi du 21 avril 1810 et des lois et règlements qui s'y rattachent. — Liège, F. Renard, 1859 ; 2 vol. (2<sup>e</sup> éd., 1877 ; 2 vol.).

G. DECAMPS. Mémoire historique sur l'origine et les développements de l'industrie houillère dans le bassin du Couchant de Mons. —

(16) Peut-être faut-il aussi noter que le *gz* de *exhaure(r)* se présente un peu comme une métathèse du *sk* de *escôre(r)*.

(17) Il serait intéressant d'établir une liste de ces termes. On sait que le fr. *cufat*, dont l'étymologie est incertaine, est emprunté du borain ; de même, probablement, le fr. *grisou*. Cf. Ruelle, o. c., 63 et 113.

[Pour pouvoir ajouter *exhaure* et *exhaurer* à la liste en toute sécurité, il faudrait sans doute être mieux éclairé sur les débuts de l'histoire des deux mots en France même.]

2 vol. ; Mons 1880 et 1889. (Mémoires et publications de la Soc. des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, années 1879 et 1888-89).

Léon DE JAER. « De l'épuisement des eaux dans les mines de houille. au pays de Liège avant le XIX<sup>e</sup> siècle ». — La Vie wallonne 8 (1927), pp. 95-109.

A. DELEBECQUE. Traité sur la législation des mines, minières et carrières en France et en Belgique, suivi du commentaire de la loi du 21 avril 1810. — Tome 1, Bruxelles, Tarlier, et Liège, Desoer, 1836 ; t. 2, Mons ..., Leroux, 1838.

P.F.J. DELNEUFCOUR. Exhaure... — Mons, 1823. V. p. 12.

Th. GOBERT. Eaux et fontaines publiques à Liège depuis la naissance de la ville jusqu'à nos jours. — Liège, D. Cormaux, 1910.

Ed. GRAR. Histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille dans le Hainaut français, dans la Flandre française et dans l'Artois. 1716-1791. — 3 vol. ; Paris, Prignet, 1847, 1848 et 1850.

F. HAYT. « Les charbonnages de Mariemont-Bascoup (des origines à 1830 environ) ». — Documents et rapports de la Soc. roy. d'Archéol. et de Paléontologie de l'arr. judiciaire de Charleroi, t. 48 (1950), pp. 147-250.

F. HÉNAUX. La houillerie au pays de Liège. — Liège, Desoer, 1861.

A.M. HÉRON DE VILLEFOSSE. Atlas de la richesse minérale. — Paris, 1819.

LAMBINON père, avocat. Mémoire en cause Vve Hardy et associés, propriétaires de la houillière *La Patience* contre Mrs de Stockhem et consors, propriétaires de l'arène Messire Louis Douffet. — Liège, Dessain, s. d. (prob. vers 1810).

Renier MALHERBE. « Historique de l'exploitation de la houille dans le Pays de Liège jusqu'à nos jours ». — Mémoires de la Soc. libre d'Emulation de Liège, nouv. série, t. 2 (1862), pp. 267-470.

Jules MONOYER. Mémoire sur l'origine et le développement de l'industrie houillère dans le bassin du Centre (Hainaut-Belgique). — Mons, H. Manceaux, 1874.

J.F. MORAND. L'art d'exploiter les mines de charbon de terre. — 2 vol. ; Paris, 1768 et 1773.

Joseph PLUMET. « Une société minière sous l'Ancien Régime : La Société du Grand Conduit et du Charbonnage d'Houdeng. 1685-

1800 ». — Annales du Cercle archéol. de Mons, t. 57 (1940), pp. 1-145.

A.T. PONSON. Traité de l'exploitation des mines de houille. — 4 vol. ; Liège, Noblet, 1852-1854.

J. RENARD. « Vie et mort d'une industrie multiséculaire. La houillerie à Wandre ». — Bull. Inst. archéol. liégeois 81 (1968), pp. 73-280.

**Archives de l'Etat à Liège [A.E.L.]**. Voir-jurés des charbonnages.

— Entreprises industrielles. — Administration des mines, division de Liège. — Fonds français.

**Archives de l'Etat à Mons [A.E.M.]**. Administration des mines. — Fonds français.

**Archives de l'Etat à Namur [A.E.N.]**. Administration des mines.

**Bibliothèque de la Faculté de Droit (Université de Liège)**. Recueils de droit : Pandectes (belges et françaises); Pasicrisie; Pasinomie; etc.

#### Addition

P. 9, ligne 1 : *éscôre*. On remplace par le signe *é* la notation de P. Ruelle, *e* surmonté d'un petit cercle.

## La colombophilie dans le Condroz liégeois

Colombophile jusqu'à l'âge de dix-huit ans, j'ai eu recours, pour cette brève étude, à des notes jadis jetées sur le papier, à mes souvenirs personnels et à une enquête complémentaire auprès de mon père, lui-même ancien colombophile, et que je remercie de tout cœur.

Les informations contenues dans ces pages valent essentiellement pour les anciennes communes de Bois-Borsu [H 71] et Les Avins [H 70], et concernent l'état de la colombophilie jusqu'en 1955.

Je n'ai consulté d'autre ouvrage que l'article de Robert DASCOTTE, *La colombophilie dans quelques communes du Centre* (in Enquêtes du Musée de la Vie wallonne, t. 12, pp. 166-175), duquel j'ai partiellement emprunté le plan : que son auteur trouve ici l'expression de ma vive gratitude.

\*  
\* \*

### 1. GÉNÉRALITÉS.

§ 1. *On colon*, un pigeon, désigne généralement un pigeon voyageur. C'est le seul souci de précision ou la volonté d'éviter toute confusion avec *on colon d' coûtr*, pigeon de basse-cour, *on capucin*, pigeon huppé, *une grosse face*, pigeon à grosse gorge, *on trosse-cawe*, pigeon à queue étalée en éventail, ou *on bastå*, bâtard, qui fera parler d'*on colon d' tape*. Nulle confusion possible, en revanche, avec un ramier, toujours désigné par *colon monså*.

§ 2. On distingue : *on mâye*, pigeon mâle ; *une fumèle*, pigeon femelle ; *on djône*, pigeonneau (ainsi dénommé jusqu'à l'âge d'un an) ; *on djône marqué*, pigeon de l'année, qui participe déjà aux concours de fin de saison.

§ 3. *Il a dès colons, i tint dès colons, i fêt d'vins lès colons* : il élève des pigeons. Le terme *colèbeù* et les expressions *i tape*, *i colèbèye*, sont réservés à l'amateur qui pratique le sport colombophile.

## 2. LA COULEUR DU PLUMAGE.

§ 4. Mis à part le sexe et l'âge, c'est *l' coleûr* qui constitue, par excellence, le moyen d'identification des sujets.

Distinguons : *on bleû* : qui a les ailes ardoisées (gris clair légèrement bleuté) et marquées de deux traits noirs à leur extrémité ; *on blonc* : blanc (assez rare); *une blonke ploume* : qui a une rémige blanche (certains colombophiles y voient un signe de dégénérescence de la race); *on bloncvanê* : qui a plusieurs rémiges blanches ; *on clér mayeté* : « écaillé » clair ; *on flori* (ou *mouhi*) : moucheté ; *on moyazique* : tacheté de couleurs diverses ; *on neûr mayeté* : « écaillé » foncé ; *on rodje* : rouge (en réalité, d'un brun roux) ; *on surlêt* : qui a les ailes blanchâtres et marquées de deux traits brun roux à leur extrémité.

## 3. L'ANATOMIE ET LA MUE.

§ 5. Les parties de l'oiseau sont : *li tièsse*, la tête ; *li bètch*, le bec ; *li néz*, le nez ; *lès-oûy*, les yeux ; *li face*, le jabot ; *li fortchète dè stoumac*, le bréchet (<sup>1</sup>) ; *li hanète*, le cou ; *lès vanês*, les ailes ; *li caue*, la queue ; *lès ploumes*, les plumes ; *lès ploumions*, le duvet ; *lès pates*, les pattes ; *lès dûts*, les doigts, soit *lès treûs gronds dûts* et *li pôce* ; *lès-onglètes*, les ongles.

§ 6. A l'arrière-saison, le pigeon mue, *i wèymèye*. C'est la mue, *li moûwe*. Toutefois, dès l'été, il perd ses rémiges

(<sup>1</sup>) Un pigeon dont le bréchet est tordu est dénommé *on houlé* ; pareil sujet est inapte aux concours puisque handicapé dans son vol.

une à une, de la plus petite à la plus grande (soit de l'intérieur vers l'extrémité de l'aile déployée), l'une ne se détachant qu'une fois la précédente légèrement repoussée ou tout au moins sortie du tuyau. Selon qu'il lui reste à perdre huit, sept, six, cinq... rémiges, *li colon è-st-à ût'*, à *sêt'*, à *sih*, à *cinq...*

#### 4. LE COLOMBIER.

§ 7. Dans la région, le colombier, *li colèbire* (fém.), est le plus souvent aménagé dans le grenier, *è gurnî*. Il est rare qu'il soit installé dans une dépendance isolée ou construit dans le fond du jardin.

§ 8. En voici les parties essentielles :

a. *li hapå*, la baie d'entrée ; à la base de cette baie, *li plontche*, petite planche extérieure, horizontale et fixe, en saillie de quelque trente centimètres. La baie est divisée sur sa hauteur en deux parties égales : la supérieure est fermée par une vitre fixe, *li cwârê*, et l'inférieure par *li volèt*, vitre coulissante qui, relevée, permet d'ouvrir le colombier, d'où les expressions *drovi l' hapå*, *sérer l' hapå*, ouvrir, fermer la baie. Souvent, *li volèt* reste relevé et est remplacé par *lès clapètes*, verges de fer, distantes d'environ cinq centimètres, suspendues verticalement et placées de telle sorte qu'elles ne puissent se pousser que vers l'intérieur, ce qui permet d'aérer le colombier tout en empêchant la sortie des pigeons, mais non leur rentrée. Inutilisées, *lès clapètes* peuvent être relevées, d'où : *rilever*, *bahi*, *mète lès clapètes*.

b. *li plontchi*, le plancher.

c. *lès posses*, cases où sont déposés des *platêts*, nichoirs, et servant donc de pondoirs ; chaque couple élit domicile dans un *posse*.

d. *li batch*, le bac où l'on déverse la nourriture, *l'amagni*.

e. *l'abèvrû*, l'abreuvoir, fermé au moyen d'un couvercle

(de façon que l'eau ne soit pas souillée par les fientes) et percé de trois trous latéraux par lesquels les pigeons peuvent pousser la tête pour boire.

## 5. L'ÉLEVAGE.

### A. La reproduction.

§ 9. Dès sa deuxième année, le pigeon mâle se met en quête d'une femelle : *i tchësse*. Son choix fixé, *i sont-st-acoplés*, ils sont accouplés et forment *une cope*, un couple.

§ 10. Le mâle *rôkiye*, roucoule, ou *i hoûle* (litt. « il hurle »), il roucoule longuement, un peu à la façon du ramier, pour appeler sa compagne. Quelquefois, il parade, roucoulant puissamment, tournant autour de sa femelle, sa queue étalée raclant le sol, *i preûtiye*.

§ 11. Avant l'acte d'accouplement, mâle et femelle se mordillent réciproquement le bec, *i s' bêtch'tèt* ou *i hontèt*, ils se font la cour, après quoi le mâle couvre la femelle, *i pique li fumèle*.

§ 12. Vient ensuite le temps où ils vont nicher, *fé leû nid, divins onk dès platêts*, dans un des nichoirs. Pour cela, *i pwèrtèt à nid*, le mâle apporte des brindilles que la femelle assemble.

§ 13. Bientôt, la femelle va *ponre*, pondre ; *elle a ponou*, pondu ; dès ce moment, mâle et femelle couvent à tour de rôle, *i covêt chaque à toûr*. Il arrive qu'un couple abandonne ses œufs : *i lèyèt là leûs-oûs* ; dès lors, ceux-ci *toûrnèt à rin*, ils pourrissent. Parfois, pour inciter une femelle à pondre, on place dans son nichoir *un-oû d' plâte*, un nichet.

§ 14. Après dix-huit jours d'incubation, *di covèdje*, c'est l'éclosion. *Lès-oûs sont bêtchis, lès djônes vont disclôre*, les œufs sont « becqués », les jeunes vont éclore. *I sont dis-cloyous*, ils sont éclos ; *i n' dimeûre pus qu' lès hâgnes*, il ne reste que les écales, dont les parents débarrassent le nid.

§ 15. Le couple continue à « couver » les nouveau-nés, sans interruption, durant une quinzaine de jours et il les alimente : *i nourihèt leüs djônes*. D'un sujet qui nourrit ainsi ses petits par régurgitation, on dit qu'*i fêt boulige*.

§ 16. Il se trouve que des pigeons, de bonne race par exemple, *d'une boune sôrt*, soient affectés, du moins temporairement, à la seule reproduction et non aux concours : *on lès wâde po-z-ac'lèver, po sétchi dès djônes foû*, pour en tirer des pigeonneaux. D'autre part, l'amateur essaie fréquemment d'obtenir d'une colonie réputée l'un ou l'autre jeune, voire des œufs : *dj'a-st-avou 'ne cope di djônes, dj'a-st-avou dès-oûs à X.*

### B. La bague.

§ 17. *I fât baguer on colon tot djône*, il faut baguer un pigeon très jeune : dès ses premiers jours, autrement dit, tant que le permettent la minceur et la souplesse de ses doigts, il est muni, d'ordinaire à la patte droite, d'une bague en aluminium frappée d'un numéro d'immatriculation, et qui sera désormais son signe d'identité. *Po baguer on colon, prinde lès treûs gronds dûts èsson.ne, lès strinde come i fât èt lès fé moussi è l' bague : adon, rabate li pôce è hôt, èsconte dèl pate èt fé rider l' bague tot dè long* : pour baguer un pigeon, serrer les trois doigts que l'on introduit dans la bague ; ensuite, rabattre le pouce vers le haut, contre la patte, le long de laquelle on fait glisser la bague.

§ 18. *Po chaque bague, i-n-a une souche*, à chaque bague correspond une souche reproduisant le numéro d'immatriculation. Bagues et souches sont fournies par la Fédération nationale, via la société locale, chaque amateur faisant généralement sa provision dans les premiers jours de l'année : *kibin d' bagues iv' fârèt-i ç't-on.nèye-chal ? Combien de bagues voulez-vous cette année ? A k'bin sont-èles ?* Com-

bien coûtent-elles ? *A treüs frons et d'mèy*, elles coûtent trois francs cinquante pièce. *Si on dène ou vinde on colon*, *i fât d'ner l' souche avou*, si l'on donne ou si l'on vend un pigeon, la souche correspondant à son numéro de bague doit le suivre. *Tos l's-ons, i fât rimpli on papi avou l' numèrô et l' coleûr da tos lès colons*, tous les ans, chaque amateur est tenu de compléter et d'adresser à la Fédération un document qui mentionne le numéro de la bague et la couleur de tous les sujets de sa colonie.

### C. La nourriture.

§ 19. Ordinairement, la nourriture, *l'amagni*, consiste en *mèlonge*, néologisme désignant un mélange de graines diverses : *dè frumint*, froment ; *dè mayis'*, maïs ; *dès favêtes*, féveroles ; *dès vêsses*, vesces ; *dè golzâ*, colza ; *dè milêt*, millet ; *on pô dèl tchène*, un peu de chanvre. *A pus sovint, on-z-atc'h'teye li mèlonge tot fêt*, le plus souvent, le mélange s'achète tout préparé, *mins on l' fêt co bin lu-min.me*, mais il arrive qu'on le prépare soi-même.

§ 20. *I n' fât nin d'ner d' trop mayis' âs colons, i s'ècrâhèt et dim'ni trop pêzonts*, il ne faut pas donner trop de maïs aux pigeons, cela les engrasse et ils deviennent trop lourds au vol. Ceci vaut évidemment pour les seuls pigeons de concours.

§ 21. *Po r'nièti lès colons, rin d' mèyeûs qu'on pô dèl grin.ne di lin*, pour purger les pigeons, rien de tel qu'un peu de graine de lin.

§ 22. *A moumint dès tapes, on veût dès colèbeûs qui tchén'tèt*, à l'époque des concours, on voit des colombophiles qui nourrissent leurs pigeons quasi exclusivement de chanvre, qui est un excitant.

§ 23. *Nin roûvi dè taper plic ploc, è l' colèbire, on pô dèl vêrdure et dè fin gravî* : les colons assotihèt après, ne

pas oublier de répandre de temps à autre, dans le colombier, quelques feuilles de légumes verts et du gravier fin, qui aide à la formation des écailles d'œufs : les pigeons en sont friands. Il est toutefois évident qu'à la bonne saison, les pigeons vont d'eux-mêmes picorer en liberté dans les jardins, les champs, les éteules : *i vont ås tchomps, i vont tchompi.*

#### D. La vie quotidienne.

§ 24. *Tot timpe å matin, on sogne lès colons,* très tôt le matin, on donne aux pigeons nourriture et eau fraîche. *Si vite après côp, on lès lache,* aussitôt après, on les libère. Tous, sauf ceux qui couvent ou ont des jeunes en bas âge, sortent spontanément et volent en groupe : c'est généralement après chaque lâcher qu'on les voit ainsi évoluer longuement ensemble, formant *une volège*.

§ 25. Le colombier vide, l'amateur en profite pour *djèter*, nettoyer le plancher en le débarrassant des fientes, *dès polines*. *On bon colèbeû djête sès colons tos lès djoûs*, un bon colombophile nettoie son pigeonnier chaque jour.

§ 26. Les pigeons peuvent rester en liberté tout le jour. Le soir, deuxième repas. D'ordinaire, on les rappelle en sifflant, *on lès r'houke å hufler*, la plupart des amateurs ayant créé chez leurs sujets un réflexe conditionné.

§ 27. Notons que certains colombophiles préfèrent n'accorder à leur colonie que deux sorties quotidiennes, matin et soir : *i n' lachèt leûs colons qu' deûs côps par djoû*. Dans ce cas, les sorties précèdent les repas.

#### E. Les maladies.

§ 28. Les principales :  
— *li blonc må*, le muguet ; *li colon a dès bloncs pwints è s' gazi èt à s' palå*, le pigeon a la gorge et le palais marqués de points blancs.

— *li mā d'oûy*, litt. « le mal d'yeux » ; *li colon a sès-oûy qui tchoûlèt, i lès fât laver à l' camamèle*, le pigeon a les yeux larmoyants, il faut les lui laver avec une infusion de camomille.

— *li coriza*, le coryza ; *li colon stiernich*, éternue.

— *lès glères*, la morve ; des narines du pigeon, sort un liquide verdâtre.

— *li hite*, la diarrhée.

§ 29. Un pigeon malade est toujours *croufieûs*, souffreux, sans énergie ; *i fêt l' houhou*, il rentre la tête dans le plumage qu'il hérisse.

## 6. LES CONCOURS.

### A. La saison.

§ 30. La saison des concours, *li compagne*, couvre grossso modo tous les dimanches d'avril à octobre. Elle comprend *treûs toûrs*, trois « tours » qui, nous allons le voir, chevaucheront.

— *Li prumi toûr*, le premier tour, dure jusqu'au mois d'août au moins et comprend d'abord *lès coûtes tapes*, les étapes courtes (jusqu'à 200 kilomètres environ), puis *lès lonkès tapes*, *tos lès qwinze djoûs*, les étapes longues, espacées de quinze à quinze jours.

— *Li deûzin.me toûr*, le deuxième tour, débute en mai-juin par des étapes courtes et se poursuit, jusqu'en août au moins, par des étapes de moyenne importance.

— *Li treûzin.me toûr*, le troisième tour, réservé, en fin de saison, aux pigeonneaux, ne comprend que des étapes courtes.

§ 31. Notons encore que la saison ne débute pas, d'entrée de jeu, par les concours, *lès concoûrs*, mais par un ou deux entraînements sur de courtes distances : *on mèt à l'ontrin.nemint*, *on rataque lès-ontrin.nemints*. D'autre part, dès avant

l'ouverture officielle, le colombophile consciencieux va lui-même, à deux ou trois reprises, lâcher ses pigeons à des distances de plus en plus longues : *il ontrin.ne*.

### B. La valeur et le degré de forme des pigeons.

§ 32. Un pigeon issu de bonne race, *qui provint d'une boune sôrt*, a naturellement un atout important pour devenir un sujet de valeur : *ci sèrè po fé on bon !*

En tout cas, pas de bon pigeon qui n'ait le bréchet saillant et bien droit, de quoi augmenter « l'aérodynamisme » : *i fât qu'on sinte li fortchète dè stoumac èt qu'èle seiye bin drûte.* Les *houlés* (cf. § 5) et les médiocres, parfois dénommés, par dérision, *houlotes*, hiboux, ou *rossårs*, rosses, sont *djusse bons po l'zi twèrtchi l' hanête, po-z-aler è l' casserole*, sont tout juste bons à avoir le cou tordu, à finir dans la casserole.

§ 33. Pour juger du degré de forme d'un pigeon, *po veûy s'il èst bon à mète, wêti s'il èst bin vig'reûs èt plin d' feû*, voir s'il est vif et plein d'ardeur, le prendre en main, *lès pates inte li deûzin.me dût èt l' grond*, les pattes immobilisées entre l'index et le majeur, et s'assurer que :

- *il èst bin deur èt bin rodje*, il a la chair, de part et d'autre du bréchet, bien ferme et bien rose.
- *i n'a nin dès hayis'*, il n'a pas cette même chair couverte de pellicules, signe de mauvaise santé.
- *i n'est nin trop crâs*, il n'est pas trop gros.
- *il a on clér oûy*, il a l'œil clair.
- *il a sès ploumes bin lisses*, il a le plumage bien lisse.  
*Si, å-d'-dizeû, li colon a une pitite rodje têtche so l' fortchète dè stoumac*, il èst hêti èt sovint à s' pus fwèrt, si, en outre, apparaît sur le bréchet un minuscule caillot de sang, le pigeon est sain et souvent dans sa meilleure forme.

La plupart de ces indices, notons-le, ne sont perçus qu'à force d'expérience : *colèber*, répète-t-on, *c'è-st-on mèsti*, c'est un métier, plus exactement un art.

Important : si l' colon è-st-à *qwète, treûs ou mwins*, i n'sarût èsse bon à mête, le pigeon auquel la mue ne laisse que quatre, trois rémiges ou moins (détail parfaitement perceptible, celui-ci, même par le profane) n'est plus apte au concours parce que gêné dans son vol.

§ 34. Pour aiguiser la forme du pigeon, ou plus exactement dans l'espoir d'en obtenir un meilleur rendement, on peut *djouwer l' veûvâje*, pratiquer le veuvage, c'est-à-dire séparer mâle et femelle, dans les heures ou les jours qui précèdent « l'enlogement » ; dans d'autres cas, on *djoûwe so l' nid, so lès-oûs, so lès djônes* ; l'amateur qui renonce à tout artifice *djoûwe li naturèl*.

### C. « L'enlogement » et les mises.

§ 35. Engager ses pigeons dans un concours se dit *mête sès colons à tape*, ou plus brièvement, *mête à tape, mête sès colons*, ou encore, tout simplement, *mête* : *mêtez-v', li samin.ne qui vint*, la semaine prochaine ? *Dji n' mètrè nin à Rethel*.

§ 36. Le jour de l'inscription pour le concours, on va èhoter (cf. § 39) : *on-z-èhote djüdi po l' prumî toûr èt vint'di po l' deûzin.me*, on « enloge » jeudi pour le premier tour et vendredi pour le deuxième. Le transport des pigeons, du colombier au local de la société, *li local*, se fait au moyen d'un *bot*, panier en vannerie pouvant contenir de six à dix sujets et quelquefois divisé en *loges*, compartiments.

§ 37. Au local, le participant complète sa feuille d'inscription, *li fouye*, mentionnant, pour chaque pigeon engagé, le numéro de la bague métallique et le montant des mises ; s'y ajoutera tout à l'heure le numéro de la bague en caoutchouc (cf. § 38).

Miser une somme d'argent sur un pigeon se dit *mête so on colon*, mais si la somme est d'importance, *on-z-a tchèrdji*,

litt. « chargé », *on-z-a dogué*, litt. « frappé un coup ». Les mises principales :

- *li mise obligatiwère* : mise obligatoire, toujours multipliée par quatre si le pigeon remporte un prix.
- *l'oneûr* : mise facultative, également multipliée par quatre.
- *lès mises par quête ou par cinq* : mises facultatives, multipliables par quatre ou par cinq si le pigeon se classe en ordre utile.
- *li hourège* : tout l'argent engagé revient aux deux premiers classés, à raison de deux tiers au premier, d'un tiers au deuxième.
- *lès sériyes* : reviennent aux amateurs dont deux pigeons sont classés.
- *lès sériyes désignèyes* : reviennent aux amateurs dont les deux pigeons expressément désignés se classent en ordre utile.

Il arrive que le colombophile ait loisir de *dobler*, c'est-à-dire d'engager à l'échelon régional les pigeons qu'il vient d'inscrire à l'échelon local.

§ 38. Sa feuille complétée, l'amateur peut présenter ses pigeons *po lès baguer*. Chacun d'eux est muni à la patte gauche (la droite étant pourvue de la bague métallique) d'une bague en caoutchouc marquée d'un numéro. L'opération se déroule sous la direction d'*on bagueû*, qui note le numéro sur la feuille, et s'effectue au moyen d'*une bagueûse*, petit appareil pourvu de quatre tiges en faisceau sur lesquelles on enfile la bague qu'elles élargissent en s'écartant simultanément ; la bague peut ainsi recevoir la patte du pigeon sur laquelle on la rabat du bout d'un doigt.

§ 39. A mesure qu'ils sont bagués, les pigeons sont *éhotés*, enfermés dans des *tchêves*, grands paniers de transport contenant quelque quarante sujets, toujours regroupés en mâles, femelles et pigeonneaux ; un préposé, l'*éhoteû*,

ouvre et referme le volet du panier ; ce dernier est muni de deux claires-voies latérales qui permettront l'alimentation en cours de route, *i-n-a dès djoûs po d'ner à magni ås colons.*

Les tchêves seront acheminées par chemin de fer (par camion pour les déplacements très courts) sur le lieu du lâcher, sous la surveillance du convoyeur, *li convwèyeûr*, chargé de nourrir les pigeons, chemin faisant, et de procéder au lâcher.

§ 40. La veille du lâcher, *on va r'cwèri l'aparèy*, on va retirer son appareil au local (cf. §§ 48 et 49).

#### D. Le retour des pigeons.

§ 41. Le colombophile est averti par la radio de l'heure du lâcher : *i hôte li posse*, il écoute la radio, ou *i hôte lès colons*. *On ratind*, les convoyeurs attendent ; *on-z-a laché à sét-eûres*, les pigeons ont été lâchés à sept heures ; *on n' lache nin oûy*, les lâchers sont remis à demain.

§ 42. *On louke ås colons*, on attend le retour des pigeons en scrutant le ciel. Si le vent est favorable, *c'est bon vint*, *il-ont l' vint à cou*, *i f'ront bin quinze cints mètes*, ils voleront à la vitesse d'au moins quinze cents mètres à la minute (la moyenne est de douze cents mètres); dans le cas contraire, *c'est bije*, vent du nord, ou *bije d'Ardine*, vent d'est, *i n' front nin d' pus d' noûf cints mètes*, ils ne dépasseront pas les neuf cents mètres à la minute ; *on veût bin qu' c'est bije*, *i volèt bas*, ils volent bas pour s'abriter au mieux du vent debout. (Faut-il rappeler que les concours se déroulent toujours selon le fameux axe sud-ouest / nord-est ?)

§ 43. Certains amateurs sont *bin métous*, litt. « bien mis » : entendez que leur colombier se trouve sur le passage ordinaire *dè gros dèl volège* ; les autres, défavorisés, sont évidemment dits *må métous* ; *li vint èst bin métou*, dira l'un de ces derniers, si d'aventure un vent bien orienté et suffisamment fort peut dévier *li volège* dans sa direction.

§ 44. Dès qu'un pigeon apparaît, on se dissimule pour ne pas l'effrayer : *sétchez-v' èvôye, vo-z-è-chal onk*, retirez-vous, en voici un. Précaution à peine superflue si le sujet est *familièr'*, familier, mais indispensable s'il est *spaw'treûs*, farouche.

*On bon colon vint drût*, arrive de la bonne direction ; *i r'toume*, il se pose sur la planche extérieure, *êt r'moussi sins tchik'ter*, et rentre sans hésiter ; parfois, s'il volait très haut, *i toume come une pire*, comme une pierre. Les autres, au contraire, *passèt houte*, passent outre, *toûrnèt d'vent dè r'toumer*, tournoient avant de se poser, *fisèt dè tût ou dè plontche*, s'attardent sur le toit ou sur la planche.

§ 45. Il n'est pas rare de voir revenir, plusieurs jours après le lâcher, un pigeon blessé, par exemple *drovou*, le jabot ouvert. D'autres, qui se sont tout simplement égarés, rentrent parfois après des semaines : *i-n-a l' surlèt qu'est rim'nou, i s'avût piérdoù*. Enfin, une minorité, constituée surtout de pigeonneaux, disparaît. Poussé par la soif et la faim, un pigeon égaré cherche souvent refuge dans un colombier étranger : *i-n-a un-ètrindjir è l' colèbire* ; restauré, il retrouve plus facilement sa route, *i s' ritroûve*. Si un sujet étranger s'attarde dans une colonie, le colombophile est tenu d'en avertir la Fédération, à laquelle il communiquera le numéro de la bague métallique : *i fât scrite*, litt. « écrire ». La plupart du temps, il est possible d'entrer directement en contact avec le propriétaire dont le cachet se trouve souvent apposé sur une des grandes rémiges : *on mèt l' catchèt*.

§ 46. Sitôt le pigeon rentré, sa bague en caoutchouc lui est retirée vivement et introduite dans une capsule métallique, *li bwête ou boch'tê ou quelquefois boufa* ; *on hère li bwête è l'aparèy êt on constate*, on pousse la capsule dans l'appareil, on presse le poussoir à *tchôki astoc*, en poussant à fond, et la constatation est faite (cf. §§ 48 à 52 pour plus de détails).

Au début du siècle, il n'y avait qu'un appareil de contrôle par village ou par hameau. Comme le note Robert DASCOTTE, « Chaque colombophile devait y acheminer, dans une petite boîte, la bague de concours de chacun de ses pigeons rentrés. Ceci imposait de gagner du temps », d'où l'utilisation des coureurs, *coreūs* : *on coréve lès colons*, expression elle-même issue d'une époque, antérieure à l'usage de la bague en caoutchouc, où c'était le pigeon lui-même qu'on rapportait au local.

#### E. Après le retour.

§ 47. Tous les pigeons rentrés, ou passé un délai tel que l'amateur peut estimer les retardataires *foû dès pris*, litt. « en dehors des prix », il porte son appareil au local, *i va rèpwèrter l'aparèy*.

Conversations et commentaires vont bon train.

*A k'bin èstèz-v'* ?, à « combien » (quelle heure) êtes-vous ?  
*Dji so timpe*, je suis tôt ; *dji so tard*, je suis tard ; *dji so à tièsse*, je suis en tête ; *dji so bin métou*, je suis bien placé ; *ci sèrè à hipète*, si j'obtiens un prix, ce sera de justesse.

Cependant se déroulent les opérations de « dépouillement » des appareils.

#### F. Le « dépouillement ».

§ 48. L'appareil, *l'aparèy* ou parfois *constateù*, est propriété du colombophile ou de la société qui, dans ce cas, le met en location ; il est constitué, pour l'essentiel, d'un tambour contenant un mécanisme d'horlogerie, *li tombour*, protégé par un couvercle vitré, *li covière*, percé dans sa circonference de douze trous équidistants, *lès trôs*, muni d'un poussoir, *li boton*, et placé dans un boîtier en bois, *li bwête*, qui laisse toutefois apparaître le poussoir et l'un des trous.

§ 49. La veille du lâcher, un préposé régule *lès-aparèy* : il pose, en le réglant sur l'heure officielle, *on cadron*, un cadran mobile en papier fort, sur le tambour qu'il enferme dans le boîtier. Les appareils prêts, il faut les *pwinter* : c'est *l' pwintèdje*, qui consiste à presser une fois le poussoir, ce qui rend impossible l'ouverture du boîtier et, partant, l'accès au cadran et la fraude éventuelle.

§ 50. Au retour du pigeon, *on constate* : la capsule contenant la bague en caoutchouc est glissée dans le trou apparent, puis le poussoir est aussitôt pressé, ce qui a pour effet :  
— de *trawer l' cadron*, percer le cadran, et d'indiquer ainsi l'heure exacte de la constatation.  
— de faire tourner le tambour d'un douzième de tour, de telle sorte que disparaisse la capsule et qu'apparaisse le trou suivant.

§ 51. L'appareil rentré au local, on le *pwinte* de nouveau, c'est-à-dire qu'on évalue d'après *l'ôrlodje mère*, chronomètre indiquant l'heure officielle, son avance ou son retard dont il sera tenu compte pour l'établissement du moment précis de la constatation : *dj'a co pus d' deûs minutes d'avonce, dj'a une dimèye minute di r'tård*.

§ 52. Dès lors, *on dépouliye*, on « dépouille » les appareils. C'est *li dépoulièmunt*, effectué par les préposés.  
— L'un d'eux constate *djusqu'à coron*, presse le poussoir jusqu'au terme des douze coups possibles correspondant aux douze trous : le tambour ayant ainsi accompli un tour complet, le boîtier peut de nouveau s'ouvrir et le cadran est enlevé : *on droûve l'aparèy èt boudji l' cadron*.  
— Un autre préposé, *li liheù*, lit sur le cadran les heures des constatations qu'il dicte à un troisième, lequel *marquèye lès-eûres*.

— Enfin, on *vûde l'aparèy*, on retire les capsules et les bagues dont on inscrit les numéros correspondant aux heures des constatations : *on marquèye lès numèros.*

#### G. Classement, résultats, prix.

§ 53. Le classement est dressé en fonction de la vitesse/minute réalisée par chaque pigeon « constaté », ce qui impose de calculer le temps mis pour accomplir le trajet, et la distance séparant chaque colombier du lieu du lâcher : cette dernière est établie avec exactitude d'après *lès cordonéyes*, les coordonnées de chacun. Selon qu'il est ou non avantagé sur la distance, un amateur dira : *dji v' rind on kulomète èt co hope*, un kilomètre et davantage ; *vos m' rindez d'abôrd cinq cints mètes*, près de cinq cents mètres.

§ 54. Les résultats complets (classement, références de chaque pigeon classé, sommes gagnées) sont transmis par voie postale à tous les participants. *Dj'a-st-avou lès résultats oûy à matin*, ce matin ; *dj'a fêt prumi, dihin.me*, ... j'ai obtenu le premier prix, le dixième, ... ; *dj'a fêt deûs pris* ; *dji so d'vins lès pris*, mon pigeon est classé ou *foû dès pris* ; *dji so à l' caue dès pris*, « à la queue des prix » ; *dj'a fêt on bê pris, on p'tit pris* ; *dj'a fêt bêrwête*, je n'ai obtenu aucun prix.

On dira également que *lès pris n'ont wêre duré, ont brâmint duré*, n'ont guère duré, ont duré longtemps, selon que les retours des pigeons classés se sont étalés sur une période plus ou moins courte.

§ 55. Le propriétaire du premier pigeon classé se voit gratifié d'*on panî d'oneûr*, panier d'honneur (seul cas où *panî* traduise panier) ; il s'agit d'un *bot* sur lequel sont fixés des arceaux garnis de fleurs en papier, de couleurs variées, *dès rôses di totes lès coleûrs*.

### Index alphabétique

Les numéros renvoient aux paragraphes où sont mentionnés mots et locutions.

abèvrû, 8 — ac'lèver, 16 — acoplé, 9 — aler ås tchomps, 23 — amagni, 8, 19, 39 — aparèy, 40, 46, 47, 48, 49, 52 — avonce, 51 — avou dès colons, 3.

bague, -er, 17, 18, 38 — bagueû, 38 — bagueûse, 38 — bahi lès clapêtes, 8 — bastâ, 1 — batch, 8 — bérwête, 54 — bêtch, 5 — bêtchi, 14 — bêtch'ter (si-), 11 — bije, 42 — bije d'Ärdine, 42 — bin métou, 42 — bleû, 4 — blonc, 4 — blonc mâ, 28 — blonke ploume, 4 — bloncvanê, 4 — boch'té, 46 — bon, 32 — bon à mète, 33 — bon vint, 42 — bot, 36, 55 — boton, 48 — boufa, 46 — bouliye, 15 — boune sôrt, 16, 32 — bwête, 46, 48.

cadron, 48, 52 — capucin, 1 — casserole, 32 — catchêt, 45 — cawe, 5 — cawe dès pris, 54 — clapêtes, 8 — clér mayeté, 4 — colêber, 3, 33 — colêbeû, 3, 22, 25 — colêbire, 7, 23, 45 — coleûr, 4, 18, 55 — colon, 1, 3, 6, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 27, 28, 33, 37, 39, 42, 44, 46 — colon d' coûr 1 — colon monsâ, 1 — colon d' tape, 1 — compagne, 30 — concours, 31 — constater, 46, 50 — constater d'jusqu'à coron, 52 — constateû, 48 — convwèyeûr, 39 — cope, 9, 16 — cordonéyes, 53 — coreû, 46 — cori lès colons, 46 — coriza, 28 — coutès tapes, 30 — covèdje, 14 — cover, 13 — covièke, 48 — crâs, 33 — croufieûs, 29 cwârê, 8.

dépoulier, 52 — dépoulièment, 52 — deur, 33 — deûzin.me toûr, 30 — disclore, 14 — divins lès pris, 54 — djeter, 25 — djône, 2, 14, 15, 16, 34 — djône marqué, 2 — djouwer l' naturèl, - l'veûvâje, - so lès djônes, - so l' nid, - so lès-oûs, 34 — dobler, 37 — doguer, 37 — drovi l'aparèy, 52 — drovi l' hapâ, 8 — drovou, 45 — drût, 44 — dût, 5 — durer (pris), 54.

ècrâhi (s'~), 20 — èhoter, 36, 39 — èhoteû, 39 — èsse à ût, à sët'... 6, 33 — èsse tard, 47 — èsse timpe, 47 — ètrindjir, 45.

face, 5 — familiér, 44 — favètes, 19 — fé bérwète, 54 — fé bouliye, 15 — fé dèl plontche, 44 — fé dè tüt, 44 — fé d'vins lès colons, 3 — fé l' houhou, 29 — fé l' nid, 12 — fé prumî, 54 — fé X mètes, 42 — feû, 33 — flori, 4 — forthchète dè stoumac, 5, 32, 33 — foû dës pris, 47 — fouye, 36 — frumint, 19 — fumèle, 2, 11.

gazî, 28 — glêre, 28 — golzâ, 19 — gravi, 23 — grin.ne di lin, 21 — gronds dûts, 5, 17 — grosse face, 1 — gurnî, 7.

hâgne, 14 — hanête, 5, 32 — hapâ, 8 — hayis', 33 — hêti, 33 — hipète (à ~), 47 — hite, 28 — honter, 11 — houhou, 29 — houlé, 5, 32 — hoûler, 10 — houlote, 32 — hourèye, 37 — hoûter lès colons, 41 — hufler, 26.

kibin (à ~ èstèz-v' ?), 47.

lacher, 24, 27 41 — liheû, 52 — local, 36 — loge, 36 — lonkès tapes, 30 — louki ås colons, 42.

mâ, 28 — mâ d'oûy, 28 — marquer lès-eures, - lès numérôs, 52 — mâye, 2 — mayeté, 4 — mayis', 19, 20 — mélange, 19 — mête à l'ontrinement, 31 — mête (à tape), 33, 35 — mête lès clapètes, 8 — mête li catchèt, 45 — mête so on colon, 37 — métou : bin ~, 43, 47 ; mâ ~, 43 — milèt, 19 — mise : ~ obligatwère, 37 ; ~ par qwête, par cinq, 37 — mouhî, 4 — moûwe, 6 — mozayike, 4.

naturèl, 34 — neûr mayeté, 4 — néz, 5 — nid, 12, 34 — nouri, 15 — numérô, 18, 52.

oneûr, 37 — onglète, 5 — ontrin.ner, 31 — ontrin.nemint, 31 — ôrlodje-mére, 51 — oû, 13, 16, 34 — oû d' plâte, 13 — oûy, 5, 28, 33.

palâ, 28 — panî d'oneûr, 55 — passer houte, 44 — pate, 5, 17, 33 — pêzont, 20 — piède (si ~), 45 — piquer, 11 — platê, 8, 12 — plontche, 8, 44 — plontchi, 8 — ploume, 4, 5, 33 — ploumion, 5 — pôce, 5, 17 — poliné, 25 — ponre, 13 — posse, 8 — preûti, 10 — pris (s.m.), 47, 54 — prumî toûr, 30 — pwérter à nid, 12 — pwintèdje, 49 — pwinter, 49, 51.

ratinde, 41 — régler l'aparèy, 48 — rèpwérter l'aparèy, 47 — résultats, 54 — r(i)houki, 26 — r(i)lèver lès clapètes, 8 — rim'ni, 45 — r(i)-moussi, 44 — rinde, 53 — r(i)nièti, 21 — r(i)toumer, 44 — r(i)trover (si ~), 45 — r(i)târd, 51 — rodje, 4, 33 — rodje têtche, 33 — rôki, 10 — rôse (s.f.), 55 — rossâr, 32.

sêrer l' hapâ, 8 — sériye (dësignèye), 37 — sëtchi dës djônes foû.... 16 — sogni, 24 — sôrt, 16, 32 — souche, 18 — spaw'treûs, 44 — stièrni, 28 — stoumac, 5, 32, 33 — surlët, 4.

tape, 22, 30, 35 — taper, 3 — târd, 47 — tchène, 19 — tchèn'ter, 22 — tchêrdji, 37 — tchëssi, 9 — tchêve, 39 — tchompi, 23 — tchomps (às ~), 23 — tièsse, 5; à ~, 47 — timpe, 47 — tini dës colons, 3 — tombour, 48 — toumer, 44 — toûr, 30 — treûzin.me toûr, 30 — toûrner, 44 — toûrner à rin, 13 — trawer l' cadron, 50 — trô, 48 — trosse-cawe, 1 — tut, 44 — twèrtchi l' hanète, 32.

vanê, 4, 5 — vèrdure, 23 — vèsses, 19 — veûvâje, 34 — vig'reûs, 33 — vini drût, 44 — vint, 42, 43 — voler, 42 — volèt, 8 — volèye, 24. 43 — vûdi l'aparèy, 52.

wèymer, 6.

Victor GEORGE

## Notes sur le fascicule 138 du *FEW*

Paru en 1973, le fascicule 138 du *FEW* fait partie du tome XXII, 2<sup>e</sup> partie (Matériaux d'origine inconnue ou douteuse); il porte pour titre : *L'homme au travail : La cour (porc). Les outils en général (cheville)*. Les présentes notes sont présentées comme les *Notes sur le fascicule 119*, parues dans DBR, 25 (1968), pp. 33-68.

Dans chaque article, le texte du *FEW* est suivi, entre crochets droits, des remarques que nous présentons ; pour l'uniformité, les sigles et abréviations sont ceux employés dans le *FEW*, non ceux régulièrement en usage dans les DW.

p. 39b : Faymonv. *ac'froy* v.a. « défricher ». [A classer 3, 781b, v<sup>o</sup> *fřicare*, avec *lütt. kifroyi* « frotter rudement » ; formé de *ad-cum-fřicare*].

p. 21a : Nam. *acsī* m. « pigeon tacheté ». [Cf. DL 713a : *ac'si*, (pigeon dont) le corps est blanc et les ailes colorées : *on colon ~ d' vért.* Prob. à rattacher au type *ac'sûre* « atteindre (d'un projectile), toucher, blesser » DL 10a (FEW 2/2, 1063b)].

p. 40b : Chassepierre *afrēder* v. « préparer une terre, la labourer avant l'hiver » ; *afra* s. « terre ainsi préparée » ; gaum. Chassepierre *afrēdadje* m. « premier labour ». [A classer 4, 680b, v<sup>o</sup> *infrīngēre* ; cf. BT Dial 27, 176, qui cite : chestr. *afrinde* « déchaumer », gaum. *afrâ* « jachère »].

p. 75b : Nam. *ahouviè* v.a. « déchausser un arbre » (B Wall 6, 95). Vielleicht zu anfrk. \*hūba, hier 16, 256a. [La source porte : *ahouviè*, ou mieux *aouviè*. À classer 25/II, 4b, v<sup>o</sup> *aperire*, avec afr. *aovrir* « ouvrir » ; pour la forme, cf. nam. *douviè* « ouvrir », p. 4a. Noter que Jam. *awouwri* « ouvrir », p. 2a, devrait aussi figurer p. 4b, parmi les composés].

p. 61a : gaum. *ajou* m. « adjoint au porcher ». [En fait, gaum. *adjou*, *adjó* ; propr<sup>t</sup> : « à jour, pour le jour », cet adjoint changeant chaque jour, cf. Mél. Roques 4, 142].

p. 77a : Fosse N. *akèdin* m. « râteau de jardin » B Wall 9, 43. [Figure déjà 16, 170a, v<sup>o</sup> *harke*, avec la glose : « râteau (= à dents) »].

p. 81b : mfr. *ancher* v. « greffer » (1583). [Figure déjà 15/I, 20a, v<sup>o</sup> \*ankja].

p. 40b : ard. *aner* v. « recouvrir le seigle après l'écobuage » PtArd 3.3.1927. [Variante de ard. *a a n e* « herser », classé 1,48a, v<sup>o</sup> \*afannare].

p. 46a : Verviers *ansens* m. pl. « limons de la herse, traverses ... ». [Lire *anseūs*. Cf. El. Legros, *Etymologica* (Mél. Wartburg), 1958, pp. 499-501. Type *ensouple*, à classer FEW 4, 727-8, à *īnsūbūlum*].

p. 83b : ard.  *auché* f. « porte à claire-voie d'un jardin, d'un verger » Vauch. [À classer 16, 121b, v<sup>o</sup> *haisi*, avec Stav. *hazée* « barrière d'une prairie, etc. »; cf. 121a : Neufch. *hauche* « barrière »].

p. 81b : Awenne *aulé* m. « perche à haricots » BSLW 58, 212. [Figure déjà 15/1, 9b, v° *ahsel*].

p. 45a : Nam. *ayiver* v. « cultiver (des plantes) ». [Nam. *aïver* « id. » figure déjà 24/1, 130b, v° *adaequare*].

p. 85b : Nam. *baclüse* f. « chantier, grande place ou palis pour renfermer des pièces de bois, des houilles, etc. ». [Figure déjà 16, 615b, v° *pakhuis*].

p. 131b : Jam. *b ā k* « virole de la faux ». [A classer 1, 196a, v° *baca*, avec nam. *rouch. b a k* « anneau » ].

p. 2 b : pik. *biar* m. « verrat, porc », *biatre*. — Autres noms analogues du verrat, p. 4b. [A classer 15/1, 109a, v° \**bikkil*, avec Moselle *b œ y a r* « porc mâle », si cette étymologie est maintenue].

p. 24a-b : Nfr. *bieffe* f. « sol peu fertile, terrain dépourvu de terre végétale » ; apik. *bieffeux* adj. « (terre) franche qui repose sur un sous-sol marneux ou crayeux ». [Figure déjà 3, 50b, v° \**derva*. Renonce-t-on à cette étymologie ?].

p. 58a : Huy *bièrdjëts* m.pl. « pâturages » BSLW 64, 540. [Dans un texte d'Antheit, à la langue peu sûre ; le texte, p. 266, porte : *çoula t' plait-i mis qui d'vins nos bièrdjëts èt so foulia?* ; la table, p. 540, porte : *bièrdjëts*, pâturages (?) et *foulia* (?). Il semble que *bièrdjët* est un anthroponyme (cf. *Bièrdjët*, surnom, à Andenne : *Les Cahiers wallons*, 1970, n° 4, p. 80); *foulia* est un toponyme (*Foulia*, à Moha, Huccorgne, Couthuin)].

p. 95a : Malm. *bradlorre* f. « corde » (1793). [A classer 15/1, 234a, v° *braden*, avec *lütt brådeûre* « grosse corde

qui sert à emballer, à faire des filets, etc. » ; cf. *brådeler*, p. 233b].

p. 87a : Flandr. *brelle* f. « train à flotter ; bâton servant à comprimer une voiture de paille ». → *rejeton*. [A classer 1, 480a, v<sup>o</sup> *braca*, avec flandr. *breller* « comprimer (une voiture de paille) avec une corde »].

p. 38b : Malm. *broke* s. « borne séparatoire » (1792). [A classer 1, 543b, v<sup>o</sup> *broccus* (sens multiples, dont « petit morceau de bois »); cf. BT Dial 18, 434 : « Grâce à sa forme, pointue de l'un de ses bouts, massive à l'autre, la broche, comme le clou et la masse, constituait un signe limitatif adéquat »].

p. 38b : ard. *buder* v. « aboutir, toucher par un bout (parcelle de terrain) » Vauch. [Figure déjà 15/II, 36a, v<sup>o</sup> *butr*, avec Guign. *buder* « id. »].

p. 68a : Alothr. *calain* m. « manœuvre employé aux travaux de vigne », *callain* (beide Metz 1355). [A classer 2, 92b, v<sup>o</sup> \**calina*, avec Mons *calin* « chef d'escouade des houilleurs » ; Sigart, p. 109, v<sup>o</sup> *câlin*, ajoute : « ouvrier des houillères »].

p. 7a : Wallon. *calou* m. « chien peu attaché à son maître » BSLW 25, 49, Mons « id., homme dissipé ». [La source précise : Mons ; à classer 2, 92b, v<sup>o</sup> \**calina* ; ajouter : borain *calou* « flatteur, câlin » (dans Dufrane et Laurent)].

p. 6a : Nfr. *carin* m. « petite loge où l'on élève des lapins » (Zola, s. Lar 1890). — Vielleicht zu flandr. *carin* « hangar », hier 2, 434a. [Le classement n'est pas douteux et corrige la suggestion malheureuse de 23, 46a, pour rouchi *carin* s.. Maub. *kérin* « bûcher »].

p. 5b : Nivelles *catcho* m. « cochonnet, porcelet », Marche E. *catchot*. — Abl. Nivelles *catchotéye* f. « cochonnée »; *catch'léye* « id.; en politique, les catholiques ». [Figure déjà 2, 1254b, v<sup>o</sup> *koš*, avec L Louv. *cotchot*, *catchot* « petit cochon »].

p. 61a : L Louv. *chinèl* m. « vacher, porcher ». [Figure déjà 9, 528a, v<sup>o</sup> *pūllīcīnus*].

p. 32 : Giv. *chortè* v.a. « cueillir à la main de l'herbage ». [A classer 17, 55a, v<sup>o</sup> *schoren*, avec Nivelles *chorer* « gratter, détaler »; cf. nam. *chortè* « arracher brutalement » Léonard 117].

p. 91a : Verv. *claser* v. « enclaver, enchâsser ». [A classer 2, 254. [A classer 17, 142b, v<sup>o</sup> \**slaitan*, avec Faymonv. *aclasser* « écraser entre 2 corps durs »].

p. 46b : Wallon. *clavai* m. « motte de terre ». [A classer 2, 757a, v<sup>o</sup> *clava*, avec Huy *clavia* « mâchefer », nam. « silex »].

p. 49a : Giv. *cwèjlè* v. « mettre le foin en tas ». [A classer 2, 1378b, v<sup>o</sup> *crūx*; type *'croiseler'*; cf. 23, 5a : nam. *cwèjeler* « assembler des pierres en quinconce »; ...].

p. 4b : Hain. *daï* m. « verrat », *dalië* Gdg 1, 346, Tournai *dale*, *daille*, Nord *dāl* (p. 281), rouchi *dale* « porc », PCal. *dāl* « verrat », St-Pol « id., terme grossier et injurieux », art. *dale* « verrat ». — Haust Alb Verd 235. [Figure déjà 15/II, 56a, v<sup>o</sup> \**daroth*].

p. 40a : Giv. *dawè* v.a. « donner une première culture avec le hoyau ». [Type *'dé-houer'*. Cf. FEW 16, 186a : Neufch. *dehaouer* « houer » Dasn 153. Longwé *dɛvɛ* « piocher » Babin 639].

p. 39b, 77a : Guign. *déhiver* v.a. « extirper les ronces d'un champ ». → sarcler. [A classer 24/1, 131a, v<sup>o</sup> *adaequare*, avec ard. *rehevé* adj. « remis en culture »].

p. 37b : Nivelles *dèsvêfe* f. « sillon qui sépare les terres labourées », L Louv. *dèsvêve*, Mons *deswave*, *dessouave*, Marche E. *dèsswafe* f. « limite, séparation ». [A classer 11, 474a, v<sup>o</sup> *sépârare*, avec Mons *dessoivre* « id. », etc.].

p. 49a : Giv. *dismaumonè* v.a. « écheveler ; délier et mettre en désordre une gerbe de blé, une botte de foin ». [A classer 16, 130a, v<sup>o</sup> *halm*, avec lütt. *dihåmoner* « disloquer, délabrer ; chiffonner » (aussi *dishåmoner* dans le *DL* ; cf. *DFL*, p. 163b, v<sup>o</sup> *écheveler*). La forme de Giv. présente une assimilation régressive de *m*].

p. 83 : Faym. *djéfe* f. « barrière à claire-voie ». Wahrscheinlich zu lütt. *djève* « bouche », s. \**gaba*, hier 4, 1a. [La longueur des voyelles interdit, à elle seule, d'identifier *djéfe* et *djève*. Cf. A. Lerond, *Habitation en Wall.* *malm.*, 1963, p. 409-410].

p. 94a : L Louv. *doguèt* m. « anneau de fer scellé dans la pierre et servant d'attache ». [A classer 3, 111b, v<sup>o</sup> *docken*, avec Mons *dok* « anneau de fer scellé dans la pierre ». Noter que plusieurs mots w. classés 18, 52a, v<sup>o</sup> *dog*, semblent aussi devoir être rattachés ici].

p. 83b : Amiens N. *ɛ k ɛ* f. « petite barrière à claire-voie que l'on place à la porte cochère des fermes pour empêcher les volailles de sortir dans la rue », *ɛ t ſ ɛ*. [A classer 16, 188a, v<sup>o</sup> *hec*, avec pik. *hequet* « id. »].

p. 60a : Landr. *ensâoué* « qui a les pieds liés ensemble (animaux) ». [A porter sous *sōca* 12, 12a, après Metz, Nied *āsa w ēy*, même sens].

p. 42b : Clairv. *èpreunne* s. « pièce de bois de l'avant-train d'une charrue, d'une herse, etc., à chaque bout de laquelle on attache, on fixe les traits ». [A classer FEW 17, 168b \**sparra*, avec abourg. *esperonne* f. « palonnier », etc.].

p. 48a : Neufch. *farme* s. « arête d'un épi, feuille de blé ». [Cf. Cerfontaine *farne* f. « houlque laineuse », *farme*. Nous proposerions germ. *farna-* « fougère », représenté en toponymie wallonne].

p. 49a : Awenne *faussons* pl. « paille de seigle servant à lier les gerbes ». [A classer FEW 14, 620b *võlvěre*, avec Prouvy *foüssan* « poignée »].

p. 53b : Giv. *fauçon* m. « petite botte de paille ... ». [V. ci-dessus p. 49a].

p. 49b : Malm. *fęb* « grains en gerbes entassés dans les granges, ... ». [A classer FEW 15/2, 128a a.h.all. *fimba*, avec Faymonv. Sourbrodt *fimbe* f. « tas de gerbes à l'intérieur de la grange »].

p. 4b : Faymonv. *fidèrent* m. « anneau au groin d'un porc ». [A classer 1, 45b, v<sup>o</sup> *aeramen*, avec vel. *fiau d'aron* « fil d'archal », etc.].

p. 27b : Awall. *follener* « brûler dans des fourneaux d'éco-buage » (1574, 1627, Dial Belg 10, 60). [A classer 3, 906b, v<sup>o</sup> *furnus*; métathèse de \**fon'ler*, contraction de *fornuler*; cf. BT Dial 11, 202 et L. Remacle, *Documents ... Roanne*, p. 27b].

p. 79a : Verv. *fonk* s. « batte pour le jardinier » BSLW 20, 77. [A classer 3, 849b, v° *fūllīcare*, avec lütt. *fōke* « id. », dont *fonk* est une forme nasalisée].

p. 37a : Ard. *givée* f. « ensemble de parcelles de terre se touchant » Vauch. Cum. *givaïe* « rangée de champs », Dombras *ž i v ā y* « série de champs orientés dans la même direction. [A classer 5, 61a, v° *jugum*, avec Metz *ž w ā y* f. « poutre horizontale pour fixer les poteaux d'attache du bétail » (-ATA); cf. Dial Belg 11, 98-102].

p. 83b : Mouscron *glin* m. « porte à claire-voie de jardin ». [A classer 16, 30a, v° *gelent*, avec flandr. *glend* « id. », etc.].

p. 56a : Giv. *graūve* f. « criblures, restes de grain criblé ». [Nous proposons mndl. *grove* f. « drek, uitwerpseLEN »].

p. 77b : Charleroi *grōyō* m. « houe » Dial Belg 19, 21. [Cf. Braine-le-Comte *id.* « trident recourbé ». A classer 16, 379b, v° \**krawa*, avant L Louv. *agrauyi* « agripper »].

75b, 83a : Malm. *guiaim* m. « pierre de bordure dans un jardin » (1793). → dentelle. [A classer 4, 306b, v° *Guillaume*, avec *guillaume* « rabot échancre, pour faire des rainures », lütt. *guiyinme*. Autre emploi arbitraire du terme].

p. 49b : Giv. *gwissèle* f. « gerbes de blé ou de seigle placées debout et en rond ... ». [Forme fém. du type wallon *gossē* (*d' foûre* ...) « veillote, tas ... » (Haust, Etym. 120-1; DL)? Les gerbes étant revêtues d'une chape, on peut aussi songer à nam. *gwissèt* « gousset » (FEW 21, 132-134)].

p. 74b : Lütt. *haimer* v.n. « fermenter », *hainer* (beide 18. jh. Gdg. [Ch Huy *hinner lès tonias* « introduire du marc qu'on jette après qu'il y a séjourné quelques jours (pour enlever le mauvais goût) »] Enq Vie Wall 5.55. A classer 16, 130a, v<sup>o</sup> *halm*, avec w. *himmes, hinnes* « rafles de raisin », mais celui-ci est peut-être d'une autre origine ; Legros, dans Enq Vie Wall 5.39, note 2, suggère afr. mfr. *aisne* m. « rafle de raisin », cf. 24/1, 108a, v<sup>o</sup> *acinus*].

p. 17a : Alütt. *haire* f. « coquille d'œuf » (ca. 1380). [Peut-être à classer 16, 169a, v<sup>o</sup> *harja* (anfrk.), sackleinwand. La coquille est l'enveloppe de l'œuf].

p. 87a : Faymonv. *hal'bot* m. « gros bâton pour appuyer la hotte au repos ». — Der zweite teil des wortes ist wohl *bot* « hotte » (< BUTTIS). [Nous préférerions y voir un dé-verbal de Verviers *halboter* « vaciller, tituber » 16, 132b, v<sup>o</sup> \**halon*].

p. 7b : Mfr. *hannoné* adj. « se dit des chiens auxquels on suspend un bâton autour du cou pour les empêcher de courir » (pik. 1507). [A classer 16, 137b, v<sup>o</sup> *hame*, avec Boul. *enhamonner* « mettre un *hamon* à un animal domestique » ; la note 1 dit : « Einfaches *hamonner* vielleicht schon 1507 RLiR 10, 126 »].

p. 4b, 60a : Nam. *hauja* « pièce de bois, en forme de triangle, qu'on met au cou des porcs pour qu'ils ne puissent percer les haies » Gdg. [C'est le correspondant formel nam. de lütt. *hårkē* « tribart », cf. Remacle, *Les noms du porteur-seaux en Belg.* rom., 1968, p. 143-144 ; thème *harc*].

p. 64a : Hesbaye *havâne* s. « miel à couleur pâle » BSLW 20, 122. [A classer 20, 67b, v<sup>o</sup> *Habana*, avec fr. *havane* « couleur marron clair »].

p. 44a : Verv. *hich d'èré* s. « levier pour soulever le soc de la charrue ». [Prob. sorte de traîneau. Lire *hitche*, dér. d'un verbe dérivé de \**hīrpīcare* ; cp. FEW 4, 433b, Sprimont *hitche* « herse garnie de branchages épineux pour émietter le fumier sur la prairie »].

p. 49b : Marche *hō* « dizeau » BT Dial 5, 169. [A classer 1, 78b, v<sup>o</sup> *altus*, avec lütt. *hōt* « tas », Glons « dizeau » ; formes anc. dans Remacle, *Doc. lex. Roanne*, 245a].

p. 24a : Carignan *hor kē* m. « talus ». [A classer, 16, 220a, v<sup>o</sup> *hokke*, avec Neufch. *horquet* « tas, butte » ; la note 1 dit : « -r- wohl von einen andern, in der bed. verwandten wort » ; ce mot paraît être w. *hoûrlē* « talus »].

p. 36b : Lierneux *houlai* « foin mis en quelques gros tas pour être chargé et engrangé » BSLW 20, 99. [A classer 16, 221a, v<sup>o</sup> *hole*, avec Vielsalm *hoûlé* « dizeau de gerbes »].

p. 8a : Mfr. *hufler* v.n. « aboyer (?) ». [Plutôt que de corriger en *husler* (< *ululare*), cp. La Gleize *houfler* « grogner (cochon) », Stavelot id. (sanglier); Haust, *Vocab. Stavelot*, BSW 44, 1903, p. 538 ?].

p. 77b : Mons *huttoir* m. « houe, esp. de bêche courte » Dl. [A classer 7, 288a, v<sup>o</sup> *obstare*, avec tourn. *olware* « petite houe » BT Dial 18, 361, où Legros note que le rattachement à *obstare* est douteux].

p. 76a : Faymonv. *hyoupe du troufe* s. « bêche à découper la tranche verticale destinée à être débitée en briquettes de tourbe », Sourbrodt *hyupe di troufe* Bast 268. [A classer 17, 127a, v<sup>o</sup> \**skōpa*; en plusieurs endroits a le sens de « bêche »].

p. 37a : Bourn. *k e r i k ö l* f. « champ dans lequel il y a beaucoup de contours », [À classer 2, 1005b, v<sup>o</sup> *conchylum*, avec fr. *caracole*].

p. 2b : Malm. *kista* m. « porc ». [À La Gleize, on appelait les porcs en criant *kista kista kista !* (arch.) ou *kis kis kis...!*, ou encore *kus kus kus...!* D'où *kikisse* et *cucusse* « cochon » (t. enf.); pour cette dernière forme, cf. FEW 2/2, 1256a. Le nom. *kikiche* FEW 22/2, 2b, est une var. de *kikisse*].

p. 26b : Jam. *k l ē* f. « rigole ». [Cf. Cerfontaine *clé* f. « petit fossé d'écoulement des eaux tracé sur l'accotement d'un chemin » ; à classer 2, 764a, v<sup>o</sup> *clavis* ; par image : ces petits fossés sont perpendiculaires à l'accotement].

p. 46a : Nivelles *litèrnō* m. « herse garnie de branchages qu'on utilise pour étendre les taupinières dans les prés ». [Cp. Nivelles *mutièrnwè*, même sens (Coppens, *Dict. aclot* 267, dér. de *mutiène* « taupinière »). Coppens lui-même renvoie de *mutièrnwè* à *litèrnō*].

p. 20b : Verv. *maraie-au-wid* « dindon ». [Interpréter *marêye aus wites*, litt. « Marie aux torchons (serpillières) ». [Cf. Wisimus, Dict. verv. 271, v<sup>o</sup> *Marêye* : *one marêye ås wites* « une femme négligente, malpropre »].

p. 45b : Apik. *martement* m. « herse » (ca. 1180). [Figure déjà 6/1, 311b, v<sup>o</sup> *marcūlus*, avec afr. *id.* « herse d'une porte de ville »].

p. 5b : Bouillon, Chiny *m o y i n e* m. « petit porc » Brun 1247. [À classer 6/1, 581a, v<sup>o</sup> *medianus*, avec Blois *méniau* « petit porc qui ne tête plus »].

p. 81a : Ferrières H. *nôye* s. « arbre têtard ». [A classer 16, 438b, v<sup>o</sup> \**laida*, avec lütt. Ferrières H. *nâye* « limite d'une coupe dans une forêt » ; cette limite peut être marquée par un arbre têtard].

p. 10b : Giv. *pérñá* « trou des poules », Fumay *spérñá*. [A classer FEW 9, 478a *prothyrum*, avec Nivelles *pèrnia* « guichet de porte », etc.].

p. 31b : Erezée *plourioû* m. « baguette adaptée à la faux, qui ramasse l'herbe ». [A classer 9, 70a, v<sup>o</sup> *plicâre*, avec Stav., lütt., Andenne *plôyeroû* « baguette ployée pour tendre aux grives »].

p. 44b : Bouillon *ployrō* m. « cheville qui sert à manœuvrer le coute de la charrue à rouelle et à le placer du même côté que le versoir » Brun 279. [A classer 9, 70a, v<sup>o</sup> *plicâre*, avec Neufch. *ploieron* « branche pliante ; lacet pour prendre les grives »].

p. 26b : Alütt. *porsoye* f. « rigole » (1580 BT Dial 33, 104). [*porsoye* est une mauvaise graphie pour *porroye* qui figure dans le même texte ; à classer 10, 391b, v<sup>o</sup> \**rīca*, avec Sprimont *porôye* « grand sillon --- »].

p. 21b : Ostwall. *pos'* « boulin, nid de pigeons » [Gdg 247]. [Doit représenter lütt. *posse* « poste », au sens de « emplacement, compartiment pour pigeons » ; à classer alors 10, 165b, v<sup>o</sup> *pōnēre*].

p. 82b : Fléron, Hognoul, Erezée *prime* f. « perche horizontale qui soutient une haie », Sprimont *prême* BWall 2, 20 n. 1. [A classer 16, 650a, v<sup>o</sup> *prieme*, avec lütt. *prime* « id. »].

p. 31a : Spa *rapoitroule* f. « ramassette, baguette qui est tournée en forme d'oreille au bout du manche de la faux et retenue par la virole qui retient elle-même la faux (sert à former les andains) » BSLW 8, 117. [A classer 1, 111a, v<sup>o</sup> *apportare*, avec Malm. *rapoitroule* « rapporteur »].

p. 34a : Verv. *rahènâve* f. « râtelée ». [A classer 1, 48a, v<sup>o</sup> \**afannare*, avec lütt. *rahèné* « herser légèrement »].

p. 10b : Aflandr. *ravace* f. « cage d'osier pour la volaille » (1481, Molin. Dupire, 163, 233); etc. [A classer 10, 62b, v<sup>o</sup> *rapère*, avec rouchi *ravache* « id. », si cette étymologie est maintenue].

p. 86b : Awall. *ravelin* « bâton pour frapper qn » (hap.), nam. « volée de coups », Jam. *r a v l ē* « gourdin » --- Liegt z.t.lt. *rutabulum* zugrunde ? [Il semble bien que les mots sont à classer 10, 599a, v<sup>o</sup> *rūtābūlum*, avec Nivelles *rauv'léye* « volée de coups », d'autre part que 10, 414a, v<sup>o</sup> *ripa*, il faut rayer nam. *ravelin* « volée de coups »].

p. 74b : mfr. *reschier* v.a. « mettre (dans l'eau, en parlant de la charge d'un vaisseau) » (1350), « changer de place, enlever qch pour le mettre ailleurs » Cotgr 1611, R 39, 248. — Aflandr. *resquier* v.a. « soutirer, tirer au clair » (Tournai 1397). [Ce dernier figure 17, 125b, v<sup>o</sup> \**skiuhjan*, avec le sens de : « abandonner, laisser en souffrance (une marchandise) »].

p. 3a : Giv. *reutyi* v.n. « se dit du cri du porc qui s'impatiente après sa nourriture ; réclamer avec insistance » ; *reutyon* m. « celui qui réclame avec entêtement ou qui pleurniche beaucoup ». [Giv. *reûtyi* « grogner » figure déjà 16, 746a, v<sup>o</sup> *ruten*].

p. 67b : Nord *ridon* m. « vrille de la vigne » RIFI 3, 221. [A classer 16, 706b, v<sup>o</sup> *riden*, avec Mons *ridon* « branche du houblon garnie de fleurs ou d'épis, en forme de liane » DI].

p. 37b : Pik. *rindet* m. « rideau de champs » ; --- [A classer 16, 705a, v<sup>o</sup> *ridan*, avec pik. *rindet* « rideau »].

p. 46a : Soign. *ririte* m. « petite herse à trois dents, munie d'un manche, qu'on tire derrière soi » Dial Belg 19, 30. [A classer 16, 706b, v<sup>o</sup> *riden*, avec Hesb. *rider* « herser ». Mons « passer la herse renversée sur une terre » ; formation familière par réduplication].

p. 70a : Lütt. *riséde* v.a. « lier les jets de vigne, etc. aux échalas » (18. jh. Gdg). [Cf. Liège *rescindre* (les vignes) (1654, Warnant, Cult. Hesb. 226, qui glose : lat. *recingere*). lütt. *r(i)cide* (le houblon) BT Dial 36, 287, où Legros glose par lat. *rescindere*].

p. 4b : Jam. *ro* m. « porc mal châtré ». [Figure déjà 16, 735b, v<sup>o</sup> *ross*, avec note 1 qui écarte la glose de Haust par lat. *rūptus*, mais cette note n'est pas convaincante].

p. 5b : Nam. *roguin* m. « jeune cochon ». [Léonard 463 traduit : « verrat » ; cf. 10, 449a, v<sup>o</sup> *rok-*, Malm. *rōkiner* « bougonner » et, p. 449b : boul. *roctonner* v.n. « crier (du porc) »].

p. 87a : Jam. *rotō* « trique, gourdin, coup de poing » --- Wahrscheinlich abl. von afr. *rot* « rompu », s. hier 10, 569a. [A classer 16, 744b, v<sup>o</sup> *ruote*, avec aflandr. *roton* « poustre » ---].

p. 88b : Neufch. *sbloncher* v. « dégrossir ». [Altéré de \**sblocker*? Cf. FEW 15/1, 166b : mfr. *esblocher* v.a. « équarrir (une pièce de bois) » ; etc.].

p. 61a : Bouillon *scalot* m. « aide, valet du pâtre » (1792), *ekålq* « aide du porcher », Florenv. *ekalå* Brun 1249 ; Bouillon *scaloté* v. « garder le bétail sous l'inspection du pâtre » (1792). [Figure déjà 17, 78a, v° \**skala*].

p. 55a : Namur *scochiye* f. balle de l'épeautre » BSLW 54, 196. [A classer 3, 290a, v° \**excūticare*, avec afr. *eskokier* « briser »].

p. 48a : Fosse N. *scokèt* m. « épi d'épeautre détaché ou brisé de sa tige » ; *scoketer* v.a. « briser (les tiges) ». [A classer comme le précédent].

p. 44b : Lütt. Pr. *shais* (partie de la charrue, prob. avant-train). [Il s'agit de *l'ès'hē*, *li s'hē* : cf. El. Legros, *Mél. Haust*, 1939, p. 266. Cf. FEW 1, 189b *axilis*].

p. 49b : Lüttich Pr. *siteléie* « la partie principale de la grange, celle où l'on entasse les gerbes à partir du niveau du sol » Gdg ; — Miethl 101 vermutet das auch *siteléie* hierhergehört (c.à.d. avec D Sèvres *citau* m. « gerbes déposées en moyettes », etc.). [Ne pas revenir sur le classement 17, 211a, v° \**stalo*].

p. 15a : Metz *solillesse* m. « partie du poulet ». [A classer 12, 509b, v° *sott-*, avec fr. *sot-l'y-laisse* m. « morceau délicat d'une volaille qui se trouve au-dessus du croupion » (fam.)].

p. 92b : Stav. *spigot* « petit clou ». → outils du tailleur de pierre. [A classer 8, 435a, v° *picus*, avec Mons *spicotte* « coin de fer à faire éclater les pierres » ; lütt. *spigot* « id. »].

p. 16a : Nam. *staursin* « grande quantité de gerbes couchées ». [Dér. de *staurer* « épandre, éparpiller », liég. *stårer*].

p. 40a : Jam. *sturbaté* v.a. « déchaumer la terre après la moisson » Bal 48. [La source porte : *sturbaté* « houer la terre au moyen de l'extirpateur (w. *l'esturbateür*) », parfois : « déchaumer après la moisson ». A classer 3, 322a, v<sup>o</sup> *exstirpare*].

p. 14 : Neufch. *suimer* v. « muer » ; *swime* f. « mue ». [Figure déjà, avec raison, FEW 14, 124b *vagina*].

p. 35b : Bast. *tahourê* m. « veillote de foin », *taourê* BT Dial 5, 169. [A classer 17, 392b, v<sup>o</sup> \**thak*, avec *lütt*. --- *tahourê* « nuage sombre et isolé » ; ici, emploi figuré, cf. ALW 3, 84a].

p. 47b : Nam. *tchautchau* m. « campagnard qui commence trop tôt la moisson ». — Vgl. dazu *tšatš-* 1, hier 13/II, 364. [A classer 2, 89b, v<sup>o</sup> *calidus*, avec fr. *chaud* *chaud* adv. « vite »].

p. 7a : Ath *tieu* m. « chien » Vie Wall 2, 82. [A classer v<sup>o</sup> *canis* ; cf. ALW 1, 109, v<sup>o</sup> *chien*, qui cite : Ath ἥσε, To 7 *t'yɛ*].

p. 77a : Arsimont *trèrauyî* « éclaircir (p. ex. un plant d'oignons) ». [Cf. Léonard, Lex. *nam.* 448, 485... *trèrauyi* « éclairer » (des pousses...). Composé de *rauyî*, -i « arracher » (FEW 3, 235a)].

p. 28b : Afor. *tresellon* m. « boucle d'attelage de l'araire ». [Cf. FEW 13/1, 225a *tēnsare* : Pr. *tresihoun* « anneau de fer servant à atteler la charrue ; ... », dauph. *tresilhoun*].

p. 53b : L Louv. *trétin* m. « petite botte ronde faite de déchets de paille » ; — p. 54a : PCal. *tr̄etē* m. « menue paille bottelée après le battage et donnée comme fourrage » ALF Suppl 88, p. 284. [A classer 13, II, 183b, v<sup>o</sup> *trahère*, avec ahain. *tretin* « menue paille » (Tournai, 1350), etc.].

p. 39a : Verviers *treūhi* m. « sorte de barrière fixe qui sert à barrer les ouvertures pratiquées dans les haies » Gdg ; — p. 83b : Malm. *triheū* m. « échalier » (1793). [A classer 17, 400 b, v<sup>o</sup> \**threosk*, avec Malm. *triheu* « sentier montant dans un bois, chemin de schlitte », Gleize *triheū* ; cf. Faymonv. *truhu* « échalier » DFL 162a].

p. 41b : nam. *vièrlète* f. « charrue à roulettes ». [A classer 14, 367a, v<sup>o</sup> *vi-*, avec lütt. *vièrlète* « vieille » ; emploi imagé].

p. 5b : Mons *vigot* m. « cochon de lait » Dl. [A classer 17, 428b, v<sup>o</sup> *vigge*, avec nam. --- *vigot* « id. »].

p. 87a : nam. *wandia* m. « garrot, tortoir ». [Paraît être le correspondant de lütt. *windē* m. « mèche du villebrequin », classé 17, 588a, v<sup>o</sup> *winde*].

p. 86a : rouchi *faire warmal* « remplacer un portefaix absent à la halle au blé ». = d. *wart mal?* [A classer 17, 466b, v<sup>o</sup> \**waidanjan*, avec rouchi *wanemaille* « homme de peine qui fait des commissions », *waillemaille*. Hécart 488 notait : « Dans les réglemens de la halle, on trouve *waille maille*, altéré de *wane maille* (gagne maille), parce que le *warmal* partageait la rétribution avec celui qu'il remplaçait momentanément ». — La dépalatisation *-ail* > *-al* est normale dans la région].

p. 51b : Awall. *xchouteurs* pl. « batteurs au fléau (?) » (1546). --- Warn 147-148. [Le texte d'Otrange que nous avions communiqué à Warnant, porte : *xhouteurs*; le sens doit être « salaire (quote-part) des batteurs »].

Jules HERBILLON  
et Louis REMACLE

## Notes de lexicologie : *angarier, bidlot, mignole, mine*

### I. w. nam. *angarier* « tourmenter »

On lit, non sans quelque étonnement, dans le *FEW*, I, p. 95a, v° *angaria* (frondienst) : nam. *angarier* « tourmenter quelqu'un pour le contraindre à faire quelque chose »; le mot est repris à *GRANDGAGNAGE*, *Dict. étym.*, I, p. 22 (et cité comme tel par *PIRSOUL*, p. 20); il ne figure pas dans les mots commençant par *A* du *Dictionnaire namurois* de F.D. (cf. *BSLW*, 45, 1904, p. 343). Toutefois la table de L. LÉONARD, *Lexique namurois*, p. 791, mentionne : « *angarier* (P), cf. *toûrmintè* ». *P* est un renvoi à Em. Jos. PIRET, de Franchimont (prov. de Namur); nous ne pouvons contrôler s'il s'agit simplement d'une reprise à *PIRSOUL*, ce qui est probable, vu l'isolement du terme. Sous cette forme et isolé en Wallonie et dans le nord de la France, le terme est suspect d'être savant et repris à l'anc. fr. *angarier* « id. ».

Quoi qu'il en soit, le but de cette notice est de compléter le *FEW* qui, comme substantif, ne connaît que l'anc. fr. *angarie*, évidemment d'emprunt, mais soupçonne l'existence de formes traditionnelles. En fait, celles-ci sont bien attestées en Wallonie, comme nous allons le montrer. Rappelons que *l'angaria* est « un charroi exécuté sur une longue distance, à une date fixée par le seigneur, et portant sur des quantités considérables de céréales ou de vin », Ch.-Ed. PERRIN,

*Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine*, p. 742, cf.  
DU CANE, I, p. 253.

Nous avons relevé les attestations suivantes :

A° 1272 « 4 d. et tres dies qui dicuntur engerdage »,  
*Polypt. Abbaye Villers-la-Ville*, dans *Analectes Hist. Eccl. Belg.*, 33, 1907, p. 131 ; ce dérivé est peut-être en rapport avec le moy. néerl. *engheringhe*, cité plus bas.

A° 1280 « Apud Villere Domini Symonis habemus .X. servitia que dicuntur angires que valent annuatim .IX. solidos .X. denarios et debent isti in festo Gertrudis », *Le Polyptyque de 1280 du Chapitre de la Cathédrale Saint-Lambert à Liège*, p. p. D. VAN DERVEEGHDE, p. 46 (à Villers Saint-Siméon).

A° 1280 « Item sunt ibidem .XLI. modii et dimidiis de spelta qui dicitur del lenigire hereditarie super terras », *ibid.*, p. 56 (à Xhendremael).

A° 1280 « Summa totius spelte de Skendremale [...] computatis hereditatibus, trecensibus et lelengire cum decima », *ibid.*, p. 59 (à Xhendremael).

A° 1280 « Item sunt ibidem .LX. et .XVIII. angires que ad plenum valent .XIX. solidos et dimidium qualibet estimata ad .III. denarios et plus possunt estimari », *ibid.*, p. 90 (à Latinne).

A° 1280 « Item sunt ibidem .LX. angieres quarum quelibet debet ducers .I. modium bladi in Hoyo et cuilibet debet refundi panis unius quadrentis », *ibid.*, p. 144 (à Boing, dépendance de Héron).

A° 1374 « engaire, m., sorte d'impôt (Montbél. 1374) », *FEW*, 23, p. 121b.

A° 1524 « Item et quant est touchant les cens appellés angiers dont ci apres sera fait menchion, iceulz se paient au jour delle Saint Gertrud dedens trois ans deux fois, c'est quant les terres sont à bleis et a tremours, car quant elles sont à juxhiers ne doient point dangiers », *ARCH. ÉTAT*

LIÈGE, *Cathédrale*, reg. 750 (Villers-Saint-Siméon et Ju-prelle) [note M. Yans]; quand les terres sont en jachère, il n'y a pas de transport à effectuer.

Le terme existe aussi en moy. néerl. :

A° 1290 « de tallia sive exactione et angaria vulgariter dicta engheringhe », *Cartul. Abb. Saint-Trond*, I, p. 386.

A° 1292 : droit nommé « enger » sur 18 verges de prés : *Bull. Soc. scient. litt. Limbourg*, 28, 1910, p. 169 (à Diepen-beek).

Le *FEW*, 1, p. 95a, cite aussi : « els. ndl. enger ».

## II. w. malm. *bidlot* « *gredin* »

Le wallon *bidlot* est attesté dans le *Dictionnaire malmé-dien* de VILLERS (1793), p. 14 : *bidlot*, s.m., frelampier, gredin, ainsi qu'à Faymonville [My 6] : *bid'lot*, gredin : BSLW, 50, 1909, p. 548. Comme nom de personne, « Byde-los » apparaît au XIV<sup>e</sup> siècle à Liège : de HEMRICOURT, *Œuvres*, I, p. 475.

Le mot apparaît, depuis le XV<sup>e</sup> siècle, dans les environs de Liège, comme nom de famille, surnom et toponyme : (1409) « Thirion le Bidelot », *Echevins de Liège*, dans Alb. BODY, *Noms de famille*, p. 40 ;

à Montegnée [L 61] : (1496) « maison Bidlo », *Bull. Inst. archéol. liég.*, 78, 1965, p. 517 ;

*ibid.* : (1530) « Johan dit biddelot dit hanhay », *Greffé de Montegnée*, reg. 1, fol. 12 v<sup>o</sup> ; cf. DBR, 12, 1955, p. 77 ;

à Alleur [L 49] : (1566) « al saulx Bidlot », (1606) « vers les saulx Biddelet », *Ann. Hist. liég.*, IV, n° 3, 1950, p. 38 ;

à Tilleur [L 76] : (depuis 1732) famille « Bidelot, Bideloz, Bidlot », d'origine liégeoise : *Ann. Hist. liég.*, V, 1953, pp. 89-90 ;

(1626) « France Bidelo pintre », Not. Rolloux, Liège,  
f° 498 ;

(1644 et 1652) « Jean Bideloz, chanoine de Saint-Materne, fils de François : ses neveux : Jean Bideloz, habitant Rome, et François Bideloz, chanoine de Ciney », *Cartul. Saint-Lambert*, V, pp. 477, 485 ;

(1675) « Noël Bideloz », Not. Dufresne, Liège :

à Glain [L 63] : « Martin Bideloz », vicaire, mort en 1751 : *Bull. Inst. arch. liég.*, 74, 1960-61, pp. 34-35 ;

à Retinne [L 81]; w. è bid'lò (toponyme).

Au recensement du 31 décembre 1947, on comptait, dans l'arrondissement de Liège : 2 *Biddelo*, 16 *Bidelot*, 25 *Bidlot* ; dans l'arrondissement de Nivelles : 0.

Dans le département du Pas-de-Calais, en 1820 : 0.

Dans le département de la Somme en 1849 : 0.

Le nom ne figure pas dans Alb. DAUZAT, *Dictionnaire des noms de famille et prénoms de France*.

A Bruxelles, d'après l'*Annuaire des Téléphones* (1973-1974), des *Biddelo*, *Biddeloo*, *Bidlot* [des immigrés].

Le nom de famille se présente donc comme étant essentiellement liégeois.

\*\*

Nous proposons de voir dans w. *bidlot* « gredin » un dérivé en *-elot*, formé sur le thème *bid-* de *bidard*. Sur celui-ci, cf. le *FEW*, 15/I, p. 102b : afr. mfr. *bidaux* pl. « troupes légères et irrégulières adonnées au pillage » (ca. 1190) — Froiss. Gdf 1, 608; TL 1, 962 [...] mfr. *bidau* « vagabond qui suit une armée » Palsgr. 1530, *bidaulx* « soldats coupés du gros, traînards » [...]. — De là, on passe aisément au sens de « gredin ».

*Bidar* est fréquent comme surnom et nom de famille à Liège (dès le XIV<sup>e</sup> siècle), dans toute la Wallonie et le nord

de la France, cf. Alb. DAUZAT, *op. cit.*, p. 43 [qui, à tort, y voit uniquement un anthroponyme germanique].

Au pays de Liège, les *Bidards* avaient laissé une triste réputation comme mercenaires bourguignons appelés par le prince-évêque Hugues de Châlons, en 1299-1301, pour soumettre ses sujets hutois révoltés ; ils pillèrent et rançonnèrent surtout la Hesbaye.

Le terme désigna aussi la pique dont étaient armés ces mercenaires :

A° 1358 « I fier de bidaul » : *Annales Soc. archéol. Nivelles*, 7, 1903, p. 110.

### III. w. liég. *mignole* « espèce de chaland de Meuse »

w. *mignole* « esp. de chaland de Meuse » figure dans le *DL*, avec les figg. 412-413 (d'après une réduction exécutée vers 1845, cf. EMVW, 8, p. 151). Il s'agit d'un bateau léger, opposé au lourd *hërna* ; le bâtiment est décrit dans une notice du 13 floréal an VIII : « On distingue quatre espèces de bateaux : [...], 2<sup>e</sup>) la *mignole* qui a de 29 m 22 c à 32 m 47 de longueur sur 2 m 91 à 3 m 23 de largeur et 1 m à 1 m 5 de hauteur », ARCHIVES ÉTAT LIÈGE, *Fonds français*, reg 1824 [note N. Mélon].

Le bateau était aussi en usage, pourvu d'un gréement, sur la basse Meuse en Hollande, où on l'appelait *mijole*. La plus ancienne mention figure dans un tarif de péage du XVI<sup>e</sup> siècle, à Urmond sur la Meuse : « kleine mignollen », P.T.M. Sopers, *Schepen die verdwijnen*, bewerkt door H.C.A. Van Kampen, Amsterdam, P.N. Van Kampen & Zoon, s.d. [vers 1959], 168 pp., gr. in-8<sup>o</sup>, illustr., p. 151, avec fig. « de Walenmajol of mijole ».

A Liège, nous la trouvons citée depuis 1677 : « une nes-sale ou mignole », DBR, 25, 1968-69, p. 127 ; autres men-

tions dans DBR, 23, 1966, pp. 163-164 (avec notice).

1811 (28 mai) « une grande miolle » (vente à Maastricht), *Feuilles d'annonces du département de l'Ourte*, n° 127.

A notre connaissance, le terme n'a jamais été glosé et le FEW, 23, p. 92b, le classe parmi les matériaux d'origine inconnue.

Nous proposons de voir dans *mignole* le féminin substantif de l'adjectif *mignol* auquel le FEW, 6/II, p. 140a, consacre l'article suivant :

Mfr. *mignol*, adj. « agréable, caressant » (14. jh.); *mignolet*, « plaisant » Molin, « gracieux » (1557). — Ostwallon, *mignolète*, « sorte de petite dentelle ».

Ce dernier terme figure dans le DL, p. 406a : w. *mignonète*, *mignolète*, f. *mignonnette*. 1. sorte de petite dentelle ; 2. poivre concassé. — L. Remacle, *Notaires...*, p. 171, a noté en 1784, « mignolettes », au sens de : petites dentelles.

Sémantiquement, il est naturel que la légère et gracieuse *mignole* ait ainsi été appelée par opposition aux lourds chalands de Meuse.

Le nom de famille *Mignolet*, attesté sporadiquement dans toute la Wallonie, est surtout fréquent dans la province de Liège ; il apparaît en 1448, « Margrite Mignolet », *Annales Soc. archéol. Nivelles*, 18, 1959, p. 56.

#### IV. moy. picard *mine* « ver du fromage »

Charles de Bovelles (1533) traduit *mina* « vermiculus erodens caseum » ; dans un commentaire, Christ. Schmitt (*Travaux de Linguistique et de Littérature - Univ. Strasbourg*, XIV, 1, 1976, p. 140) propose d'insérer le mot dans la nombreuse famille de MIN- (FEW, 6, 2, 96a), onoma-

topée qui sert avant tout à désigner le chat ; sur le plan sémantique, il rapproche béarn. *minin*, adj. « très petit » et Saint-Pol *minē* « légers poils provenant de l'usure des étoffes et qui s'accumulent sous les meubles » (*FEW*, 6, 2, 97b).

Il paraît plus indiqué de rattacher *mine* « ver de fromage » à l'anc. liég. *mignes*, *meignes*, f. pl. « vermine de la volaille », etc. Le *FEW*, 16, 557b, rattache la famille au flam. *mienje* « vermine de la volaille », d'origine incertaine, mais venant probablement du moy. néerl. *min* « moindre, petit ».

Jules HERBILLON

## Les jurons borains

Les jurons ne constituent pas un sujet de conversation de bonne compagnie. Mais leur caractère essentiellement passionné, leur appel révolté — direct ou implicite — à Dieu ou au diable, les déformations qui résultent de l'état d'esprit où on les prononce leur confèrent un réel intérêt psychologique et philologique. J'espère que cela suffira pour que vous me pardonniez ce que peuvent avoir de malsonnant une bonne partie des jurons borains dont je vais vous entretenir.

Il est peu utile, pour notre propos, de distinguer le juron du blasphème. Dans un cas seulement, que je signalerai, l'usager a plus ou moins nettement le sentiment d'insulter la divinité, c'est-à-dire de blasphémer.

Malgré la parenté psychologique, il est facile de distinguer le juron de l'imprécation (*Que l'diâpe l'invisse ! Qu'i dalisse chêt heûres au dzeûr dou diâpe !*) ou du jurement (*que l'Bon Dié qui 'st in haut m'faisse keyi tête mort si...*).

Plus difficile parfois est la distinction entre le juron et l'injure, le premier pouvant fournir un ou plusieurs éléments au second. On dira par exemple à l'adresse de quelqu'un : *espêce de nom de Dieu d'sot ou ç'fâde nom de Dieu d'cârogne-là* ou même *espêce de nom de Dieu*.

Enfin, je laisserai de côté des invocations exclamatives qui sont essentiellement non des jurons mais des appels à l'aide : *mon Dié, mon Dié signeûr, mon Dié signeûr (m)a mère, mon Dié man, hê Pé d'in haut, etc.*

Un juron borain peut presque toujours être précédé des adjectifs injurieux *fâde* (<sup>1</sup>) (dont le sens premier est « paresseux », mais qui signifie aussi « lâche » et n'est plus, à la fin, qu'une injure vague) et *laid*, -*de* (dont le sens premier « laid » est passé, lui aussi, à celui d'une injure vague). L'adjectif *laid* est souvent, dans les injures et les jurons, précédé de l'article *el* (fr. « le » ou « la »), à valeur à la fois démonstrative et exclamative comme dans le français *la belle affaire*; *oh, le laid museau*. *Laid* et *fâde* sont souvent cumulés, *laid* occupant toujours la première place. On aura donc *laid sot, fâde sot, laid fâde sot, el laid fâde sot* et, pour ce qui concerne les jurons, *laid nom de Dieu, fâde nom de Dieu, laid fâde nom de Dieu, el laid fâde nom de Dieu*. J'ajouterais que *laid* et *el laid* ne signifient pratiquement pas autre chose que « espèce de ». Ce n'est plus qu'un mot introductif d'injure ou de juron et sa valeur affective est minime.

Le juron le plus courant est, comme en français, *nom de Dieu*, aujourd'hui plus fréquent que la forme purement bor. *nom de Dié*. Les progrès de l'éducation, sinon l'adoucissement des mœurs, font qu'il s'entend moins souvent qu'autrefois. Si je me reporte à mes souvenirs antérieurs à 1930, il était pour certains un véritable signe de ponctuation oral dans un discours un peu vêtement. On peut, toujours comme en français, le faire précéder de *sacré*, ce qui constitue non pas un adoucissement mais un renforcement du juron. L'adoucissement est obtenu par altération du mot *Dieu*: *nom de djou, de djous', de dios', de dju*. Ces dernières formes n'ont rien de spécialement borain : je trouve *dios'*

(<sup>1</sup>) On sait que c'est le même mot que le fr. *fâde*. Cf. du reste le dér. *fad'rie* « paresse », qui justifie la graphie *fâde*, malgré la prononciation [fāt], laquelle témoigne seulement de l'assourdissement picard de la consonne sonore à la finale d'un mot.

et *dius'* à Namur (<sup>2</sup>); *diou*, *diu*, *diousse* sont signalés par R. Zöckler (<sup>3</sup>), malheureusement sans précision de lieu ni de date; C. De Baere cite, pour le flamand moderne : *nondezju*, *nondeju*, *nondedzjoe* (<sup>4</sup>). En revanche, bien que j'aie trouvé *nom de deux* chez R. Zöckler (<sup>5</sup>), je crois qu'il faut laisser au borain *nom Deu* et *nom de diénke*. Je ne crois pas que *Deu*, dans *nom Deu*, soit le nom de nombre *deux*, forme volontairement travestie de *Dieu*, comme dans le français *nom de deux*. Il faut noter, en effet, que *nom Deu* est le seul juron borain où *nom* ne soit pas suivi de la préposition *de*. Il me semble que *nom Deu* est bel et bien un archaïsme, que c'est l'ancien français *nom Deu*, où, comme on sait, *Deu*, avec son *e* non diphtongué, est un latinisme. On pourrait peut-être même aller plus loin. Le juron borain, en effet, se présente souvent sous la forme *é nom Deu*. Il est probable que *é n'y* est pas autre chose que l'exclamation *hé*, mais il est possible aussi de penser à une rencontre ancienne avec l'ancien français *e non Deu* (<sup>6</sup>), ou *e* est une forme dénasalisée de *en*.

Une chose me gêne toutefois, c'est l'existence d'un juron flamand *nondetwee* (<sup>7</sup>), qui ne peut être que le calque d'un français *nom de deux*. Mais l'absence de préposition dans le juron borain n'en est pas expliquée.

(<sup>2</sup>) L. Léonard, *Lexique namurois* (*Bulletin de la Société de langue et de littérature wallonnes*, t. 71-73, 1964-1968), p. 602.

(<sup>3</sup>) R. Zöckler, *Die Beteuerungsformeln im Französischen*. Diss. Giessen, 1905, p. 12.

(<sup>4</sup>) C. De Baere, *Krachtpatser in de Nederlandsche volkstaal. Een verzameling oudere en jongere bastaardvloeken*, Anvers, De Nederlandsche boekhandel, 1940, pp. 92, 93.

(<sup>5</sup>) *Op. cit.*, p. 12.

(<sup>6</sup>) *T.L.*, VI, 749.

(<sup>7</sup>) C. De Baere, *op. cit.*, p. 93.

Je rapprocherai le borain *nom de diénke* du poitevin *pre-dingue* (<sup>8</sup>) « par Dieu » et du normand *palfrancordingue* (<sup>9</sup>) « par le franc corps Dieu ». Ces trois formes sont sans doute à rattacher au moyen français et au français moderne *par-dienne*, *mordienne*, mais on ne s'accorde pas sur l'origine exacte de *-dienne*, où l'on a voulu voir, sans doute à tort, le nom de la déesse *Diane* (<sup>10</sup>).

A côté de *mordieu* « (par la) mort (de) Dieu », identique au français, le bor. a *mordiénke* dont le deuxième élément présente la même difficulté que dans *nom de diénke*.

Tous les jurons cités jusqu'ici, à part *nom de Dieu* et *nom de dju*, sont des jurons anodins, employés par les femmes, ou par des hommes d'adressant à des enfants.

Comme en français, on peut jurer en faisant précéder le mot *Dieu* d'un nom de nombre : *vént Dieu*, *cint Dieu*, *mile Dieu*, *miyârd de Dieu*, *mile miyârds de Dieu*. On dit, de même, *vént nom de Dieu*, *cint nom de Dieu*, ... *mile miyârds de nom de Dieu*. Ces groupes ne comportent jamais la forme proprement boraine *Dié*.

Il faut examiner à la fois le bor. *nom de queue - flam. nondekeu* (-deke, -dekke) (<sup>11</sup>) et le bor. *nom de cu - flam. nondeku* (<sup>12</sup>). Je n'ai aucun autre témoignage, pic., wall. ou franç., de *nom de queue* que celui du bor. On peut pourtant tenir pour certain que c'est la forme romane et non la forme flam. qui est primitive. Elle se présentait sûrement à l'origine avec un *eū* et non, comme le bor. actuel, avec un *eu* : *keū* est la prononciation régulière en fr. depuis le XIII<sup>e</sup> siècle (<sup>13</sup>).

(<sup>8</sup>) F.E.W., III, 58 b.

(<sup>9</sup>) R. Zöckler, *op. cit.*, p. 24.

(<sup>10</sup>) F.E.W., III, 59 b, n. 15.

(<sup>11</sup>) C. De Baere, *op. cit.*, 93.

(<sup>12</sup>) *Ibid.*

(<sup>13</sup>) P. Fouché, *Phonétique historique du français*, 3 vol., Paris, Klincksieck, 1952-1961, pp. 252, 253.

*Nom de queue* est donc une déformation volontaire de *nom de Dieu* avec assonance, comme dans les jurons françois *nom de deux*, *nom de gueux* (<sup>14</sup>), *nom de bleu*. *Nom de cu* (= *nom de cul*) est une déformation facétieuse de *nom de queue*. Je n'en trouve pas de témoignage hors du Borinage, à part une attestation pour Jamioulx que me fournit M. Willy Bal. Elle a pourtant dû être plus largement répandue puisqu'elle peut seule expliquer le flam. *nondéku*.

J'ai fait allusion, en commençant, à un juron considéré comme blasphématoire. C'est *fâde bon Dié*. On lui connaît une forme aggravée : *fâde bon Dié à cornes*. Les cornes sont évidemment empruntées au diable. Nous allons en reparler.

Voici un juron que je ne trouve pas hors du Borinage et que je ne suis pas sûr de pouvoir bien expliquer : *sindal de Dieu* ! Une interprétation par \**cint dales de Dieu* (*cint* étant le nombre 100) tourne court, \**dales* n'offrant aucun sens satisfaisant. D'autre part, on peut difficilement penser que notre *sindal* serait le fr. *sandale* : comme il est normal dans un patois picard, ce dernier mot a en borain, où il est d'usage courant, une forme identique à la forme française. En outre, s'il est question des sandales du Christ dans les Évangiles (*Matth*, III, 11 ; *Marc*, I, 7 ; *Luc*, III, 16 ; *Jean*, I, 27 ; *Actes*, XIII, 25), rien, que je sache, ne montre que les chrétiens leur aient jamais accordé une attention particulière. Je propose de voir dans *sindal* l'a. fr. *sendal*, *candal*, qui a été largement répandu avec le sens « étoffe de soie » (<sup>15</sup>). C'est là le sens constant de l'a. fr. *sendal*. Mais le mot remonte à un lat. *sindon* « mousseline », qui a donné aussi l'a. fr. *singne*, *sinne*, *signe*, *sisne*, mot rare (<sup>16</sup>) qui désigne

(<sup>14</sup>) R. Zöckler, *op. cit.*, p. 12.

(<sup>15</sup>) F.E.W., XI, 641 b.

(<sup>16</sup>) *Ibid.*, 641 a.

le « saint suaire », et l'a. et moy. fr. *sidone, sidoine, sindone, sindoine* « drap mortuaire, suaire »<sup>(17)</sup>. Il faudrait donc admettre que l'a. fr. *sendal* a pu, comme *singne* et *sidone*, désigner le « saint suaire » et que l'on trouve ce mot et ce sens dans le bor. *sindal de Dieu*. Cela ne me paraît pas impossible.

*Nom de zo*, juron poli, n'est pas propre au Borinage. Une enquête rapide parmi mes étudiants révèle son existence dans le Tournaisis, le Brabant wallon, la « botte » du Hainaut, la région de Quiévrain, le pays de Charleroi et à Bruxelles. E. Cochet pour Gondecourt (*nôdezô*), Deprêtre-Nopère pour le Centre (*nom dès-os, v° nom*), Coppens pour Nivelles (*nom dè zo, v° zo*), Sigart pour Mons (*nom des os, v° os*) signalent ce juron. M. L. Léonard me le signale à Namur (*nom dè zo*). J. Haust, pour Liège, n'en fait pas mention. J'ai relevé pour Lessines, Couvin, Binche et Angre la variante significative *nom dè zo*. C'est bien, en effet, comme l'indique le *F.E.W.*<sup>(18)</sup>, qui limite l'expression à la Picardie, d'un juron *nom des os* qu'il s'agit. Je n'ai pas trouvé trace des os (de Dieu ou du Christ) chez R. Zöckler ni chez C. De Baere. Pourtant, il ne peut s'agir que de cela. La prière *O bon et très doux Jésus*, dont j'ignore malheureusement à quelle date elle est apparue, montre comment les os du Christ ont pu émouvoir la conscience des fidèles. Elle se termine par la phrase « Ils ont percé mes mains et mes pieds, ils ont compté tous mes os », avec renvoi aux *Psaumes*, XXI, 17, 18 : *Foderunt manus meas et pedes meos, dinumeraverunt omnia ossa mea*. La prière française, bénéficiant d'une indulgence plénière décrétée en 1858 par le pape Pie IX, a connu un grand succès. On la trouve souvent

(17) *Ibid.*, 641 b.

(18) VII, 176 b.

imprimée, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, sur les images pieuses, *in memoriam* de défunts, que l'on distribuait aux enterrements. Mais je ne saurais dire si *nom des os* provient de la prière ou directement des *Psaumes* par la prédication populaire.

Le juron suivant pose un problème d'ordre phonétique. C'est *bon sin* et ses variantes *fâde bon sin*, *bon sin d'bon sin*, *bon sin d'bon Dié*, etc. Régulièrement, en bor., *sin* ne peut correspondre qu'au fr. *sens*, lat. *sensus*. Il ne peut même pas répondre à l'a. fr. *sen* « intelligence », germ. *sin*, qui n'a pas son exact correspondant en bor., le bor. *zine* « idée subite et déraisonnable » étant tiré d'un autre mot germ., le néerl. *zin* « idée », apparenté au premier. De toute façon, le fr. *sens* et l'a. fr. *sen* sont sémantiquement inacceptables. Il faut voir dans le bor. *bon sin* le fr. *bon sang*, qui est le sang du Christ. Ce sang est nommé dans de nombreux jurons français dès le moyen âge : *pour le sanc* dans un fabliau du XIII<sup>e</sup> siècle (<sup>19</sup>), *par le sanc Dieu* en 1377 (<sup>20</sup>), etc. Le F.E.W. (<sup>21</sup>) ne donne pour *bon sang* que des attestations contemporaines. Il n'a relevé *bon sang de bon sang* qu'à partir de 1888 et *bon sang de bon Dieu* qu'à partir de 1896. Il est donc probable que *bon sang* est récent en français. Le fr. *sang*, lat. *sanguis*, a pour correspondant bor. *san*. Néanmoins, je propose de voir dans le bor. *bon sin* un emprunt maladroit et récent au fr. *bon sang*, dont l'élément *sang* n'aurait pas été reconnu et aurait été confondu avec *sens*.

Le bor. *jour de Dieu* est évidemment emprunté au fr. La forme bor. régulière serait \**djoû de Dié*. Il s'agit, comme pour l'a. fr. *par le jour Dieu*, d'une allusion au jour du jugement dernier (<sup>22</sup>).

(<sup>19</sup>) R. Zöckler, *op. cit.*, p. 45.

(<sup>20</sup>) F.E.W., XI, 177 ab.

(<sup>21</sup>) *Ibid.*, 177 b.

(<sup>22</sup>) R. Zöckler, *op. cit.*, p. 32.

Emprunt au fr. aussi que le bor. *tonnere de Dieu* : le fr. *tonnerre* n'a pas de correspondant en bor. où l'idée de « tonnerre » est rendue par « orage »<sup>(23)</sup>. Exception faite de Deprêtre-Nopère, qui ont relevé dans le Centre *tone dè diâle* « ~ de diable », je n'ai rencontré nulle part une forme correspondant au juron bor. *tone de Dieu*, sauf — et c'est bien étrange — chez C. De Baere<sup>(24)</sup> qui cite *tonne de Dieu* après *tonnere de Dieu* comme une *typische verbastering*<sup>(25)</sup>. De Baere semble croire à une réduction, en flamand, de *tonnerre* à *tonne*. Mais comment, alors, expliquer la présence de *tone de Dieu* en bor. et de *tone dè diâle* dans le Centre ? On doit faire quelques remarques. D'abord, toute la partie picarde du Hainaut, à de rares exceptions près, est dépourvue de forme correspondant au fr. *tonnerre*<sup>(26)</sup>. On devrait admettre que, dans cette zone, *tonnerre de Dieu*, mal compris des patoisants, ait été déformé en *tone de Dieu*, expression qui serait alors passée en Flandre. D'autre part, le juron français *tonnerre de Dieu* n'est attesté que depuis Balzac<sup>(27)</sup>, soit depuis la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Cela fait peu de temps pour un phénomène bien complexe ! On ne peut guère aller plus loin dans une tentative d'explication.

Dieu est encore pris à partie dans deux jurons borains empruntés à une autre langue que le français. Le premier, *gotférdom'*, est, en règle générale, à peu près compris des usagers. C'est le flamand *godverdomme*, pour *God verdomme mij*<sup>(28)</sup> « que Dieu me damne ». Le second, *godom'*

(23) Voir la carte *tonnerre* de l'A.L.W., III, p. 116.

(24) *Op. cit.*, p. 135.

(25) « abâtardissement typique ».

(26) Voir la carte déjà signalée de l'A.L.W.

(27) F.E.W., XIII/2, 28 A.

(28) C. De Baere, *op. cit.*, p. 156.

ou *fâde godom'*, n'est pas compris du tout. L. Léonard l'a aussi relevé à Namur. C'est le juron anglais *goddam* (<sup>29</sup>) (pour *God dam me* « Dieu me damne »). Il me paraît probable que le passage de *dam* à *dom'* est dû à l'influence de *gotfèrdom'*.

*Fâde godinète*, isolé en borain, il me semble, n'a sans doute rien à voir avec les deux jurons précédents. J. Sigart (<sup>30</sup>) traduit *godinette* par « petit *godau* », c'est-à-dire « petite femme imbécile », mais le mot a signifié aussi en français moderne « femme de mœurs légères » (<sup>31</sup>). On peut estimer que *fâde godinète* est une ancienne injure incomprise et devenue juron. On comparera à *putain*, mot devenu juron dans le Midi et dans le langage populaire parisien.

Le diable n'occupe pas dans les jurons borains, et de beaucoup, une place aussi importante que Dieu. Citons *nom de diâpe*, *sacré nom de diâpe*, *cint diâpes*, *fâde diâpe*, (*el*) *laid fâde diâpe*, *fâde diâpe à cornes*, *fâde diâpe à pnas* (<sup>32</sup>) (« ... à ailes »).

Le grisou, ennemi redouté, est l'objet du juron typiquement borain *fâde grisoû*. Un fait digne d'être observé est que les houilleurs borains, qui le proféraient allègrement en toute occasion quand ils étaient sortis de la « fosse », ne l'auraient prononcé pour rien au monde quand ils étaient « au fond ». Bel exemple de tabou ! Il ne fait pas de doute que le grisou a été assimilé au diable comme le montre le

(<sup>29</sup>) *F.E.W.*, XVIII, 68 a.

(<sup>30</sup>) *Glossaire étymologique montois ou dictionnaire du wallon de Mons*, Bruxelles-Leipzig, 1866.

(<sup>31</sup>) Littré, *sub v°*.

(<sup>32</sup>) Exception faite du juron, *pna* ne se rencontre que dans l'expression *trainer l'pena* « trainer l'aile » (au propre et au figuré). *Pena*, *pna* < lat. *pinna* « plume, aile » (*F.E.W.*, VIII, 527 a), avec un suffixe *-a* (a. fr. *-aç*, *-az* < lat. *-aceus*).

juron *fâde grisoû à cornes*. Plus fantaisiste est le juron *fâde grisoû à bertèles*. Les « bretelles » en question me paraissent ne pouvoir être que celles avec lesquelles le *sclauneur* halait les wagonnets. Elles étaient un instrument de souffrance comme le grisou était un objet de crainte. Le juron *fâde grise corne* est complexe. Je ne crois pas qu'il soit tiré de *fâde grisou à cornes*. Le rapport entre *grise* et *grisoû*, purement formel, est accidentel. La *corne* est assurément celle du diable. Mais pourquoi *grise* ? Le *gris* est, en borain, associé à des idées désagréables : on peut dire indifféremment *in fé vi des grises à n'saki*, *fé vi l'grise biète à n'saki*, *fé vi l'diâpe à n'saki* « en faire voir de toutes les couleurs à quelqu'un ». La *grise biète* est sans doute, à l'origine, le loup (33), mais les expressions ci-dessus montrent qu'elle a été assimilée, elle aussi, au diable.

Le juron *nom de mèn'* est connu dans tout le Borinage, mais il semble inconnu ailleurs. C'est un juron anodin, qui peut être précédé de *sacré*, rarement de *laid* et de *fâde*. À ma connaissance et de l'avis de mes témoins, la forme \**sacré mèn'* est inusitée (34). Le juron (*par*) *le (saint) sacrement Dieu* a été usité en français depuis le xv<sup>e</sup> siècle (35). Mais il ne peut expliquer la forme boraine *mèn'* (36). Phonétiquement, le lat. *sacramentum* conviendrait mieux. Toutefois, il est probable que l'explication est ailleurs. Le flamand

(33) C'est ce que pense E. Laurent, *Glossaire du patois borain*, Bruxelles, 1969, v° *grise*.

(34) G. Hécart (*Dictionnaire rouchi-français*, Valenciennes, 1833) a noté « *sakermén*, juron qui nous vient des Allemands ... », mais c'est la forme locale (valenciennoise) du français *sacrement*. On ne voit pas ce que les Allemands viennent faire ici. D'autre part, les exemples d'Hécart montrent qu'il a confondu *sacrement* et *sacquement* « mise à sac ».

(35) R. Zöckler, *op. cit.*, p. 34.

(36) La forme boraine correspondant au fr. *sacrement* est *sacremint*.

possède à côté d'une forme normale *bij de sacramenten* « par les sacrements », une foule de jurons dont l'élément *-ment* [mēnt] est le seul qui leur soit commun : *gans vijf menten*, *bij den ackerment*, *sapperment*, *slapperment*, *slabberment*, *kerrement*, *sakkermenten*, *sakerdement*, etc. (37). D'un juron du XII<sup>e</sup> siècle, *bij de elementen*, le flamand a, de même, tiré de multiples formes qui n'ont guère en commun qu'une finale *-ment(en)* : *sakerelemente*, *seldrement*, *elderemente*, *ellemalement*, *salementen*, etc. (38). Il n'est pas douteux que la syllabe [mēnt], isolée et incomprise, ait frappé les Borains en contact avec des Flamands. En voici une preuve. Lorsqu'un Borain veut imiter un Flamand parlant français, il parsème son discours de *potferdēk* et de *sappermillemēt'*. Je n'ai pas trouvé *sappermillemēt'* dans l'ouvrage de C. De Baere (39), mais cela me semble de peu d'importance. L'existence de ce mot, même forgé de toutes pièces, montre que *mēnt'* a dû être senti par les Borains comme un élément de juron. Je propose de voir là l'origine de notre *nom de mēn'*.

Il y a peu de chose à dire de *fāde comune*, injure à l'ensemble des autorités communales devenue un simple juron. On notera toutefois que *comune* est une forme francisée (fr. *commune*) tandis que la forme boraine, attestée par un lieudit de Pâturages, est *comène*.

J'achèverai cette longue série par un juron, courant et anodin, dont la signification et, partant, l'origine sont, pour moi, tout à fait obscures. C'est *fāde vēnsēl*. Rien ne s'oppose à ce que la première syllabe, *vēn-*, soit le nombre *vēnt'* (*vēn* devant consonne) « vingt », mais je ne trouve pour *-sēl* aucune explication acceptable.

(37) C. De Baere, *op. cit.*, pp. 59, 122, 124.

(38) *Ibid.*, pp. 133, 134.

(39) Ce que j'ai trouvé, c'est *sac mille ment* (pour *sacrement*) en français, chez R. Zöckler, *op. cit.*, p. 13.

Une remarque pour terminer : à condition de ne pas mélanger les formules énergiques et les formules anodines, ce qui serait une faute de goût, il est toujours possible à l'usager, selon la pression de ses émotions et la durée de son souffle, d'enchaîner autant de jurons qu'il le veut, simplement au moyen de la préposition *de*. Si quelqu'un fait preuve, en cette matière, d'autant d'abondance et de facilité, on dit, en français, qu' « il jure comme un charretier ». En borain, on dira : *i djûre come én pôve* « ... un pauvre ».

Je crois superflu de donner des exemples...

Pierre RUELLÉ

# Le jeu de balle pelote dans la région du Centre

*Pour Eugène Develeer « El Bècbos »,  
amicalement.*

## Préface

Tout concourt à faire disparaître les jeux et réjouissances populaires dont le lieu était la rue ou la place publique : la circulation automobile, le stationnement des voitures, les spectacles fournis à domicile, l'absence de spéculation financière et... le fait qu'ils sont de chez nous. Le jeu de balle pelote et ses variantes avaient, voici cinquante ans, les faveurs de la jeunesse dans tout l'ouest de la Wallonie. Jeunes garçons et adolescents s'y livraient spontanément et il était aisé de recruter parmi eux ces belles équipes — chemise et pantalon immaculés, large ceinture noire, espadrilles blanches — qui, le dimanche après-midi, suscitaient l'enthousiasme des villageois et des citadins. Le jeu dont la force n'était pas bannie, mais qui était bien plus remarquable encore par la précision, la rapidité et la grâce des mouvements, ne fut jamais entaché de « professionalism ». Il s'excluait ainsi de la société de profit qui est devenue la nôtre.

M. Robert Dascotte, à qui l'on doit déjà tant de précieuses études dialectales relatives à la région du Centre, poursuit inlassablement ses enquêtes. Voici qu'il nous livre, en un article dont on admirera la clarté, les résultats de celle qu'il a menée sur le jeu de balle. Qu'il soit remercié de nous avoir conservé tant de détails pittoresques, qui font partie du patrimoine de notre peuple.

Pierre RUELLE  
de l'Académie, professeur  
à l'Université Libre de Bruxelles

## Introduction

A ma connaissance, la seule étude dialectologique sur le jeu de balle en Wallonie est celle de W. Bal, *Sur le vocabulaire du jeu de balle dans l'Ouest-Wallon*, dans les *Mélanges de linguistique romane offerts à M. Jean Haust*, Liège, 1939, pp. 21-29.

Sous la signature de Marcel Meulemans, de Èl Bècbos (= E. Develeer) et de K. Chastron (= id.), la revue dialectale du Centre *Èl Mouchon d'Aunia* a publié aussi quelques notes sur ce jeu dans les n°s de juin 1973, pp. 111-113 ; juillet 1973, pp. 130-131 ; septembre 1973, p. 62 ; novembre 1973, pp. 198-199 ; mai 1974, p. 83.

Mon article concerne le jeu de balle pelote qui se joue avec un gant souple et sans véritable tamis, et non pas le jeu de la petite balle dure au tamis, qui exige deux types de gants : un gant souple pour la livrée, un gant dur pour le rechas.

L'enquête a été effectuée auprès de joueurs et d'amateurs dans les communes de Bellecourt, Carnières, Familleureux, Fayt-lez-Manage [Ch 25 ; Th 7 ; Ch 5, 23], Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Gœgnies [S 43 ; Th 2 ; S 35, 36], La Hestre, La Louvière et Morlanwelz [Ch 24 ; S 37 ; Th 3].

Je remercie mes amis Louis De Cock, Michel Degens, Eugène Develeer, Abel Massart, Marcel Meulemans et René Painblanc pour leur aide. Les photos m'ont été procurées par le journal « Le Soir » que je remercie très sincèrement de m'avoir autorisé à les reproduire. Ma dette de reconnaissance s'adresse également à M. Willy Bal qui a bien voulu relire mon travail et y apporter des améliorations.

Outre l'étude citée ci-dessus, on pourra aussi consulter :

W. Bal, *La fabrication des balles à jouer à Ham-sur-Heure*, dans *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, t. 6, 1953, pp. 287-299.

A.G. Chotin, *Histoire du jeu de balle avec les règles du jeu*, Tournai, 1873, 80 pages.

J. Desees, *Les jeux sportifs de pelote-paume en Belgique du 14<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1967, 207 pages.

D. Raes, *Het Kaatspel in ons land*, dans « Oostvlaamsche Zanten », juillet-août 1968, pp. 137-152.

**1. Avant de jouer.** — Avant de commencer la partie, *el pârt*, pour s'échauffer, les joueurs se renvoient la balle pendant quelque temps, on dit : *bal'ter*, *djwer* ou *djouwer al rind-bèle* (<sup>1</sup>).

Les chefs d'équipe, *chefs dè bindé*, décident de la première livrée en jouant à pile ou face, *fé lès mangn'* (faire les mains), ou *djouwer à male èt lète* (<sup>2</sup>); ensuite, l'arbitre crie : *au djeu !* pour que les joueurs prennent place.

Le jeu est arbitré, *arbitè*, par un arbitre, *arbite*, qui désigne des experts, *aspêrts*. L'un de ceux-ci se tient à peu près à hauteur du tamis; un autre, à hauteur du *grand mitan* ou du *dèrière*, et deux autres, se faisant vis-à-vis, à la *ligne dès courtes*.

On appelle *décision* une lutte qui doit décider de l'attribution d'un titre, d'une coupe ou d'un prix quelconque.

(<sup>1</sup>) Variante : *al rind-bale* (Godarville [Ch 16]).

(<sup>2</sup>) Noter *male*, côté face d'une pièce de monnaie ; *lète*, côté pile.

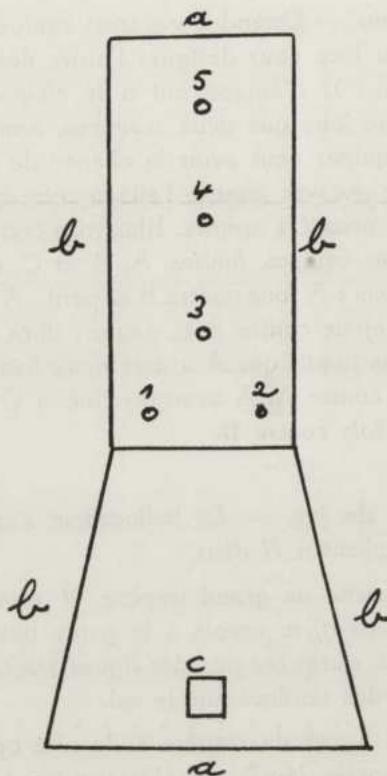
2. Le *chapau*. — Quand il y a trois équipes en présence, jouer à pile ou face pour désigner l'ordre des parts se dit : *tirer l' chapau* (<sup>3</sup>). L'équipe qui a le *chapau* est appelée *èl chapau* et ne joue que deux manches, *armures*; une des deux autres équipes peut avoir la chance de jouer les trois manches et de pouvoir gagner l'éliminatoire bien qu'elle ait été battue à la première *armure*. Illustrons ceci par un exemple : il y a trois équipes, *bindes*, A, B, et C, en présence et C a tiré l' *chapau* ; A joue contre B et perd ; A joue contre C et gagne ; A rejoue contre B et gagne ; dans ce cas, C n'a joué qu'une fois tandis que A a joué deux fois ; si le *chapau* C avait gagné contre A, A avait terminé et C pouvait jouer une deuxième fois contre B.

3. Le tracé du jeu. — Le ballodrome s'appelle *èl djeu d' bale* ou simplement *èl djeu*.

Le jeu comprend un grand trapèze, *èl grand djeu*, et un rectangle, *èl pètit djeu*, accolé à la petite base du trapèze. Les limites sont marquées par des lignes tracées à la chaux ou par des cordes tendues sur le sol.

Les grandes lignes du trapèze et le côté opposé du rectangle sont appelés *lès lignes dès woutes* ou *lès woutes* (ou rarement *èl corde dès woutes*). La petite base du trapèze est la *ligne dès courtes* ou *lès courtes*; les côtés extérieurs du trapèze et du rectangle constituent *lès lignes dès monvéses* ou *lès volants*. Les extrémités des lignes des autres sont signalées par des perches, appelées *pièrkes dè cwin* ou simplement *pièrkes*.

(<sup>3</sup>) Noter : chapeau, *capia*. A Soignies [S 1], *d(è)morer au capia*, jouer la seconde partie contre le perdant de la première.



1, 2, cordis — 3, pétit mitan — 4, grand mitan — 5, dèri —  
a, lignes dès woutes — b, lignes dès monvéeses — c, tamis.

Le tamis, *èl tamis*, est un rectangle tracé dans l'axe du jeu, en bordure de la ligne dès woutes du trapèze. C'est là que le livreur prend son élan pour livrer.

**4. Les joueurs.** — L'équipe, *èl binde*; la balle, *èl bale*. Un joueur, *in dj(ou)weû d' bale ou al bale*. Sauf à la livrée, le joueur protège une main avec un *gant* en cuir.

En 1 et 2 (voir fig.) se placent respectivement *él gauche corde* (<sup>4</sup>) et *él dwate corde*; on les nomme *lès cordes* ou *lès cordis* (<sup>5</sup>), ou bien *él devanture* quand on parle de ces deux joueurs sans distinction d'emplacement; on dit *djwer* ou *djouwer à cordes* ou *à courtes*. En 3, *él petit mitan*; en 4, *él grand mitan*; en 5, *él déri* ou *él derrière*. Ce 5<sup>e</sup> joueur est appelé *él grand derrière* quand, au cours d'une conversation, *él déri*, ou *él derrière*, désigne le 4 et le 5 réunis.

Très souvent, le joueur le plus âgé de l'équipe est appelé *grand-pé*; cependant, ce terme peut s'appliquer à tout autre équipier quand les joueurs s'encouragent mutuellement : *alèz, grand-pé!*

Un *tchiyau* (« chi-ard »), *potchâr* ou *potchau* (« saut-ard ») est un joueur qui rate souvent la balle. Un tricheur, *in.n-ableû*, *in.n-ag'nâr*, *in.n-agon*, *in.n-agoneû*, *in tricheû*. Tricher, *abler*, *ag'ner*, *agoner*, *trichi*.

**5. Le jeu.** — Un *djeu* comporte les phases suivantes : *quinze*, *quinje*, *trente*, *trante*, *quarante*, *quarante*, ensuite, c'est *djeu*. Pour indiquer les points des deux équipes, on dit : *trante à quinje*, *quarante à trante*, etc. : si elles sont à égalité : *quinje à deûs*, *trinte à deûs*, *quarante à deûs*. Si une équipe a trente, quarante ou le jeu pour zéro à l'équipe adverse, on dit qu'elle a : *trinte dè blanc*, *quarante dè blanc* ou *él djeu blanc*. Sont considérées comme *courtes* les balles livrées qui tombent entre le tamis et la *ligne dès courtes* ou touchant de volée, *al voléye*, cette ligne ; celles qui tombent en dehors des *lignes dès monvées* ou sur ces lignes sont *monvées*.

Toute balle qui dépasse les *lignes dès woutes* au rechas ou à la livrée est gagnante. Déclarer une balle mauvaise, *condâner 'ne bale*. Les autres balles constituent des *chasses*.

(<sup>4</sup>) Synon. *passe* (Godarville).

(<sup>5</sup>) Synon. *passî* (Godarville), *cordan* (Soignies).

C'est l'équipe à laquelle appartient le livreur qui se place dans le *grand djeu*.

Gagner un jeu, *prinde èl djeu*.

La partie peut se décider en trois manches, *armures*, de 8 jeux, *djeus*, lorsque 3 équipes sont opposées, et en 15 *djeus* pour deux équipes : une *armure* de 8 jeux et une 2<sup>e</sup> de 7 jeux.

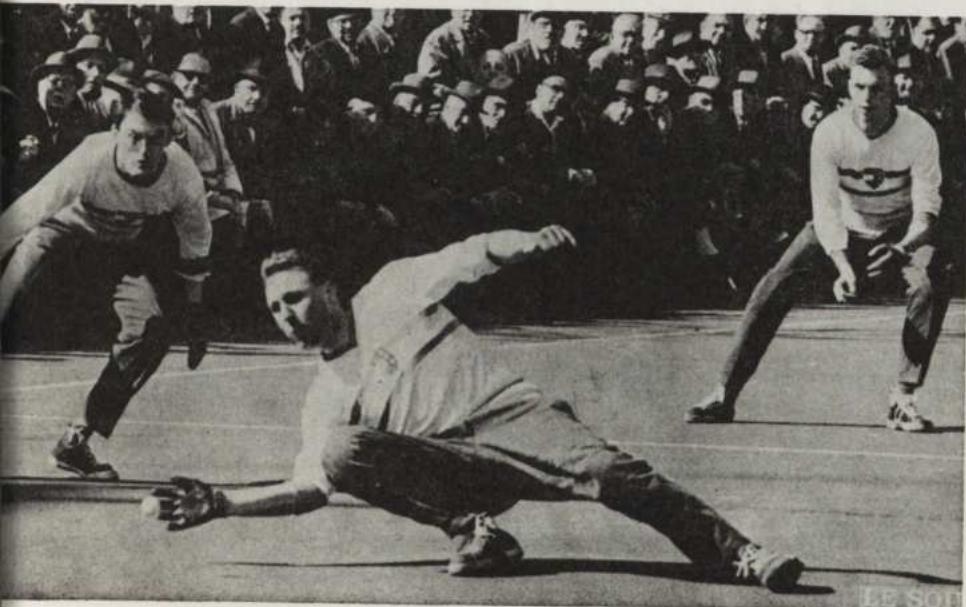
*Foute in.ne espagnole* ou *ène viéye* (arch.), c'est battre l'adversaire quand celui-ci n'a obtenu aucun jeu ; on dit : *l'aute binde a yeù in.ne espagnole* ou *ène viéye*.

Jouer une seconde fois contre le même adversaire : *dj(ou)wer l'èrbâre, (è)rbârer* lorsque trois équipes sont en présence.

6. La livrée. — Le livreur, *livreù* ; livrer, *livrer*. La livrée, *èl livréye*, doit se pratiquer à la main basse, *al basse mangn'*, qui est la seule façon autorisée. *Livrer al tachète* ou à l'escoudéye<sup>(6)</sup>, livrer en se tenant de profil, le bras effleurant la poche : cette méthode est interdite, de même que *livrer al démi tachète* ou *al démi èscoudéye*, livrer de demi flanc. *Livrer à l'infilète*<sup>(7)</sup>, livrer une balle rasante avec force. *Livrer in cloki* [clocher], livrer une balle à une très grande hauteur pour contrarier le rechas. *Livrer courte*, livrer une balle qui échoue avant la ligne des courtes. *Livrer au d'zeûr* ou *livrer*

(6) W. Bal, *Sur le vocabulaire du jeu de balle...*, p. 26, signale le synon. à l'escoude pour Chapelle-lez-Herlaimont [Ch 26]. Noter *coude*, cueillir. A Godarville, on dit : *livrer al tach'ête*.

(7) Variantes : à l'infilade, à l'infiléye ou *al basse* (Godarville) ; à riflète (rare) à Houdeng-Aimeries et Houdeng-Goegnies où on dit aussi : *rifler l' bale*. (È)stiki, ajuster la balle à la limite des courtes (Soignies) ; *livrer à stikète*, livrer quelques pas au-dessus de la ligne des courtes (id.). A Fayt-lez-Manage, A. Harou a entendu le livreur dire : *Balle | quintau, Marabout | Casquette à carreaux !* (cf. « La Tradition », t. 18, 1904, p. 90).



Photos « Le Soir ».

woute ou à woute, livrer au-dessus de la *ligne des woutes*. *Livrer monvése*, livrer en dehors du jeu. *Livrer 'ne kèkète* (<sup>8</sup>), livrer sans force. *Livrer lardje*, livrer une balle le long des côtés du *p'tit djeu* ou même *monvése*. Dépasser le tamis en livrant, *agnin* [mordre] *dins l' tamis*.

*Livreû lardje*, livreur qui *live lardje*; *livreû d' fond*, qui envoie ses balles au *dérière*; *livreû d' devant*, qui envoie ses balles aux *cordis* ou au *p'tit mitan*; *p(è)tit livreû*, faible livreur; *foûrt livreû*, livreur qui atteint très souvent le *grand mitan* ou le *déri*; *mête livreû*, livreur très régulier, servant le dernier.

Un *sale livreû* ou *léd livreû* est un joueur qui est reconnu pour expédier à l'adversaire des balles « vicieuses », très difficiles à renvoyer, c'est-à-dire basses, très peu profondes, de biais. Le *sale livreû* livre aussi des balles qui passent entre deux joueurs sans que l'un d'eux puisse les recueillir; ce sont des *bales coûpéyes*, deux joueurs se sont *léchî coûper*. Une balle livrée sans force, *ène kèkète*, *ène pétote*. D'un joueur qui a perdu le jeu à la livrée parce que ses balles sont mauvaises ou qu'elles ont été renvoyées au-dessus de la *ligne dès woutes*, on dit : *il-a tchi su l' tamis*. Par contre, si le jeu est gagné uniquement à la livrée, on dit : *il-a pris s' djeu su l' tamis*.

Lorsque le livreur envoie sa balle au joueur adverse visé, on dit de celui-ci : *il-a stè coûpé, èl bale est mise*.

**7. Le rechas et le contre-rechas.** — On appelle *rechas*, (*è*)*rchas*, le renvoi d'une balle livrée, et *contre-rechas*, *contre-èrchas*, le renvoi d'une balle revenue du *petit djeu*. Un bon joueur au *rechas*, *in bon cacheû* ou *in bon r'cacheû*.

(<sup>8</sup>) *Kèkète*, objet sans valeur.

Renvoyer la balle, *cachi* ; la renvoyer au contre-rechas, (<è)rcachi. Toucher la balle sans pouvoir la retourner, *croquî l' bale*, *floutchî*, *pôtchî*. Chasser la balle avec le bras tendu vers le haut, (<è)rcachi au *rwad bras* (La Hestre), *au roû bras*, *au bras l've*<sup>(9)</sup>; avec le bras tendu vers le bas, (<è)rcachi *al basse mangn'*; avec le bras tendu vers le haut mais plié au coude, (<è)rcachi *au p'tit bras*. Peser de tout son poids en chassant la balle, *asplouyi* [appuyer] *su l' bale*. Chasser ou rechasser au-dessus de la *ligne dès woutes* : *taper au d'zeûr*. Un bon joueur, *in bon tapeû*. Renvoyer en hauteur une balle rasante, (<è)rlèver *l' bale*. Rechasser la balle vers le sol pour faire une chasse, *rabachî l' bale*. Frapper très fort, (<è)scoryî<sup>(10)</sup>). Si un joueur retient la balle, ne fût-ce qu'une seconde, on dit : *il-a t'nu l' bale*.

Une balle est *woute dè voléye* quand elle franchit les *lignes dès woutes* à la volée, sans avoir touché le sol. Elle est *woute al roûlotte* ou *al roûlète* quand elle franchit ces limites en roulant sur le sol.

D'un joueur qui rate une balle, on dit : *ès' mangn' èst trowéye*! Avoir une meurtrissure à la paume, *avoû 'ne mangn' trowéye* ou *foncéye*.

Quand un joueur a très bien repris la balle de volée, on dit : *il a seû l' rascoude* ou *rascoyî* [recueillir].

*D'avoû d' trop, yèsse èspotchî* [écrasé], ou *yèsse kèrtchî* [chargé], être surmonté par la balle quand on s'apprête à la renvoyer et qu'elle passe trop haut. *Taloner*, ou parfois *prinde du talon*, frapper la balle avec le talon de la main. *Rabate èl bale*, renvoyer à faible hauteur. *Rinl'ver l' bale*, chasser la balle en hauteur. *Prinde au r'bond*, chasser la balle après l'avoir laissé rebondir, (<è)rbondî; un bond, *in*

(9) Synon. *au long bras* (Le Rœulx [S 32]).

(10) Noter : (<è)scoryî, fouetter ; (<è)scoréye, fouet ; (<è)scorion, lacet de chaussure.

*r'bond.* Une balle qui a dè l' cache est une balle renvoyée avec beaucoup de force, le joueur a donè dè l'cache al bale<sup>(11)</sup>, c'è-st-in bon cacheû<sup>(12)</sup> ou (è)rcacheû.

Lorsque le livreur est faible, les joueurs de l'équipe adverse se rapprochent de la ligne des courtes, *is sér'tè l' djeu*; s'ils se rapprochent davantage, *is font in p'tit djeu*. Dans le cas contraire si le livreur est puissant, *on.n-ouvrir l' djeu*, c'est-à-dire que les joueurs s'espacent.

Pour qu'un équipier recule quelque peu avant la livrée, un partenaire lui dit : *pèrdèz in pas d' djeu*<sup>(13)</sup>.

Lorsqu'un joueur voit qu'une balle livrée est destinée à un de ses partenaires, il lui crie : à *mangn'*; c'è-st-à *vous!* ou *c'est pour vous!*

**8. Les chasses et les quinzes.** — Les chasses, *chasses*<sup>(14)</sup>, sont marquées par le *marqueû d' chasses* à l'endroit où la balle est arrêtée ou au point où elle a dèscordè, c'est-à-dire au point où elle est sortie du jeu. Le *marqueû d' chasses* trace un trait avec un clou, *clô*, si le ballodrome est en terre battue, ou avec une craie, *croye*<sup>(15)</sup>, s'il est revêtu d'asphalte ou de pavés; vis-à-vis de ce trait, sur la corde, il dépose une *chasse* qui consiste en un repère surmonté du chiffre 1 ou 2, selon l'ordre des chasses. Gagner la chasse, *gangnin* ou *prinde èl chasse*.

(11) Cf. § 8, note 14.

(12) Cf. § 8, note 14.

(13) Noter que le Dict. du w. du Centre, p. 206 (art. *pas*), donne l'acception « avancer » pour *prinde in pas d' djeu* alors que tous les témoins et joueurs consultés affirment que cette expression signifie « reculer ». Pour avancer, on dit : *sèrer l' djeu*.

(14) Variante : *cache* (Soignies). Dans l'ère prospectée, on dit *cacheû*, chasseur; *daler al cache*, chasser; *cachî*, chercher.

(15) Outre *croye*, on dit aussi *crwaye* ou *cwaye* à Familleureux, Houdeng-Aimeries et Houdeng-Goegnies.

*Prinde quinje*, gagner un point ; *foute in quinje*, toucher l'adversaire avec la balle, ailleurs que sur la main ou l'avant-bras nu ; *atraper quinje*, recevoir la balle comme indiqué ci-dessus ; *pierde èl quinje*, perdre le point.

**9. Une lutte en nocturne.** — Une lutte de jeu de balle en nocturne mérite d'être rapportée car je crois qu'il s'agit d'une expérience unique (16).

Elle a eu lieu sur la Place du Marché, à Houdeng-Aimeries, au cours de la *ducace*, en 1904 ou 1905 ! Le ballodrome était éclairé par des lampes à arc voltaïque, *lampes à crèyon*.

Au cours de cette lutte, il était interdit de livrer des *clokis*, c'est-à-dire des balles en hauteur afin de ne pas les perdre de vue.

**10. Les encouragements et les quolibets.** — Les paroles d'encouragement, entre joueurs ou venant du public, sont innombrables ; la liste ci-dessous ne se prétend pas exhaustive.

Pour féliciter un joueur qui a réussi un coup d'éclat : *bin dj(ou)wé al bale*. Au joueur qui a lancé une balle qui n'a pu être interceptée : *c'est du feû*. A un joueur qui frappe bien : *il-a in bras come in.ne èscoréye* [fouet]. Lorsque la balle livrée est *woute*, on crie : *èle nè r'vera pus*.

Encouragements divers : *bin djouwé al bale* ; *qué nouvelle*, *on* ; *à vo n-ése* ; *él djeu va co* (rien n'est perdu) ; *él quinje* *est r'venu* ; *i faut t'ni l' quinje d'avance* ; *i n'a rin avû ça* (pour consoler un joueur qui a raté une balle) ; *él djeu va bin* ; *él djeu èst bia* ; *i d-a co* (quand on vient de gagner un jeu mais que la partie n'est pas encore terminée) ; *c'è-st-in bia quinje* ; *bin tapé*.

(16) Cf. *El Mouchon d'Aunia*, mai 1974, p. 83.

Quand un joueur frappe à côté d'une balle : *pèrdèz in.ne èscoupe ou vo mangn' èst trowéye.* A quelqu'un qui livre un courte : *in.n-û* [œuf] (à *ç'n-ome-là*), ce qui veut dire qu'il a besoin d'un œuf pour reprendre des forces. Pour une balle livrée loin mais mauvaise, on crie : *lon mais lardje, ou il-a dè l' place.* Au livreur qui livre à l'èscoudéye (cf. § 6), on lance : *i va avou in trô à s' marone*, car la main frotte violemment le pantalon quand on pratique ce genre de livrée. Au *cordi* qui laisse souvent passer les balles : *c'è-st-ène passète* [passoire]. Au livreur qui envoie les balles sans force : *avouyèz vos kèkètes* (<sup>17</sup>), ou *vos pêtotes*, ou *vos kènikes* (<sup>18</sup>) ou *vos chuchètes*, ou *vo bale n'a rîn à s' cu*. Au livreur qui livre fréquemment des balles mauvaises : *dj(ou)weû d' pachî*, ou *alzin dj(ou)wer à k'nikes* (<sup>19</sup>). A un mauvais joueur : *dj(ou)weû à 'ne mastoke* (<sup>20</sup>). A un mauvais livreur : *livrèz dins vo lit taleûre* [tantôt] mais tout mèt'nant, *dj(ou)wèz al bale*. A un *cordi* qui ne se baisse pas vite : *voz-avèz avalè in parapwi*; *voz-avèz mis in corsèt à balin.nes*. A un *cordi* qui ne se laisse pas tomber sur le sol pour arrêter une balle : *voz-avèz peû d' yordi vo marone*. Quand la balle livrée est mauvaise : *in sa* (ou *satch*), *dès parèyes*.

#### Index alphabétique

*Les numéros renvoient aux paragraphes ; les termes du paragraphe 10 ne figurent pas dans cet index. — Dans le texte, û et eû ont été notés u et eu ; i mi-nasal est noté in.*

abler, 4. — ableû, 4. — ag'nâr, 4. — ag'ner, 4. — agnîn dins l' tamis, 6. — agoner, 4. — agoneû, 4. — arbite, 1. — arbitè, 1. — armûre, 2. 5. — aspèrt, 1. — asplouyi, 7. —

(<sup>17</sup>) Cf. note 8.

(<sup>18</sup>) (<sup>19</sup>) *K(è)nike*, petite bille en terre cuite.

(<sup>20</sup>) *Mastoke*, pièce de 5 centimes.

bale, 4, ~ tournante, 6, rind- ~ (note), 1, djeū d' ~, 3, dj(ou)weū d'~, 4, asplouyi l'~, 7, condâner 'ne ~, 5, doner dè l' cache à 'ne ~, 7, (è)rlèver l' ~, 7, rabachi l' ~, 7, rabate èl ~, 7, rinl'ver l' ~, 7, t(è)ni l' ~, 7. — bal'ter, 1. — basse (note), 6, al ~ mangn', 6, 7. — binde, 2, 4, chef dè ~, 1. — bras, au ~ l've, 7, au long ~ (note), 7, au p'tit ~, 7, au roû ~, 7, au rwa ~, 7. —

cache, 7, (note) 8, daler al ~ (note), 8. — cacheû, 7, (note) 8. — capia (note), 2, d(è)morer au ~ (note), 8. — chapau, 2, tirer l' ~, 2, chasse, 5, 8, gangnin 'ne ~, 8, marqueû d' ~, 8. — clô, 8. — cloki, 9, livrer in ~, 6. — condâner 'ne bale, 5. — conte-èrchas, 7. — cordan (note), 4. — corde, 4, dwate ~, 4, gauche ~, dj(ou)wer à ~, 4, ~ dès woutes, 3. — cordi, 4, 6. — coude (note), 6. — coûper, 6. — courtes, 3, dj(ou)wer à ~, 4, ligne dès ~, 1, 3, 5, 6, livrer ~, 6. — croqui, 7. — croye, 8. — crwaye (note), 8. — cwaye (note), 8. —

décision, 1. — d(è)ri, 4. — dérière, 1, 4, 6, grand ~, 4. — d(è)zeür, taper au ~, 7. — devant, livreû d' ~, 6. — dèvantüre, 4. — djeū, 3, 5, ~ d' bale, 3, ~ blanc, 5, grand ~, 3, 5, p(è)tit ~, 3, 6, fé in p'tit ~, 7, ouvri l' ~, 7, prinde èl ~, 5, prinde in pas d' ~, 7, sèrer l' ~, 7. — dj(ou)wer, 1, ~ à male èt tête, 1. — dj(ou)weû, 4. ~ al bale, 4, ~ d' bale, 4. — ducace, 9. —

(è)rbâr, dj(ou)wer l' ~, 5. — (è)rbârer, 5. — (è)rcachâdjé, 7. — (è)rcacheû, 7. — (è)rcachi, 7, ~ au p'tit bras, 7. — (è)rchas, 7, conte- ~, 7. — (è)rlèver, 7. — (è)scoréye (note), 7. — (è)scorion (note), 7. — (è)scoryi, 7. — (è)scoude (note), 6. — (è)scoudéye, 7, démi ~, 6. — èspagnole, avoû in.ne ~, 5, foute in.ne ~, 5. — (è)spotchi, 7. — (è)stikî (note), 6. —

floutchi, 7. — foncéye, 7. —

gangnin 'ne chasse, 8. — grand djeù, 3. — grand mitan, 1, 4. — grand-pé, 4. —

infilâde (note), 6. — infilète, 6. — infiléye (note), 6. —

kékète (note), 6, livrer 'ne ~ (note), 6. — kertchi, 7. —

lampe à crèyon, 9. — lardje, livrer ~, 6. — lète, 1. — ligne, ~ dès courtes, 1, 3, 5, ~ dès monvéses, 3, 5, ~ dès woutes, 3, 5, 6, 7. — livrer, 7, ~ in cloki, 6, ~ 'ne kékete, 6, ~ courte, 6, ~ au d'zeûr, 6, ~ à l'escoudéye, 6, ~ à l'infilète, 6, ~ lardje, 6, ~ monvése, 6, ~ al tachête, 6, ~ al tach'lète (note), 6, ~ à woute, 6. — livreû, 6, foûrt ~, 6, léd ~, 6, mété ~, 6, sale ~, 6, ~ d' devant, 6, ~ d' fond, 6, ~ lardje, 6, ~ à stikète (note), 6. — livréye, 6. — l've, au bras ~, 7. —

male èt lète, dj(ou)wer à ~, 1. — mangn', ~ foncéye, 7, ~ trowéye, 7, à ~, 7, al basse ~, 6, 7, fé lès ~, 7. — marqueû d' chasses, 8. — méte livreû, 6. — mitan, grand ~, 1, 4, p(è)tit ~, 1, 4, 6. — monvése, 6, ligne dès ~ 5, livrer ~, 6. —

ouvri, 7. —

pârt, 1. — pas, ~ d' djeû, 7. — passe (note), 4. — passî (note), 4. — p(è)tit, ~ djeû, 3, 6, 7, ~ livreû, 6, ~ mitan, 1, 4, 6. — pétote, 6. — piérke, 3, ~ dès cwins, 3. — potchâr, 4. — potchau, 4. — potchî, 7. —

quarante, 5, ~ dè blanc, 5. — quinje, 5, 8, atraper ~, 8, foute ~, 8, piérde él ~, 8, prinde ~, 8. —

rabachî, 7. — rabate, 7. — rascoude, 7. — rascoyî, 7. — r'bond, prinde au ~, 7, rifler (note), 6. — riflète (note), 6. — rind-bale (note), 1. — rinl'ver, 7. — roû bras, 7. — roulète, 7. — roûlotte, 7. — rwa bras, 7. —

sérer, ~ l' djeû, 7. — stikète, livrer à ~ (note), 6. —

tachête, 6, demi ~, 6. — tach'lète, livrer al ~ (note), 6. — talon, prinde au ~, 7. — taloner, 7. — tamis, 3, agnîn dins l' ~, 6, prinde ès' djeû su l' ~, 6, tchîr su l' ~, 6. — taper au d'zeûr, 7. — tapeû, 7. — tchîr su l' tamis, 6. — tchiyau, 4. — t(è)ni, 7. — trante, 5. — tricheû, 4. — trichî, 4. — trinte, 5, ~ dè blanc, 5. — trop, d'avoû d' ~, 7. — trowéye, 7. —

viêye, 5. — volant, 3. — voléye, 5, woute dè ~, 7. —

woute, 4, corde dès ~, 3, ~ al roûlete, 7, ~ al roûlotte, 7, ~ dè voléye, 7, ligne dès ~, 3, 5, 6, 7, livrer ~, 6, livrer à ~, 6. —

Robert DASCOTTE

## Comparaisons traditionnelles en namurois

Dans la *Revue des Langues Romanes*, tome LXXXI, n° 1975, pp. 23 à 42, à la suite de M<sup>me</sup> I. Vogel qui avait étudié le « renforcement affectif des adjectifs par la comparaison » en ancien français, M. Ch. Brucker, de Nancy, s'attachait à revoir le même problème dans la lyrique provençale du XII<sup>e</sup> siècle.

Sur le conseil de M. le professeur O. Jodogne, nous nous sommes fixé comme but de rassembler les expressions comparatives en notre dialecte du Centre Wallon ; qu'elles se rapportent à des termes divers : adjectifs, substantifs, verbes, etc., pour autant qu'elles procèdent du caractère concret de notre parler.

L'ensemble est présenté dans une forme namuroise pour la plupart des verbes ; les finales -er et -é devant être transposées en -è pour retrouver les formes usitées dans la partie Sud, de même pour -i, à changer en -i ou en -yi. Nous prions nos lecteurs de se reporter aux pages 10 et suivantes du « *Lexique Namurois* » et à l'ouvrage « *One Saye di Creûjète di nosse Patwès* ».

La matière de ces deux publications, non recensée systématiquement, s'est certainement accrue de nombreux apports.

L. L.

**abituwé** come on tchin à sès puces, accoutumé comme l'est un chien à ses puces.

**di l'abwâre** come do lacia d' maçon, une boisson comme lait de maçon, alcoolisée.

**abchâr** ..., v. *ape-châr*.

**abiyîye** come one madame, habillée comme une dame ; — come one princesse, — comme une princesse.

**acheter** ça come on tchèt dins on satch, acheter cela comme chat en un sac, sans discernement.

**d'acwârd** come tchin èt tchèt (iron.), d'accord comme chien et chat, en perpétuel désaccord.

**acwarder** come li robète di crôye, acquiescer comme le lapin de craie, opiner du bonnet à toute sollicitation.

**s'acwèter** come one sokète, s'affaler comme une souche.

**adârer** come l'alumwâre, s'abattre comme l'éclair.

**adôré** come on (p'tit) bon Diè, adoré comme un (petit) dieu ; — come on saint è s' parotche (iron.), — comme saint en sa paroisse, n'avoir nulle audience.

**adrwèt d' sès mwins** come on couchèt di s' quèwe, adroit de ses mains comme un cochon de sa queue, preste.

**afilant** come on razwè, tranchant comme un rasoir.

**aflachi** come one charogne, sans forces comme bête crevée.

**agayolé** come on rôleù, affublé comme un vagabond.

**agnant** come on-avocat au tribunal, incisif comme avocat en plaidoirie.

**agostant** come one rogne, appétissant comme salamandre, peu ragoûtant.

**aitî** come one trûte, sain comme une truite.

**aler** come li violon va, aller comme le violon va, suivre le ton donné ; — come li temps, se porter comme le temps, plus ou moins bien ; — come s'i sèreûve à pîces, agir comme si son travail était rémunéré par pièces produites, très vite ; — come su dès rôlètes, avancer comme un char sur des roues en bon état, en toute régularité ; — come su dès cárèges rôlètes (iron.), — sur des roues carrées, en cahotant ; — come à r'ssôrt, — comme mû par un ressort, en une démarche saccadée ; — come on trait d'aurbalète, — comme une flèche d'arbalète, très vite ; 'nn'aler come quê l' train, s'en aller comme un voyageur qui prend le train, hâtivement ; — come one lète à l' posse, — comme une lettre à la poste, vite et bien ; — come li vint l' boute, — comme le vent le pousse, irrégulièrement ; — on n' sét éwou, come li pouyon qui sôt' di l'oû, — on ne

sait où, comme le poussin frais éclos, être indécis ; *aler èt v'nu : ça va, ça vint, comme li cu d'on vi roncin*, — et venir : cela va, cela vient comme l'anus d'un vieil étalon ; — : *ça li va come on còp d' pougn su on-ouy*, cela lui convient comme un poing sur l'œil, nullement.

**amistauve** *come one pwate di prijon*, aimable comme une porte de prison ; — *come one pougnîye d'ortîyes*, — comme une poignée d'orties. **amitieûs** *come on bouchon di spènes*, affectueux comme un buisson d'épines.

*l'amoûr*, c'est *come li romarin*, ça r'prind, l'amour est comme le romarin, il reprend.

**amoureûs** *come à vingt-ans*, amoureux comme à vingt ans.

**s'amûser** *come à l' dicauce*, s'amuser comme à la ducasse.

**one anète** *come on drî d' guête*, une nuque comme un dos de guêtre, imposante ; ... *come on twa*, ... comme un taureau, épaisse.

**anonci** *come on tchin d' coâ*, avertir (d'une présence) comme le fait un chien de garde.

**ape-châr** *come one aragne*, rapace comme une araignée.

**aprinde** *come on p'tit avanci*, s'instruire comme un élève intelligent.

**argneûs** *èt cotchessi* *come on tchin d' tchèrête*, hargneux et pourchassé comme un chien d'attelage.

**arindjis** *come dès sôdârs*, alignés comme des soldats ; — *come one voléye di grûwes*, — comme un vol de grues sauvages ; — *come dès pron.nes su one taute*, — comme des quartiers de prunes sur une tarte ; *arindji l's-afaires* *come dès gâyes su on baston* (iron.), arranger les choses comme noix sur un bâton, sans espoir de réussite ; *s'arindji* *come dès frêres*, s'entendre comme frères.

*ièsse arivé* *come li tchin au martchi*, être semblable au chien égaré en un marché, pourchassé de toutes parts ; *ariver* *come on tchin dins on djeu d' guïyes*, se présenter comme chien en un jeu de quilles, être mal accueilli ; — *come on vint*, arriver comme un vent, en trombe ; — *come on bolêt d' canon*, — comme un boulet de canon, id. ; *arivéye* *come li cèréjî dès pôves*, assimilée au cerisier des pauvres, se trouver à la portée de tous.

*ièsse arnachi* *come on brakenau*, être dépenaillé comme un vagabond.

**arnichi** *come one agasse qu'a vèyu on r'naud*, se démener comme une pie qui a vu un renard.

**aské** *come one pia d' baudêt*, desséché comme une peau d'âne.

**aspanse** *come one bièsse di grègne*, gourmand comme bête de grange ; — *come on leûvrin*, — comme un pou ; — *come on tchin d' baraqui*, — comme chien de romanichel ; — *on tchin d' taneû*,

- comme chien de tanneur de peaux.
- asplaner** come one mèsurète, arpenter comme la petite chenille verte.
- atèle** come quate sous, déguenillé comme 4 sous ; — come on coudeû aus pomes, — comme le préposé à la cueillette des pommes.
- atincion** : *i fait — à q' qu'èlè dit comme à on boû qui pète*, il prend attention à ce qu'elle dit comme au pet d'un bœuf, nullement.
- s'atraper** come on pû à s' tchausse, se cueillir comme un pou à sa chaussette ; — come li gale, se répandre comme la gale ; — come li chite au via ; — comme la diarrhée chez les veaux.
- aujî(y)** come po pichi, aisé comme pour soulager sa vessie.
- aurder** : *il faut l'* — come on l'a, il faut le garder dans l'état ou on le possède.
- aviné** come on spwès, éveillé comme un pivert.
- awin.ne** : trop d'awin.ne, trop pau d' gorla, come lès tch'faus vireûs, trop d'avoine, trop peu de collier, comme les chevaux récalcitrants, c'est un enfant gâté.
- bagni** come on pèchon, nager comme un poisson ; — come one pire à fond (iron.), — comme pierre au fond de l'eau, très mal.
- baler** come one sau, se pencher comme un saule.
- barboter** (v. bérđeler ...).
- bate** come one djaube, battre comme gerbe ; — come plâte, — comme plâtre ; si bate come deûs tchins, se battre comme deux chiens.
- bâti** come on-ercule, bâti comme un hercule.
- baube** di sapeûr, barbe de sapeur.
- bauyî** come on djon.ne tchin, bâiller comme un jeune chien ; — come on vi solé ; — comme une vieille chaussure.
- bawî** comme on laid tchin, aboyer comme vilain chien.
- bèle** come la Vièrje, belle comme la Vierge ; — come one Sainte Vièrje, id. ; plus bèle d'au lon qui di-d-près, come les bauchèles di Crupet (iron.), plus belles de loin que de près comme les filles de Crupet.
- bêtch** : *pus d' — qui d' cu*, come li coucou, plus de bec que de cul, comme le coucou.
- bérđeler** come one viye feume, marmonner comme une vieille femme.
- beûler** come on twa, beugler comme un taureau.
- bia** come on-andje, beau comme un ange ; — come on p'tit Jésus, — comme un enfant Jésus ; — come on tchin d' monsieû, — comme un chien de grande maison.
- bièsse** come one baloûje, bête comme un henneton ; — come on pot,

— comme un pot ; — *come sès pids*, — comme ses pieds.

*ièsse bin come li pêchon è l'êwe*, être bien comme le poisson dans l'eau ; — *come è paradis*, — comme en paradis.

**binauje** *come on bossu r'drèssi*, content un bossu remis droit ; *come (tot) binauje do ièsse contint* (iron.), (tout) heureux d'être content, on ne peut davantage.

**blanc** *come on linçoû*, blanc comme linceul ; — *come do lacia*, — comme du lait ; — *come one maquéye*, — comme le fromage blanc ; — *come on mwârt*, — comme un mort ; — *come on mon.nî*, — comme un meunier ; — *come li nîve*, — comme neige ; — *come on pêcau*, — comme un fruit à noyau, en formation ; — *come on pièle*, — comme une perle ; — *come on tchaiforni*, — comme chaufournier ; — *come on navia pélè deûs côps*, — comme un navet que l'on aurait pelé deux fois, livide.

**blaweter** *come one sitwèle*, scintiller comme une étoile ; — *come on viêr goyêt*, — comme une luciole.

**blèt'** *come one mèspe*, blet comme une nèfle.

**bleuw** *come li ciël*, bleu comme le ciel ; — *come li mantia d' la Viêrje*, — comme le manteau de la Vierge ; — *come saint Djilin*, — comme saint Ghislain, apoplectique.

**bloncî** *come one sôlèye*, balancer comme un homme ivre.

**blond** *come lès dinréyes*, blond comme les céréales.

**one bodène** *come on sauvèrdia*, un mollet de moineau, mince ; ... *come on mouyou d' tchaur*, ... comme un moyeu de chariot, fort.

**bolant** *come li feu*, bouillant comme le feu, ardent.

**bon** *come li baudet da saint Nicolas*, bon comme l'âne de saint Nicolas ; — *come li pwin*, — comme le pain ; — *come li pwin qu'on mougne*, — comme le pain qu'on mange ; — *come do suke dissu s' minton*, — comme du sucre sur le menton (iron.).

**one bouche** *come on for*, une bouche comme un four ; — *come one michtèclape*, — comme une grande pince de bourrelier, id. ; — *come one pwate di grègne*, — comme une porte de grange, id. ; — *come on craya*, — comme un mâchefer, aux muqueuses desséchées.

**bouchi** *comme one mine*, détonner comme une charge de dynamite ; — *come one tchambe*, — comme une chambre à poudre.

**bouter** *come on fougnant*, pousser comme une taupe ; — *come on cruwau*, grandir comme une mauvaise herbe.

**braîre** *come on-éfant*, pleurer comme un enfant, à chaudes larmes ; — *come one fontin.ne*, — comme une fontaine, abondamment ; — *come one Madelin.ne*, — comme une Madeleine ; — *come po pichi : i braît*

*come i piche*, il pleure comme il pissee, facilement ; — *come on via*, — comme un veau, sans retenue.

*dès brès come dès-alumètes*, des bras comme des allumettes, très minces ; ... *come dès-amindes*, ... comme des leviers, puissants ; ... *come dès flayas*, ... comme des fléaux, longs et mobiles ; *fé aler sès brès come on télègrafe*, mouvoir ses bras comme un télégraphe.

*on brouliard come do lacia*, un brouillard comme du lait, épais.

*brûler come on feu*, se consumer comme une flambee.

*do bûre come dol neüje*, du beurre au goût de noisette ; ... *come dol chite*, ... de consistance diarrhéique.

*bwâre come on trau*, boire comme un trou ; — *come on trau d' têre*, ... trou fait en terre, id. ; ... *come on tonia sins cêkes*, — comme un tonneau décerclé ; — *come on via*, — comme un veau, goulument ;

— *come on Polonais*, — comme un Polonais ; — *come la Pologne*, id.

*bwêrler come on via*, brailler comme un veau.

*do cafeu come di l'êwe*, du café comme de l'eau, très mince.

*calé come on milörd*, habillé comme un milord, avec recherche ; — *come on prince*, — comme un prince, id. ; *caléye come one princesse*, — comme une princesse, id.

*dès canadas come dès mayes*, des pommes de terre comme des billes, petites ; ... *come mi pougn*, ... comme mon poing, grosses ; ... *come dès gayes*, ... comme des noix, très propres à l'arrachage.

*canard* : c'est *come lès canards* ; quand i veut l'êwe, il a swè ; il est comme les canards ; la vue de l'eau excite sa soif.

*candji d'idéye come di tch'mije*, changer d'idée comme de chemise, être inconstant.

*caracoler come on gadot*, gambader comme un chevreau.

*one carote come mi brès*, une carotte aussi grosse que mon bras.

*on casaque come noû*, un vêtement quasi neuf.

*câsser come do vêre*, se casser comme verre.

*cassi come one bale di fusik*, lancé comme une balle de fusil.

*catolique come li tch'fau do prince d'Orindje* (iron.), aussi catholique que le cheval du prince d'Orange (vraiment impensable).

*causer come on-andje*, parler comme un ange ; — *come on-avocat*, — comme un avocat ; — *come on live*, — comme un livre ; — *come on-ome*, — comme un homme, (1), habilement, (2) en toute bonne foi ; — *come one linwe de chis pids*, — comme une langue de six pieds, intarissable ; — *come à on tchin*, — comme on parlerait à un chien, sans ménagement ; — *come vos-avoz sti apris*, — de même que vous

fûtes éduqué ; — *l' français come one vatche espagnole*, — le français comme une vache espagnole, très mal.

**chalé** *come li ri d' Burnot*, contourné comme le ruisseau de Burnot.

**cheûre** *come one djaube*, secouer comme une gerbe ; — *come on pron.ni*, — comme un prunier (pour la récolte des fruits).

**chiquer** *come on rauyeù*, engouffrer comme un arracheur (de pommes de terre), d'excellent appétit.

**chitè** *come on ritchau* (sud), foirer comme un geai ; *chiter* *come on djurau* (Nord), id.

*on choû* *come one banse*, un giron comme une manne.

**choûter** *come on djon.ne tchin*, obéir comme un jeune chien, très mal ; — *come one awe*, — comme une houe, id.

**chover** *come on novia ramon*, balayer comme balai nouveau, avec un zèle excessif.

**chufler** *come on mauvis*, siffler comme un merle.

**chumer** *come on bon bouyon*, se couvrir d'écume comme bon bouillon (de viande).

**chwarchi** *come on lapin*, écorcher comme on écorche un lapin.  
*on ciél* *come di l'infche*, un ciel d'encre.

**clapeter** *come on fiér di tch'fau*, cliqueter comme fer de cheval.  
**élé** *come à plin djoû*, clair comme en plein jour ; — *come di l'ewe di rotche*, — comme de l'eau de roche ; — *come do djeus d' chique* (iron.), — comme du jus de rôle de tabac ; — *come do bruwèt d' tchitches*, — comme brouet de pommes séchées, id., brun.

**cloussi** *come one pouye*, glousser comme une poule.

**si cocheûre** *come po s' displumer*, se démener au risque de perdre ses plumes ; ... *come on mouchon dins on potia*, ... comme oiseau dans une flaue d'eau ; ... *come on tchin qui broke foû d' Moûse*, ... comme un chien qui sort de la Meuse ; ... *come on viér qu'a ieû on côp d' locèt*, ... comme un lombric atteint par la bêche ; ... *come on diâle dins on béniti*, se démener comme diable en bénitier.

**awè l' coeur** *come on pavé*, avoir le cœur lourd comme pavé ; ... *come on pwin d' chis lives*, ... comme un pain de 3 kilogs, id. ; ... *qui bat come li cu à on mauvis*, ... comme le cul d'un merle, rapidement.

**c'est** *come on bon colon*, *i r'tchait todis à nid*, c'est comme un bon pigeon, il rentre toujours au nid ; ... *todis à l' planche*, ... il se présente toujours à la planche d'entrée.

**one comére** *come on jendârme*, une femme comme un gendarme, forte et autoritaire.

*si fer comprinde come one djint*, se faire comprendre comme une personne, (animaux).

**conache** come sès potches, connaître comme ses poches, à fond.

**conu** come on mwais sou, comme un mauvais sou, de piètre réputation ; — come on mwais patârd, id. ; — come Barabas' à l' Passion, — comme Barabbas à la Passion.

**contint** come on rwè, content comme un roi ; — come on p'tit dieû, — comme un petit dieu ; — come one pouye qui tchait su on viér, — comme une poule qui découvre un ver.

*si cooûtri* come one coloûte, se démener comme une couleuvre.

**côper** come au coutia, découper de même manière qu'avec un couteau ; — come one lambozète, couper comme couteau en mauvais état, très mal ; — come one amèdrouye, — comme couteau de châtreur ; — come on razwè, — comme un rasoir, très bien.

**coriant** come do pomî, dur (à travailler) comme du pommier ; — come one couche di mèspli, coriace comme une branche de néflier.

*si cotaper* come one vatche prête à crêver, s'agiter comme vache près de crever ; — come on tchèt chôdé, — comme chat échaudé.

**cotchessi** (voir : argneûs).

**cotwardu** come one pisinte, tordu comme un sentier ; — come one couche di vigne, — comme une branche de vigne.

come lès monsieûs, les couchèts tègnenut leû « ran », comme les riches, les cochons tiennent leur « rang », (confusion voulue entre rang et ran, soue); come lès couchèts, i frè do bin après s' mwârt, comme le cochon, sa mort sera bénéfique, ne comptez pas sur lui avant ce moment.

**court** èt bon, come li curé d' Tchampion, court et bon comme le curé de Champion, à propos de ses homélies, semble-t-il.

**couru**, courir : — come on-assoti, — comme un affolé ; — come on dislachi, — comme un (prisonnier) relaxé ; — come au feu, — comme pour répondre à un appel « au feu ! » : — come on live, — comme un lièvre ; — come on live qu'a lès tchins à s' cu, — comme un lièvre poursuivi par les chiens ; — come on piérdu, — comme un perdu.

**couru**, couler : — come l'êwe après lès fonds, — comme l'eau vers les parties les plus basses ; ... après l' valéye, id.

**couru**, laisser s'écouler : — come one passête, ... comme une passoire ; — come on ramponau, ... comme une chausse à filtrer le café ; — come one banse sins cu, perdre son contenu comme une manne sans fond.

**si coûchî** come lès pouyes, se coucher comme les poules, très tôt ;  
— come on z-a fait s' lét, ... suivant l'état de son lit.

**couyon** come on live, couard comme un lièvre ; — come « la lune »,  
poltron comme la lune (qui ne se montre qu'à la nuit).

**si covériner** come on viér, se tortiller comme un lombric.

**crasus** come on muvin.ne, gras comme un moine ; — come on couchêt d' Tossint, — comme un cochon de Toussaint (près du sacrifice) ;  
— come on lote, — comme une loutre ; — come on tasson, — comme un blaireau ; — come on tiquêt, — comme une tique ; — come di l'ôle,  
— comme l'huile ; — come one pausse, — comme une pâte ; — come on louwin d' cinse, — comme un levain de ferme (traité au beurre) ;  
— come on cint d' claus (iron.), — comment cent clous.

**erèche** come on-aubwisson, grandir comme un champignon ; — come on bolwè, croître comme un bolet (ou) — comme un champ de glace ;  
— come one mwaije ièbe, — comme une mauvaise herbe ; — come lès quèwes di vatches, après tête, — comme les queues de vache, vers la terre.

**crolé** come on bédot, bouclé comme un agneau ; — come on p'tit Jésus, — comme l'enfant Jésus ; — come on couchêt à l' rôye di s' cu,  
— comme un cochon à l'entre-deux des fesses.

**on cu** come one banse, un postérieur comme une manne ; ... come one banse à pron.nes, ... comme une manne spéciale pour la cueillette des prunes.

**cût** come one brique, cuit comme une brique, au teint hâlé.

**curieûs** come one agasse, curieux comme une pie.

**danser** come one gade, danser comme une chèvre ; — come li viole d'jouwe, — comme joue l'orchestrion, suivre le meneur du jeu, obéir au doigt et à l'œil.

**dauboré** come on ramoneû, sale comme un ramoneur ; — come li cu d'on tchôdron, sale comme le cul d'un chaudron.

**dèbabiner** ça come sès pâtêrs, dégoiser cela comme ses patenôtres.

**dèlicat'** come li pôrçulin.ne, fragile comme la porcelaine.

**deur** come di l'oucha, dur comme de l'os ; — come do cayau,  
— comme un caillou ; — come on dagn, — comme terre damée ;  
— come do canistia, — comme du gui ; — come on clau, — comme un clou, musculeux.

**deûs** : cès deûs-là, c'est come l'êwe ét l' feu, ces deux-là c'est comme l'eau et le feu, ils sont en perpétuelle mésintelligence ; ..., c'est come tchin ét tchèt, ..., c'est comme chien et chat, id. ; c'est come deûs ét

*deûs, ça fait quate, c'est comme deux et deux qui font quatre, c'est évident.*

*s'è d'mèfyi come do l' pèsse, s'en méfier comme de la peste.*

*din.ner come on rwè, dîner comme un roi, au mieux.*

**dint** (sub. masc.), dent : *dès dints come dès chipes, des dents comme des pelles, proéminentes ; ... come dès dints d'ièsse, ... comme des dents de herse, écartées les unes des autres ; ... come dès brokes di viole, ... comme des broches d'orchestrion, id.*

**dire ça come sès pâtêrs**, dire cela comme ses prières, sans efforts ; *dire li vrai come à s' monfrère, dire la vérité, comme on le doit faire à son frère.*

*on disdût come à l' tour di Babèl, un imbroglio semblable à celui de la tour de Babel.*

**dispièrté** come *on spirou, éveillé comme un écureuil : — come on cizét, — comme un tarin ; — come one nitéye di soris, — comme une nichée de souris.*

**dispoûjî** come *li saya à deûs pus', épouser (ses réserves) comme le ferait un puits garni de deux seaux.*

**distinde** come *on crassèt sins-ôle, s'éteindre comme une lampe dépourvue d'huile, mourir d'épuisement ; — come one tchandèle, — comme une bougie, longuement.*

**distehaussi** come *on récolèt', déchaux comme un père Récollet.*

**disvoyi** come *on ritchau, être atteint de diarrhée comme un geai.*

**djalous** come *on tchin di s'-t-oucha, jaloux comme un chien de son os ; — come on tigue, — comme un tigre ; — come one bauye, — comme un bâillement (qui en appelle un autre) ; — come on mau d' vinte, — comme un mal de ventre, id.*

**djambe**, jambe : *dès djambes come dès brocales, des jambes comme allumettes, très minces ; ... come dès chaches, ... comme des échasses ; ... come dès skaïyes, id. ; ... come dès montants d' tchiyote, ... comme des perches supportant l'abri du wc, longues et minces.*

**djane** come *di l'or, jaune comme l'or ; — come do soufe, — comme le soufre ; — come do safran, — comme du safran ; — come one pwâre di cwing, — comme une poire de coing ; — come on boton d'ôr, — comme fleur de renoncule ; — come on talus d' djinièsses, — comme un talus de genêts en fleurs.*

**djâser** : *i djâse come i piche, il pérore aussi aisément qu'il urine.*

**djiboter** come *on gadot, gigoter comme un chevreau.*

**djinti** come *on-andje, sage comme un ange.*

**djoû**, jour : *on djoû d' samwin.ne come on dimègne*, un jour de semaine (ouvrable) semblable à un dimanche (férié); *on djoû come one samwin.ne*, un jour (qui semble) aussi long qu'une semaine, interminable.

**djouwer** *aus cautes come on-ome*, jouer aux cartes comme un homme, impeccablement ; — *aus cautes come on-alcoti*, ... comme un bousilleur.

**djurer** *come on scotche*, jurer comme un Ecossais ; — *come on tchèron écrolé*, — comme un charretier embourbé.

**on dos** *come on rèsplot*, un dos comme un panier ovale ; *fer on dos come on marou dins on taili*, arrondir le dos comme (le fait) un matou (surpris) dans le vaissellier.

**dous** *come on bédot*, doux comme un agneau ; — *come on mouton*, — comme un mouton ; — *come dol laume*, — comme du miel ; *douce come on lacia d'agnons*, douce comme un lait d'oignons (iron.), dont l'aspect inoffensif cache la nature caustique : « à la douce ! », *come li martchand d' cérèjes*, « à la douce ! » comme (clame) le marchand de cerises, annonçant sa marchandise, agissons calmement.

*si douviè come one fleûr*, s'entr'ouvrir comme une fleur, sans heurt.

*do drap* *come mi saurot*, du drap semblable à celui de mon sarrau, nous sommes d'accord.

*si drëssi* *come on r'ssôrt*, se mettre debout comme (mû) par un ressort, prestement.

*ça èst drôle*, *come on stron qui vole* (iron.), cela me semble aussi cocasse qu'un étron qui vole (rait).

**drwèti** *come on djonc*, droit comme un jonc (des tonneliers) ; — *come on cladjot*, — comme le jonc des marais ; — *come on-i*, — comme un I ; — *come one guîye*, — comme une quille, avoir la taille très droite ; — *come on tchin.ne*, — comme un chêne, ... très droite et robuste.

**dwârmu** *come on sokia*, dormir comme une souche ; — *come one sokête*, id. ; — *come one satchiye d'astales*, — comme une sachée de copeaux ; — *come one pire*, — comme une pierre ; — *come on paquêt*, — comme un paquet ; — *come on fasson*, — comme un blaireau ; *come on sodwârmant*, — comme un loir ; — — *di-d-drëssi*, *come lès vis tch'faus*, — debout, comme les vieux chevaux ; — *come on maca*, — comme un marteau de forge, pesamment.

**èchone** *come saint-Antwin.ne ét s' couchêt*, ensemble comme saint Antoine et son cochon ; — *come saint Roc' ét s' tchin*, — comme saint Roch et son chien, inséparables ; « *èchone !* », *come li marchau ét s' tapeù d'avant*, « ensemble ! », comme (le commande) le maréchal à son aide.

**ècrachi** come on couchèt, s'engraisser comme un porc.

**s'ècruker** come one pouye qui stron.ne d'on viér, s'engouer comme poule qui s'étrangle en avalant un ver.

**èfumî** come on èring, fumé comme un hareng ; — come on sorèt, — comme un hareng saur ; — come do trélârdé, — comme du lard maigre.

**èpolté** come on novia ramon, excité comme un nouveau balai (qui ne demande qu'à se mettre à l'œuvre).

**èraler** come on-z-a v'nu, s'en retourner de même façon que l'on est venu, sans résultat.

**èsprinde** come one brocale, s'enflammer comme une allumette, se fâcher rapidement.

**ièsse ètère** comme on tchin, être enterré comme un chien (sans cérémonie religieuse).

**s'ètinde** come deûs frères, s'entendre comme des frères ; — come curé èt maurli, — comme curé et marguillier ; — come dès côteûs d' boûsse, — comme des coupeurs de bourse (pour larcin, maraudage, tricherie) ; — come cu èt tch'mije, — comme cul et chemise, en relations de bon voisinage ; — come tchin èt tchèt, — comme chien et chat, très mal.

**s'i ètinde** come li marchau à l'ôrlodji (iron.), y être entendu comme le maréchal au métier d'horloger ; ... come on-aveûle dins lès coleûrs (iron.), ... comme un aveugle dans les couleurs.

**ètique** come one gade, étique comme une chèvre.

**èureûs** come on prince, heureux comme un prince ; — come on rwè, — comme un roi ; — come on pêchon dins on bouchon di spènes (iron.), — comme un poisson dans un buisson d'épines ; — come on tchèt dins on grusalî (iron.), — comme un chat dans un groseillier.

**èvôye** come on fô, parti comme un fou, parti dans un état de sur-excitation ; — come on tchin squèwé, — comme chien écoué, id. ; — come (s')il aureûve ieû li feu à s' cu, — comme s'il avait le feu au derrière, précipitamment.

**èwaré** come on démon, exalté comme un (beau) diable.

**èwis'** come one mère di canadas, aqueux comme plant de pomme de terre, après fructification.

**faus** come on navia, creux comme un navet (dont la rondeur cache une fausse texture).

**one faute** come on tch'fau, une faute comme un cheval, aisément perceptible.

**fèl** come *li (bon) vinaïgue*, acide comme le (bon) vinaigre.

**fer** come à mèseure, se mouvoir en mesure ; — come on l'êtind, agir à sa guise ; — ça come po bwâre on côp, faire cela comme pour boire un coup, très facilement ; — come one machine à bate, s'agiter comme une machine batteuse.

*si fer*, s'habituer : ièsse fait come on tchin à sès puces, y être habitué comme chien à ses puces.

one **feume** come *gn-a pont d'ome* (iron.), une femme comme il n'y a pas d'homme ; ... come on *dragon*, ... comme un dragon, hommasse ; ... come on *jendârme*, ... comme un gendarme, une femme de tête.

dès **fesses** come des *sclipes d'a*, des fesses comme des gousses d'ail, longues et fines ; ... come on *cu d' costri*, ... comme un postérieur de couturière, plantureux.

**fier** come on *pan*, fier comme un paon ; — come on *coq su s'-t-ansègnity(e)*, — comme un coq sur son fumier.

**fin** come *dol sóye*, fin comme de la soie, difficile à tromper.

**findu** come on *bon brodi*, fendu comme un bon postérieur.

*si fiyi*, se fier : *s'i fiyi come à li-min.me*, se fier à lui comme à soi-même.

**flachi** come *li dinréye après l'ach'léye*, versé comme les céréales après l'averse.

**flamer** come *l'amadou*, s'enflammer comme l'amadou, s'irriter facilement ; — come *li stope*, — comme l'étoupe, id.

**flantchu** come on *tch'fau d' baraqui*, efflanqué comme cheval de forain.

**flitchi** come *dol bôle*, ployer comme branche de bouleau ; — come *l'ôsere*, — comme l'osier.

**fonde** come *do bûre au solia*, fondre comme beurre au soleil ; — come *do suke*, — comme du sucre ; — come on *crêton o l' pèle*, — comme lardon dans la poêle.

**foute** à *l'uch comme on stron su one palète*, jeter à la porte comme un étron sur une pelle à charbon ; ... come on *sint-mwais*, ... comme un puant.

**foute**, occasionner : *i m'a foutu one tièsse come on saya*, il m'a amené à avoir une tête comme un seau, il m'a occasionné un mal de tête.

*si foute di*, se moquer de : *dji m'è fou comme di l'an quarante*, je m'en moque comme de l'an quarante (qui fut une année terrible, mais que j'estime révolue).

**franc** come on *tigneûs*, franc comme un teigneux, sans aucune

retenue ; — *come on Sarazin* (Namur), — comme un habitant de la Sarasse, quartier Notre-Dame, à Namur.

**frèch** *come on rapèchi*, mouillé comme un (corps) retiré de l'eau ; — *come li satch d'on marchand d' mosses*, — comme le sac d'un marchand de moules.

**frèd** *come li martia da saint-Elwè*, froid comme le marteau de saint Eloi ; **frèds** *come dès glaces*, froids comme des glaçons ; — *come dès grognons d' tchin*, — comme museaux de chien.

**fris'** *come on boton d' rôse*, frais comme un bouton de rose.

**furieûs** *come on diâle*, surexcité comme un diable.

**fwârt** *come on-aube*, fort comme un arbre ; — *come on tchin.ne*, — comme un chêne ; — *come on tch'fau*, — comme un cheval ; — *come on boû*, — comme un bœuf ; — *come on liyon*, — comme un lion ; — *come on Turc'*, — comme un Turc.

**gaiy** *come on pinson*, gai comme un pinson.

**galoper** *come on polin*, galoper comme un poulain.

**gâté** *come one pome poûriye*, gâté comme une pomme pourrie, mal élevé.

**goria** (voir : *awin.ne*).

**on gosî** *come one tchaussète*, un gosier comme une chaussette ; — *come on ramponau*, comme une chausse à filtrer le café.

**grand** *come on scaurson*, grand comme une perche (à haricots) ; — *come one pwate di grègne*, — comme un portail de grange ; — *come li payis do rwè*, — comme le pays du roi ; — *come l'èpeye do rwè*, — comme l'épée du roi.

**greûjeler** *come on-uch qui trin.ne*, grincer comme porte que l'on traîne sur le sol.

**grigneûs** *come li temps*, grincheux comme le temps ; — *come on djouû d' Tossint*, — une journée de Toussaint ; — *come on-ours'*, — comme un ours.

**griper** *come on lère*, grimper comme un lierre ; — *come one rampe*, id. ; — *come l'oubion*, — comme le houblon ; — *come on spirou*, — comme un écureuil.

**gris** *come one soris*, gris comme une souris.

**gros** *come one tone*, gros comme un tonneau ; — *come one vatche étonéye*, — comme une vache atteinte de météorisme ; — *come li gouvèrnemint* (iron.), — comme le gouvernement ; — *come on pwès* (iron.), — comme un pois.

**grûler** *come on tchin d' coû*, gronder comme un chien de garde.

**dès gruzias** come *dès-ous d' pidjon*, des grêlons comme des œufs de pigeon.

**gueûler** come *on vèchau*, crier comme un putois ; — come *on couchêt mau tuwé*, — comme un porc mal tué.

**gueûye** : fer *one gueûye* come *on tchèt qui pète dins one mofe*, tirer une tête comme un chat qui pète dans une moufle, être ahuri ; ... come *li martchand d' mosses qu'a s' paquêt tot frêch*, ... comme le marchand de moules dont le colis est tout mouillé, être faussement ahuri.

**ièrtehi** come *one satchiye d'astales*, traîner (cette charge) comme une sachée de copeaux.

**ign èt agne** come *tchin èt tchèt*, être à se mordre (en tout temps) comme chien et chat.

**igni** come *on fornia*, produire de la fumée comme un feu de fanes (souvent mouillées).

**inocint** come *l'èfant qui vint au monde*, candide comme l'enfant qui naît ; — come *l'èfant à l'bérce*, — comme l'enfant au berceau.

**intrer** come *au molin*, entrer comme en un moulin.

*one jate* come *one taiye*, une tasse comme une terrine.

**jusse** come *di l'ôr*, juste comme de l'or, dont l'alliage est contrôlé ; — come *di l'ôr èt l' balance*, id.

**kèrdji** come *on baudèt*, chargé comme un âne ; — *d' caurs* come *on crapôd d' plumes* (iron.), chargé d'argent comme un crapaud de plumes.

*one kike* come *on pwès*, un orgelet de la grosseur d'un pois.

**do lacia** come *di l'èwe*, du lait comme de l'eau.

**laïd** come *on pâ*, laid comme un pou ; — come *on pâ r'tourné*, — comme un pou mis sur le dos ; — come *on crapôd*, — comme un crapaud ; — come *on sindje*, — comme un singe ; — come *li pètchi*, — comme le péché ; — come *on djudas*, — comme un Judas ; — come *on ant'cri*, — comme un antéchrist ; — à fer manquer *one pice di grin*, — au point de contrarier la levée d'une terre de grain.

**lârme**, larme : dès lârmes come *dès pwès*, des larmes grosses comme des pois.

**lèdjêr** come *one plume*, léger comme une plume.

**lèpe**, lèvre : *dès lèpes come dès bwârds di taiye*, des lèvres comme des bords de terrine, lippues ; ... *come dès bwârds di crameû*, comme des bords de bac à écrêmer, id. ; ... *come dès crayas*, ... comme des mâchefers, desséchées ; *fer one lèpe come on tch'fau d' gobieû*, laisser pendre la lèvre comme un cheval de chiffonnier, faire une moue de dégoût.

**lét**, lit : *on lét come one bédrouye*, un lit comme une litière de mouton ; ... *come one bêderiye*, id. ; ... *come one fougrière*, ... comme un endroit fouillé par le groin des porcs ; *fer s' lét come on s' vout coûtchi*, faire son lit comme on veut se coucher, à sa convenance.

**lètchi** *come on via*, léché comme un veau (par sa mère).

**lèyi**, laisser : *come märs' trouve lès potias, i l's-i-lait*, comme mars trouve les flaques d'eau, il les abandonne (dans le même état).

**libe** *come l'air*, libre comme l'air.

**licoter** *come on-éfant bin v'nant*, hoqueter comme un enfant « bien venant », en bonne santé.

**lidjeû**, liégeois : *c'est come li lidjeû, qui n'a ni rüè ni drwëts* (Z), c'est comme le liégeois, qui n'a ni roi ni droits.

*one linwe come one épègne*, une langue comme une empeigne ; ... *come on tchausse-pid*, ... comme un chausse-pied ; ... *come one rape*, ... comme une râpe ; ... *come one cwârpèce*, ... comme un lézard.

**live**, lièvre : *il est come li live, i pièd s' mémwêre en courant*, il est comme le lièvre, il perd la mémoire en courant.

**long** *come one caisse d'ôrlodje*, long comme une caisse d'horloge ; — *come on djoû d' cwarême*, — comme un jour de carême ; — *come one samwin.ne sins pwin*, — comme une semaine où on a été privé de pain.

**loûrd** *come on via*, balourd comme un veau.

**lumeçon**, limace : *fer come lès lumeçons* ; *si ièrtchi su s' vinte*, agir comme les limaces, se traîner sur le ventre.

**lûre** *come on fougnant*, luire comme une taupe, se présenter en vêtements élimés et luisant de malpropreté.

**lwagne** *come dès sprûmes*, étourdi comme les étourneaux.

**macasse** *come one bole di mastic*, dense comme une boule de mastic de vitrier.

**malade** *come po moru*, malade au point d'en craindre la mort ; — *come on tchin*, — comme un chien ; — *come on tchèt sins mère*, — comme un chaton privé de mère.

**malin** come on *sindje*, malin comme un singe.

**malureûs** come lès pires, malheureux comme les pierres.

**man.nèt** come on *baston d'chité*, sale comme un bâton sali de fiente ; — come on *couchét*, — comme un porc ; — come on *lagnèt*, — comme un torchon ; — come on *pingne*, — comme un peigne (malpropre).

**mârbré** come on-éfant bin *pwartant*, à la peau marbrée comme un enfant bien portant.

**Mârs'**, voir : *lèyi*.

dès **massales** come dès *fesses di gade*, des joues comme des fesses de chèvre, creuses.

**maule**, mâle : come on *maule d'agasse*, il a todis bin l' temps, comme la pie mâle, il a toujours le temps, il n'est jamais pressé.

one **maujo(ne)** come on *tchèstia*, une maison comme un château ; ... come one *grègne*, comme une grange, en désordre ; ... come on *vrai trau d' tchin*, ... comme un véritable chenil ; ... come on *stauve*, ... comme une étable, sale.

**mawe**, moue : one *mawe come onk qu'aureüve avalé s' tchausse-pid*, une moue comme un individu qui aurait avalé son chausse-pied, hébétée ; ... come on *tayeû d' pires qu'aureut piérdu sès fiêrs*, ... comme un tailleur de pierres qui aurait égaré ses outils, très ennuyée ; ... come on *tchèt qu'on li aureut ieù scroté s' vôte*, ... comme un chat à qui on aurait subtilisé sa crêpe, moue dépitée ou fâchée.

**mêtûwe** come one *princèsse*, mise comme une princesse.

**minâbe** come on *pôve mivét*, pitoyable comme un pauvre hère.

**mindji**, voir *mougni*.

**mineûr** come on-*aracheû d' dints*, menteur comme un dentiste de foire ; — come on *raugeû d' brokes*, id.

**minti**, mentir : i mint come i rèspire, il ment comme il respire ; li ci qui n' sét minti, i vike come one bièsse, *di-st-i l' martchand*, celui qui ne peut mentir vit comme une bête, dit le commerçant.

on **minton** come one *galotche*, un menton en galochette.

**mol-èt-flitche** come one *loque*, mou et flasque comme une loque.

ièsse **monté** come *trêze qui nè l' sont nin* (iron.), être outillé comme treize qui ne le sont pas ; très mal.

**mougnî** come on *leup*, manger comme un loup, gloutonnement ; — come *quate*, — comme quatre personnes ; — come on *raugeû*, — comme un arracheur de pommes de terre, d'excellent appétit ; — come *po pèter*, — au risque d'éclater ; — ossi gros qu' li, — en quantité ; — come è s' *maujone*, — de même manière qu'à sa propre table, sans

façons : — *come lès maisses*, — comme les maîtres, à bonne table ; — *come on mouchon*, — comme un oiseau, très peu ; — *come on couchèt*, — comme un porc, de manière malpropre ; — *come li laume au couyi*, — manger comme du miel à la cuillère, goulûment.

**moussi**, entrer : — *come è s' maujo(ne)*, — comme chez soi, sans frapper.

**moussi**, habiller : *ièsse* — *come dol samwin.ne*, être habillé de sa vêture de travail ; ... *come lès dimègnes*, ... de son costume des dimanches ; ... *come on monsieù*, ... comme un riche ; ... *come po fer sès pauques*, ... comme pour faire sa première communion, de neuf ; ... *come aus mascarâdes*, ... comme au carnaval ; ... *come on gobieù*, ... comme un chiffonnier, très mal.

**mwaïs** *come one vèsse-di-leup*, mauvais comme un lycoperdon ; — *come on stron*, — comme un étron ; — *come li pèsse*, — comme la peste ; — *come li diâle*, — comme le diable.

**mwaïs**, fâché : — *come li tchèt qui fait l' gros dos*, — autant que le chat qui fait le dos rond ; — *come li diâle*, — comme le diable.

**mwin**, main : *dès mwins come dès platènes*, des mains comme des formes à pâte, larges ; ... *come dès scoupes*, ... comme des écopes ; ... *come dès-èknéges*, ... comme des tenailles de forgeron, puissantes ; ... *come dès ramonéyes*, ... comme des mains de ramoneur, sales.

**mwinre** *come one èrièsse*, maigre comme une arête de poisson ; — *come on scorion*, — comme un lacet de cuir ; — *come on clau*, — comme un clou ; — *come on corau*, — comme une souche desséchée ; — *come on crèton féné*, — comme un lardon dégraissé ; — *come on sorèt au lacia*, — comme un hareng saur à la laitance ; — *come on éron*, — comme un héron ; — *come li cu da saint Nicolès*, — comme le postérieur de saint Nicolas, usé au contact de l'échine de son âne ; — *come deùs mwins djondùwes*, — comme deux mains jointes.

**mwinrner** *come on-éfant*, conduire comme un enfant.

**si mwinrner** *come on gamin (d' mérde)*, se conduire comme un enfant mal éduqué.

**mwinrner** « *la viye* » *come lès-agasses qu'ont vèyu on r'naud*, mener la vie, faire tapage comme les pies qui ont vu un renard.

*come lès Namurwès*, pêter évôye au pus rwèd (iron.), se conduire comme les Namurois, se défiler au plus vite après la réception.

**nanti** *come on saurteù*, fatigué comme un défricheur.

**nareûs** come on *tchét*, vite dégoûté comme un chat.

**nauji** come on *vi pôve*, las comme un vieux mendiant.

**nawe** come on *tchin*, manquant d'énergie comme chien épuisé par la course ou par la chaleur ; — come *li mwès d'awous'*, — comme le mois d'août.

**nêt** come on *pièle*, propre comme une perle ; **nête** come one *grintche*, — comme une cerise griotte.

**nêt'** come *buzète*, correct comme petit tuyau (onomatopée).

**nez, nez** : on *nez* come one *fréje*, un nez comme une fraise, rouge et tourmenté ; ... come one *cawoûte*, ... comme une courge, gros et coloré ; ... come on *cwarnèt à l' poure*, — comme un cornet à poudre, épataé ; ... come on *crapôd assit su s' cu*, ... comme un crapaud assis sur son postérieur, id. ; ... come on *paquêt d' toubac'*, ... comme un paquet de tabac ; ... come one *pougnîye d'érere*, ... comme une poignée de charrue, long ; ... come on *distinduwè*, ... comme un éteignoir ; ... come on *cougnèt êtchessi dins l' cu d'on baudet* (Houyet), ... comme un coin enfoncé dans le cul d'un âne ; ... come on *pid di stûve*, ... comme un pied de poêle, proéminent ; ... come on *tchin d' tchësse*, ... comme un chien de chasse, sensible aux odeurs.

**nozé** come on *andje*, beau comme un ange ; — come on *p'tit Jésus*, — comme l'enfant Jésus.

**nu, nu** : tot *nu* come on *vièr*, nu comme un ver ; tot *nu, tot cru* come *Lustucru* (iron.), absolument dénudé.

**nwâr** come *gayète*, noir comme éclat de charbon ; — come on *rauve*, — comme un râble ; — come *li cu do tchôdrön*, — comme le cul du chaudron ; — come on *cwârbau*, — comme un corbeau ; — come *di l'intche*, — comme de l'encre ; — come on *chovion*, — comme un écouvillon ; — come on *chove*, — comme un ramoneur ; — come on *ramoneû*, id. ; — come on *baraqui*, — comme un forain ; — come on *mourâne*, — comme un moricaud ; — come on *diâle*, — comme un diable.

fer **nwâr** come *dins on for*, faire obscur comme en un four.

**odé** come on *vi bribeû*, harassé comme un vieux mendiant.

**on-ome** come on *fisik* (à *deûs côps*), un homme comme un fusil (à double charge), sur qui l'on peut compter ; ... come one *saqui*, comme quelqu'un, id. ; ... come *César*, ... comme César, id. ; ... come

*i gn-a pont d' feumes* (iron.), ... comme il n'y a aucune femme ; ... *come Piére* (puis, ironiqu.), *et Piére, c'est-st-one flate*, ... comme Pierre, ... et Pierre, c'est une plaque de bouse ; *on-ome sins caurs*, c'est come *on leup sins dints*, un homme sans argent ressemble à un loup sans dents, il est impuissant.

**onteûns** come *on voleûr*, honteux comme un voleur ; — *come on r'naud qu'aureut sti pris d'une pouye*, — comme un renard qu'une poule aurait pris ; — *come po couru d'avant l' djoû*, — au point de devoir sortir avant l'aube.

**dès-orèyes** come *dès fouyes di djote*, des oreilles comme des feuilles de chou ; ... *come dès volêts*, ... comme des volets ; — *come on tchin courant*, — comme un chien de chasse.

**ouder ça** come *one vôte au laurd*, flairer cela comme une crêpe au lard.

**dès-ouy** come *dès casses*, des yeux comme des billes ; ... *come dès sârlètes*, ... comme des salières ; ... *come dès breûjes*, ... comme des braises ; ... *come dès lantiènes*, ... comme des lanternes ; ... *come on coq*, ... comme un coq, fixes ; ... *come one mârcote*, ... comme une belette, petits, luisants et torves.

**fer dès-ouy** come *on gris tchét*, ... faire des yeux comme un chat gris ; ... *come on live à l'awin.ne*, ... comme un lièvre dans un champ d'avoine, apeurés ; ... *come one caracole è coûches* (iron.) ... comme un escargot en couches ; — *come po m'avaler*, ... comme pour m'avaler, très fâchés ; ... *come po m' sitron.net*, ... comme pour m'étrangler, id. ; ... *come on tchèt qui tchit dins lès cindes*, ... comme un chat qui se soulage dans les cendres ; ... *come one crausse gate*, ... comme une chèvre grasse, étonnés ; ... *come saint Djile l'èwaré*, ... comme saint Gilles l'égaré, divagant ; ... *come dès purnales ètchessîyes dins one flate*, ... comme des prunelles enchâssées dans une plaque de bouse, petits et luisants.

**ovrer** come *on-ome*, travailler comme un homme, de belle manière ; — *come on tchin d' claweti*, — comme un chien de cloutier, durement.

(à suivre)

Lucien LÉONARD

## MÉLANGES

### Notes critiques

**1 acoreau, acorlea.** — Le numéro 43 de la Cour de justice d'Ocquier contient, à la date du 15.7.1613, un acte curieux qu'Edg. Renard a transcrit dans ses *Textes d'archives liégeoises* [TAL] 4, 135<sup>20</sup> (BTD 33, 1959, pp. 93-5) et où figurent, dans les deux passages que voici, les formes qu'on vient de lire :

depuis x à XII jours enhâ la femme du dit Colla Gritte, complainingant, auroit trouvé les cheval Philippe dèl Meuville en une avoine en quatre tièr [l.-d.] appartenant au dit complainant; la dite femme prennant les cheval par le liecol ou *acoreau* pour les emmener en la prison [= fourrière] -- (p. 93).

-- en disant cela, la dite fille reprit les dits chevals par l'*acorlea* hors des mains de la dite femme du dit Colla Gritte -- (p. 94).

Edg. Renard a glosé la première forme de cette façon : « forme suspecte de *gorê*, collier ». Mais la seconde variante au moins diffère trop de *gorê* pour qu'on puisse accepter l'explication.

Selon toute vraisemblance, on a à faire à un terme apparenté au mot gaumais *acolan* que J. Haust relève dans son *Lexique gaumais* manuscrit :

*acolan* (Ste-Marie-sur-Semois), espèce de licol pour accoupler deux chevaux au timon.

Il s'agit d'un dérivé appartenant à la famille de *collum*. Le FEW 2/2, 913a, donne des verbes et des substantifs qui se rapprochent de ce mot gaumais et des variantes

d'Ocquier par la forme et par le sens : Dombras (Meuse) *akôlay* « attacher les bestiaux les uns aux autres par le cou », Uriménil (Vosges) *aiccolé* « atteler le cheval », Val de Joux (Jura) *akölyo.ou* « courroie de harnachement », Awenne [Ne 9] *acolète* « licou » (cf. BDW 5, 24). Il donne aussi, p. 914b, des verbes en *en-* : Vaux (Ain) *ēkòlā* « atteler 2 chevaux de front en maintenant les têtes écartées et unies au moyen de 2 bâtons », prov. mod. *encoulā* « attacher des chevaux les uns aux autres par des licous ».

Les mots gaumais et wallons *acolan*, *acolète*, <sup>o</sup>*acoreau*/<sup>o</sup>*acorlea* peuvent se rattacher tous au type en *a-*, *a-col-er*; dans les deux premiers, cependant, le préfixe pourrait être *en-* aussi bien que *a-* : cf. ALW 2, carte 86, gérondif *en* (faisant, ...).

Dans *acolan* et *acolète*, le radical *col* s'est maintenu sans altération, alors qu'on le reconnaît moins bien dans les variantes d'Ocquier : *acoreau* (= w. *\*acoré* ?) s'expliquerait par une substitution de *r* à *l*, phénomène bien connu (cf. Haust, *Etym.*, index final); quant à *acorlea*, il peut représenter un wallon *\*acorlé*, qui procéderait par métathèse de *\*acol'rê* (avec un double suffixe *-er-eau*). Mais il est probable que les deux formes recouvrent un seul et même mot, peut-être *\*acorlé*, qui était plus difficile à noter que *\*acoré*.

**2 djâbe (djambe) d'ognons.** — Cette expression a été relevée par Haust, d'après L. Detrixhe, dans un article du *Vocab. de Stavelot* (BSW 44, 1903), p. 503 :

*Djâbe, djambe. Gerbe. I-gn-a a — d'ognons* (Detr.). Il y en a en masse.

Elle figure aussi dans le *Recueil de Spots -- en dial. de Stavelot* par Un vieux Stavelotain [= Louis Detrixhe], Liège, 1901, p. 29, mais avec *djambe* seulement : *i gn'a à djambe d'ognon* (transcription d'El. Legros).

Que *djambe* soit une variante de *djâbe* 'gerbe', la chose n'aurait rien de surprenant, dans une région où la nasalisation est plus ou moins forte ; cp. *bâne - ban.ne*, 'bande, troupe', *pâtalon - pantalon*, etc.

On devient cependant perplexe quand on constate que, dans les attestations anciennes de l'expression, dont les plus vénérables remontent à quatre siècles, on a bel et bien *°jambe* : 1528 deux jambe d'ongnon (A.E.L., Abbaye Val-St-Lambert, reg. 331, fol. 20) (note de N. Mélon); 1572 pour xl jambes d'oingnons · pour ix jambes d'az [ails] A.E.L., Stavelot, Abbaye 401, 16 (compte); 29.1.1686 deux jambes d'ognon Ib., notaire Ph. Douguet (Theux); cf. *Notaires de Malmedy* --, p. 153.

Peut-être a-t-on simplement là de mauvaises graphies : dans des zones où la nasalisation est flottante, les greffiers auraient noté *djâbe* 'gerbe' par *°jambe* (= *djâ"be*). Il faut pourtant prendre garde : les trois exemples viennent de trois greffiers différents écrivant à un siècle d'intervalle, et il peut paraître un peu surprenant que tous les trois aient commis la même faute, alors qu'ils ne devaient ignorer aucun que le w. *djâbe* équivalait au fr. *gerbe* (la remarque aurait évidemment plus de portée si les exemples étaient plus nombreux); — on voudrait savoir, d'ailleurs, si *"gerbe"* s'emploie pour les oignons et les ails ; — enfin, les trois exemples de *°jambe* sont de beaucoup antérieurs au *djâbe* de Detrixhe, que Haust cite à côté de *djambe*.

S'il s'agit vraiment de *"jambe"*, comment a-t-on pu appliquer le mot à un paquet d'oignons ou d'ails ? Dans *Notaires de Malmedy* --, p. 153, j'ai supposé qu'il s'agissait d'un paquet allongé, en me référant au DL a 3 et à l'expr. *trèse d'a[s]* 'certain nombre de têtes d'ail[s] tressées par la queue'. En fait, un tel paquet n'est pas une gerbe, qui serait serrée par un lien et où les têtes seraient toutes à la même hauteur, mais un assemblage où les têtes s'échelonnent en

se touchant et qui a une certaine longueur, et sans doute en même temps une certaine souplesse<sup>(1)</sup>. D'où peut-être la comparaison avec une jambe<sup>(2)</sup>.

Si l'explication est adéquate, Wartburg a eu raison de classer sous *camba* (FEW 2/1, 115b) le *wall, jambe* « glane (d'oignons) » (même si « glane » est étrange). Dans le FEW ib., on ne trouve malheureusement à comparer à ce mot *wallon*, et encore, que *tsābá* (Dauphiné) « rangée de ceps de vignes ».

La phrase *i-gn-a à djambe d'ognons* 'il y en a à foison' se justifie assez bien si l'on se représente la série des oignons alignés en tresse.

**3 fais, etc.** — Dans TAL 7, 166<sup>(3)</sup>, on trouve le texte suivant qui fait partie d'une « visitation » (je corrige certaines lectures d'après l'original, mais je garde les formes qui seront examinées dans cette note; j'ajoute des explications pour *wassent* et pour *waige*) :

Item après avons trouvé une piece laburee et semee a wassent [w. *wassin*, seigle], avec pluisseurs houltembre [traces d'un cheval qui se vautre, qui s' (ki)hôûtrihe], fosse et tracque [traces laissées par la trake ou course] de chevalz; item parmi ludit preit, trouveit pluisseurs fais [faits, pour méfaits?] et rippeurs [dér. de *riper*] faictes par cheval, waige [vache] et aultres bestia[li]hes, avec des moulior [\*mouyeûres, dér. de *mouyi*, fouiller] de porceaz (1569, Cour de just. Embourg 7, 142).

(1) R. Pinon, dans *Les cris des marchands de comestibles en Wallonie*, 1977, p. 117, parle de chapelets d'ail, et J. Haust, DL 438a et 634a, cite l'expression *tchapelèt d'ognons*.

(2) « L'image me paraît toute naturelle, m'écrivit J. Herbillon; ma femme rapporte souvent d'Espagne de longues tresses d'ails qui s'articulent comme des jambes. »

(3) V. dans TAL 3, 277, *riper*, manger à la dérobée, avec cet ex. : « sur le lieu et terres où que son poulin [poulain] a esté trowé ripant et mangeant contre le preit desdits adiournant (Ouffet 46, 9.4.1619).

Les explications d'Edg. Renard concernant *houltrement*, *tracque*, *rippeurs* et *moulior* paraissent admissibles. Peut-être *tracque* est-il simplement une graphie de *trace*. Quant à *rippeurs*, il se rattache certainement à *riper* (suff. *-ure*); mais il faudrait préciser le sens du mot : à Stavelot et dans les environs, *riper* signifie 'arracher (de l'herbe)»<sup>(3)</sup>, mais, la «visitation» ayant eu lieu le 26 novembre, on peut se demander si les bêtes ont déjà pu, à cette date, *riper* les jeunes pousses de seigle ; — comme *'riper'* connaît ou a connu les sens 'gratter', 'glisser', 'érafler', on pourrait voir dans les *'ripures'* des traces de pas ou de glissades ; cf. FEW 16, 724-5 (notamment 724b, Guignicourt *éripure*, *éraflure*) et aussi L. Léonard, *Lexique namurois*, p. 445 (*ripè*, herser avec le *ripwè*, bâti de herse).

La forme *fais* est une mauvaise lecture : la première voyelle se différencie nettement du *a* de *faictes*, qui se trouve sur la même ligne. On lira plutôt *fins*, fientes (cf. *Notaires de Malmedy* --, p. 124); le point manque sur l'*i*, comme c'est presque toujours le cas dans l'acte.

De même, *bestia[l]hes* doit être corrigé. On lit nettement *bestiaiges* dans l'original. Les deux dérivés ont naturellement le même sens, 'bétail' ou 'bête' ; mais la forme en *'-age'* semble être rare (cf. FEW 1, 341a, mfr. *bestage*, sans *i*, bétail).

**4 flirx.** — Cette forme figure dans un texte de 1524 (cité TAL 6, 243), que je transcris ici d'après l'original :

Tossaint Jamesin tesmongna, le dernier jour de aoust anno xxiii, avoir comandé aux flirx Johan Botton le jone pour ce qu'il a sus corru de fait porveyu et volut tuweir Wauthelet atout unne javellinne, stichant et lonchant apres luy de tel sort et randon que, se gens de bien ne fuissent venu a grand deligence entre deux et le surcoru [secouru], astoit en grand perit d'estre hochis et assommeit (Cour de just. Embourg 10, 29).

Après *flirx*, Edg. Renard a indiqué entre crochets : « abréviation d'un mot non identifié ». Le -*x* n'est, bien entendu, qu'une façon de rendre l'allure générale du signe abréviaatif.

Le mot figure aussi dans le titre de l'acte, mais sous une forme qu'on lit plutôt *florx* : *Florx forfais*.

On trouve plus loin, dans le même registre, f° 66, un autre acte intitulé de la même façon : *Florx forfait*. Voici ce texte :

Piron Jamesin, le ix<sup>e</sup> jour de feverier an xv<sup>c</sup> et xxxiii, tesmongna qu'il avoit comandé aux flirx Johan Brixheboy et son espeuse et le frere dud. Brixheboy nommé Gerar, a cause qu'ilz ont en lad. haulteur fait stours et burinne, bleschiet et navreit iud. Gerar a saing corrant.

Le o de *Florx* est très clair dans le titre, où le mot a été écrit avec plus de soin, mais non dans le texte.

Le même terme abrégé apparaît sous la plume du même greffier, dans un acte de 1524, quelques pages avant l'acte reproduit dans les TAL, et cette fois avec une valeur évidente :

Johan Botton le jone s'est obligiet de payer a Gilchon Douffey viii florx xv aid. dedens le jour delle Saint Gille -- (ib. 27 v<sup>o</sup>).

La somme à payer est de « 8 florins 15 aidants » : le mot abrégé représente *florins*. La solution aurait dû venir à l'esprit dès l'abord ; mais deux éléments pouvaient empêcher de l'apercevoir : l'adjonction du mot à *forfait* (-*s*) et la construction de *comander*.

Le subst. *florins* évoque le montant d'une amende, et, dans les deux titres, le participe passé *forfait* indique que celle-ci a été méritée pour un délit (cf. God. 4, 76b, *forfait* 'mérité pour une transgression', et Tobler-Lommatsch *forfaire* 'durch Verschuldung verdienen'). Comp., dans TAL 4, 135<sup>2</sup>, « Dont je dy et maintient que je n'ay forfait petit amende ne grande » Cour de just. Ouffet, 1, 2.10.1509.

Quant à *comander*, il a comme objet direct *Johan Botton*. Tossaint a commandé *Johan aux florins*, c.à.d. lui a signifié

qu'il avait à payer l'amende, dont le montant, qui n'est pas indiqué ici, a été fixé par la sentence de condamnation, dans un acte antérieur qui, malheureusement, comme c'est souvent le cas, ne figure pas dans le registre. L'expression 'commander aux florins qn' a comme synonyme 'commander à l'amende qn', qu'on trouve dans le même registre d'Embourg, f° 73bis, sous la plume du même greffier, dans deux actes, dont voici le premier, intitulé « Amandes commandées » :

Le x<sup>e</sup> jour de maye [1533] tesmongna Piron Jamesin, sergant, --, avoir commandé alle ame[n]de Collart Jehenne de Nynanne et le grand Henrion, fillaist Packea --, à cause qu'ilx ont en la maison Johon Botton, en la samenne de Paske florie, [fait] stours et burrinne.

Comme on le voit, cet acte concerne aussi une rixe. L'autre se rapporte à un autre délit : quelqu'un a ébranché un chêne appartenant au seigneur.

Quelques explications complémentaires : l'expr. *de fait pourveyu* signifie 'avec prémeditation' (FEW 9, 483b : « anc. liég. », 1430) ; — dans *lonchant*, que Renard transcrivait *lançant*, le *l* et le *o*, et aussi le *h*, me paraissent sûrs ; on pourrait songer à une mauvaise graphie pour *bouchant* (w. *bouhi*, frapper) ; mais il doit bien s'agir d'une forme de 'lancer' (w. *lanci*, s'élançer, courir : DL), qui est fréquent à propos de rixes (v. TAL 4, 135<sup>a</sup> et 6, 83<sup>a</sup>) ; — enfin, dans *hochis*, Renard voit le lg. « *hotchi*, casser net ; ici, blesser, tuer ? » ; mais n'a-t-on pas simplement à faire à une mauvaise graphie de *occis* ? Pour le *h*-, cp. Godefroy *ocire* (une forme *hocis*, *occis*), et, pour *-ch-*, ib. *ocie* et *ociement*, meurtre (var. en *-ch-*).

**5 salsar.** — Dans la Cour de justice d'Embourg, 4, 187 v° (TAL 5, 153), Edg. Renard relève un terme *salsar*, à la date de 1530, dans un texte en style direct :

« Vient hors ! car je te tuwera devant que passe trois jours ... Je te noye [lire « voye » ?] aux champs et n'est que ung salsar et n'est nient por my à lockier [louki] ».

La glose de Renard est embarrassée :

Parmi les sobriquets anciens de Montegnée, Maur. Ponthir a relevé « Jean le Lombaere dit salsa » 1645 (DBR, 12, p. 78) où l'on peut croire à un souvenir du *Salazar Liégeois*, qui est de 1632 [ND, 9, p. 38-51]. Mais ici, quid ?

En fait, il faut lire *falsar*. Quand on retourne au texte original, on constate que la consonne initiale est un *f*, avec la barre caractéristique qui distingue *f* de *s*.

Le mot est identique au *faulsar* 'menteur, trompeur', que j'ai relevé dans les *Documents -- de Roanne* 207. Il s'agit vraisemblablement d'un dérivé en *-ard* de *'faux'* : cp. 1296 « Pierre faussart » Taille de Paris 1296 (p. p. K. Michaësson), p. 169, et, pour le fém., 1272 « Margos li Falsarde », à Ramillies, Anal. Hist. Eccles. Belg., 1906, p. 445 (comm. J. Herbillon). On pourrait y voir aussi un équivalent du fr. *faussaire*, qui est adapté du lat. *falsarius* (FEW 3, 392b); cp. lat. *armarium* et afr. *armaire*, w. *ārmā(re)*; mais les deux formes du 13<sup>e</sup> s. que je viens de citer me paraissent s'opposer à cette seconde explication.

La proposition de Renard relative à *noye* [lire « voye » ?] doit naturellement être supprimée : « Je te noye », càd. 'Je te nie', s'accorde parfaitement avec *falsar*.

Le complément *aux champs* manque de clarté. Peut-être faut-il, comme le suggère J. Herbillon, le comprendre 'vatt'en !', en marquant une pause après *noye*. Quant aux deux *n'est*, il faut sans doute les interpréter *n'ès* = *n'es-tu*, avec postposition et disparition du pronom sujet de la 2 sing. comme dans *ès*? = *es-tu*?

Louis REMACLE

### Le toponyme *bouhon-toûrnê* (Esneux)

Dans sa toponymie d'Esneux, BSW 61, 113, Edg. Renard range à l'article *bouhon* 'buisson', sous le numéro 10, et cela sans aucun commentaire étymologique, le *ld.* à *bouhon toûrnê*. A première vue, l'expression n'offre pas de difficulté ; mais ce *toûrnê*, construit comme un nom de personne et noté avec une minuscule initiale, ne laisse pas d'intriguer un peu. Du reste, une étude plus approfondie des faits montre que le composé mérite un nouvel essai d'explication.

Voyons d'abord les formes d'archives citées par Renard : 1477 °*preit et haye qu'on appelle bohontourneau* ; 1628 °*bohontourneau* ; 1638 °*bohontournay* ; 1643 °*bouhon tournea* ; 1716 °*bouhon tournay* (<sup>1</sup>). Le fait que l'*h* est toujours noté par « *h* » et jamais par « *iss* », « *ch* » ou « *xh* » est significatif : l'absence complète de ces dernières graphies prouve qu'on n'a pas à faire à *h(s)* et que, partant, il ne s'agit pas du mot *bouhon*, fr. *buisson* (voy. *Variations de l'h secondaire*, p. 229). Si l'on a quelque doute sur la valeur de cette indication, qu'on veuille bien examiner les graphies des neuf autres *ld.* d'Esneux qui contiennent « *buisson* » et qui précèdent *bouhon toûrnê* dans le BSW 61, 113 : dans les quelques cas où « *buisson* » n'a pas sa forme française moderne, il s'écrit °*bouchon*, °*bouxhon*.

Comment faut-il donc analyser l'expression ? — Ainsi que le montrent les graphies, où l'*ou* de la syllabe initiale n'apparaît qu'en 1643, on disait d'abord *bohontoûrnê* : sans doute est-ce la contamination de *bouhon* 'buisson' qui a altéré la première voyelle. Selon toute vraisemblance, l'en-

(<sup>1</sup>) Chez Renard, la forme de 1628 est °*behontourneau*. Mais dans l'acte original (A.E.L., Cour de justice d'Esneux, n° 58, 4 v°), la première voyelle est nettement *o* (*bo-*), comme dans les formes de 1477 et de 1638.

semble était un composé du type *t't*, avec antéposition du déterminant ; il signifiait donc, non pas « le buisson de *toûrné* », mais « le *toûrné* de *Bohon* ».

On ne peut douter que *toûrné* représente un « tourn-eau », du radical de *toûrner* ‘tourner’. Ce type de dérivé est attesté comme toponyme en divers points du domaine liégeois. Dans BTD 49 (1975), 80, J. Herbillon en cite quatre exemples : *so l' toûrné* Vivegnis L 41 ; *so t.* Saive L 68 ; *è t.* Jalhay Ve 32 (cf. DBR 2, 13) ; 1635 *en tournea* Louveigné L 114 (E. Renard, Top., 1957, p. 182) ; et il attribue au mot le sens ‘tournant (de chemin)’<sup>(2)</sup> (le DL 668 donne *toûrné* au sens ‘sabot, toupie’, mais cette acception ne paraît guère toponymique ; FEW 13/2, 59a, sous *tornare*, sens du DL)<sup>(3)</sup>.

Le sens proposé par J. Herbillon convient probablement au lieu-dit d’Esneux. Cependant, comme les terrains désignés se trouvent au bord de l’Ourthe, on peut se demander s’il ne s’agissait pas d’un tournant de la rivière (encore que le tracé du cours d’eau ne marque là aucune courbe nette), ou peut-être encore d’un tourbillon d’eau, d’un endroit où l’eau tournoyait.

Quant à *bohon*, ce doit être un nom de personne. Il y avait à La Gleize, au 16<sup>e</sup> et au 17<sup>e</sup> s., une famille Bohon (*Parler de La Gl.*, p. 247 ; v. aussi 1524 *Johan Bohon*, Folklore Stavelot-Malmedy 13, 1949, p. 21) : on écrivait d’ordinaire *°Bohon* (une fois *°Boxhon*, en 1525, attestation

<sup>(2)</sup> Cette explication figurait déjà dans BTD 29 (1955), p. 142 (compte rendu par Él. Legros et J. Herbillon d’un article d’A. Carnoy).

<sup>(3)</sup> Dans BTD 49, 80, J. Herbillon rapproche de *toûrné* une expression des archives de Louveigné qui figure dans les « Textes d’archives liégeoises » de Renard, 1<sup>re</sup> série, n° 106 (DBR 10, 1953, p. 50) : un rond *tournea* de daguè (un cercle tracé au goudron, pour marquer des brebis). Noter qu'à La Gleize, on connaissait la même expression, mais sous la forme *rond torné*, avec -o- (cf. *Doc. lex. Roanne*, p. 399).

la plus ancienne à La Gl.). Jadis, j'ai interprété le terme comme un toponyme devenu anthroponyme : *Bohon*, lez Barvaux. Mais il s'agit plutôt, si je ne me trompe, d'un nom de personne originel. Selon toute vraisemblance, *Bohon* dérive d'un rad. *Boh-*, qui se retrouve dans *Bohet*, *Bohy*, et dans le déterminant du toponyme de Sart-lez-Spa è *bohēfa* (1618, 1647, 1754 °*Bohinfaz* : G. Vitrier, Top., mém. Univ. Liège, 1963, p. 90). D'après J. Herbillon, « Un nouveau traité sur les noms de famille belges », Bull. Vieux-Liège, n° 196, janv.-mars 1977, p. 137, le rad. de *Bohet*, comme celui de *Bohon*, est le thème wallon liégeois *boh-*, *bouh-* « bois » (d'où w. *bouhon*, buisson). Cette explication fait difficulté : dans un dérivé du germ. \**bosk-*, avec *sk*, on attendrait des graphies « *xh* » (ou équivalentes), qui font à peu près défaut pour le nom de personne *Bohon* et qui manquent totalement pour *bouhon-toûrné*. Il faut donc chercher une autre solution. Pour *Bohy*, J. Herbillon, ib., tout en renvoyant à *Bouxhy*, où il voit un dérivé de *bousche*, buisson, ou encore le w. liég. *bouhi*, toqué (solutions qui supposeraient aussi toutes deux des graphies « *xh* »), propose l'anthroponyme germanique *bod-hari* (Förstemann, col. 323). Le thème *Boh-* n'a-t-il pas été repris à *Bohy* pour former *Bohet* et *Bohon* ?

A première vue, la détermination d'un tournant par un nom de personne peut surprendre. Mais la toponymie fournit des cas analogues. Les mots « fontaine », « ruisseau », peuvent être déterminés de la même façon : on a, par exemple, à Stoumont, *ridji-fontin.ne* 'fontaine de Rigier' et *dj'han-ru* 'ruisseau de Jean' (BTD 47, 1973, pp. 127 et 149). Il est naturel de désigner une fontaine, un ruisseau, un tournant, par le nom d'une personne qui a un rapport (de voisinage,...) avec la réalité concernée.

Louis REMACLE

### Le nom de famille *Schayes*

Le nom de famille *Schayes* n'a été commenté, à ma connaissance, que par Albert Carnoy (*Origines des noms de familles en Belgique*, § 180). Celui-ci le range dans la section portant le titre *Professions*, exactement dans le paragraphe consacré à l'industrie de la construction : *Schayes*, *Scailteux*, *Scailleur*, *Delescaille*, le liégeois *Xhayet* auraient été « produits » — je respecte le style de l'auteur — par « les ardoises, beaucoup plus employées qu'aujourd'hui, du moins dans le sud du pays ».

*Scailteux* et *Scailleur* s'expliquent sans peine comme des noms de professions, puisqu'ils sont attestés comme tels (*FEW*, XVII, 92a) : ils dérivent d'une forme picarde et wallonne d'*écaille*, dans le sens bien connu d'« ardoise ». *Delescaille* aurait pu désigner aussi le même métier par métonymie, mais il est préférable d'y voir, avec Jules Herbillon (dans *Le Vieux Liège*, 1955, p. 488), une référence au toponyme *L'Escaille*, qui est assez répandu. *Xhayet* est sans doute à rapprocher de *Scaillet*, qui, pour Carnoy (§ 240), fait partie d'un trio où les débris d'ardoises symboliseraient des personnes de petite taille, trio dont deux éléments, *Scailquin* et *Schaltin*, ont été écartés de cette famille par Élisée Legros (*BTD*, XXVII, 1953, p. 140 ; XXVIII, 1954, p. 326).

Pour *Schayes*, deux choses étonnent, dans l'explication de Carnoy, lorsque l'on connaît la prononciation usuelle de ce nom : [skayè:s], en wallon parfois [skayè:š].

D'abord le groupe consonantique initial. Il est un peu surprenant que la prononciation [sk] soit représentée par la graphie *sch*, laquelle fait penser à une chuintante lorsqu'il s'agit d'un nom roman : *Schaltin* est un nom de village wallon et se prononce [šaltē]; en revanche, elle est fréquente dans des noms empruntés au flamand, avec la valeur [sx]

en germanique, [sk] dans l'adaptation française ; exemple : *Schaerbeek*.

Ensuite, la finale. Un pluriel serait un phénomène assez rare, sans déterminatif qui le soutienne, sauf peut-être s'il s'agissait d'un toponyme. Mais il est aberrant que l's du pluriel soit articulé : c'est le type de la consonne purement graphique, puisque nos dialectes, comme le français, ont perdu depuis longtemps cette marque morphologique dans la prononciation. Et il serait aussi aberrant que l'e muet soit devenu tonique. Sans doute a-t-on des cacographies qui entraînent une mauvaise prononciation, comme *Lefébure*, mais il se fait que *Schayes* n'est jamais écrit avec un accent.

Un rapide coup d'œil sur les annuaires des téléphones révèle que le nom est inconnu dans les provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg ; mais il y a six représentants à Bruxelles, un à Louvain. Ces annuaires sont assimilables à de simples sondages. Les répertoires de mon maître Omer Jodogne<sup>(1)</sup> sont bien plus sûrs. Ils ne connaissent que deux attestations dans l'arrondissement de Liège, tous deux à Liège même, mais quarante-cinq attestations dans l'arrondissement de Nivelles. On peut être plus précis encore, car, dans le Brabant wallon, le nom occupe une aire restreinte : si l'on met à part un représentant à Rebécq-Rognon, à l'ouest de l'arrondissement, toutes les mentions se regroupent dans une zone limitée, dont Genval est la pointe extrême vers l'ouest, et Mont-Saint-André la pointe extrême à la fois vers le sud et vers l'est. Le plus grand nombre de représentants se trouve dans l'actuelle commune de Beauve-

(1) *Répertoire belge des noms de famille* : t. I, *Arrondissement de Nivelles*. Louvain, Nauwelaerts, 1956 ; t. II, *Arrondissement de Liège*. Bruxelles, Commission royale de toponymie et de dialectologie, 1964. Les matériaux proviennent du recensement de 1947.

chain : soit 19 sur 45, dont 12 rien que pour l'ancienne commune de Beauvechain. On a l'impression que c'est là le point de départ, d'où la famille aurait essaimé, mais surtout dans le voisinage immédiat. Notons que le représentant de Rebecq-Rognon est une religieuse originaire de Tourinnes-la-Grosse (actuellement commune de Beauvechain).

Un érudit de l'endroit, Joseph Schayes, qui appartient justement à cette famille, a publié en 1975 *Les sentiers de l'histoire à Beauvechain et environs* (Bruxelles-Louvain-Beauvechain, Vander). On y découvre des données qui résolvent les difficultés soulevées ci-dessus et qui confirment ce que je viens de proposer sur l'origine géographique du nom. Voir surtout les chapitres X et XI, *Le manoir de Dolchain* (pp. 33-36) et *La ferme Schayes actuelle* (pp. 37-40). Il y a d'autres indications dans un second livre que cet auteur vient de faire paraître : *Tourinnes, Beauvechain, terres d'enclave de la principauté de Liège en Brabant* (Beauvechain, Editions historiques, 1978); voir surtout p. 194. Joseph Schayes, qui prépare une généalogie de sa famille, a bien voulu me donner des renseignements supplémentaires.

D'après un document dont il m'a communiqué la copie (Greffes scabinaux de Nivelles, n° 2403, 21 juin 1605), la famille en question apparaît à Beauvechain en 1605 dans la personne de Pieter Schouwehuys, « mari et mambour » de Barbe Pardieu. Le nom présente ensuite une grande variété : notamment *Schauheuze*, *Scaheuze*, *Scahuys* ou *Scahuize*, qui est la forme adoptée par le curé Pierre Pirotte (1603-1647), *Scaheys*, qui se généralise sous le pastorat du curé Lambert de Fernelmont (à partir de 1648) et qui régnera tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Scaheys* est, à première vue, la « lectio difficilior », et on serait tenté de voir dans *-huis* une réfection d'après un

mot mieux connu. La chronologie n'appuie pas cette interprétation. Si l'on part de la première attestation, on reconnaît dans ce composé flamand *schouw* « cheminée » et *huis* « maison ». L'ancêtre portait encore un prénom de forme flamande, ce qui montre à la fois son origine et le caractère récent de son installation en pays wallon, laquelle est due sûrement à son mariage avec une femme de Beauvechain. *Sca-* pourrait s'expliquer par une prononciation dialectale flamande, mais il faut tenir compte aussi du fait que les Wallons ont eu de la peine à comprendre, à reproduire et à transcrire un nom venu d'ailleurs. Pour arriver à des explications tout à fait sûres, il faudrait connaître la forme exacte que revêtait le nom avant de passer en Wallonie.

A partir de 1800 (*Les sentiers...*, p. 39), une autre forme s'impose, rarement attestée auparavant, *Schayes*. On y observe une double métathèse : l'une, purement graphique, car l' *h* était sans doute muet entre les voyelles et, en tout cas, il ne correspond à aucun phonème lorsqu'il se met après le *c* ; l'autre, celle du yod, s'est, je crois, produite dans l'oral avant d'être entérinée dans l'écrit, le groupe [aëys] était moins facile à prononcer que le groupe [ayès]. Le fait que l'état civil ait été confié depuis 1796 au secrétaire cantonal, à Grez, a peut-être joué un rôle, car cela rompait avec la tradition locale des registres paroissiaux.

Il est curieux de constater que la double métathèse affecta le nom des diverses branches : non seulement les descendants de Lambert Scaheys (1737-1819), qui conserva la ferme familiale, mais aussi les descendants de son frère Michel Scaheys (1736-?), qui se fixa à Louvain, parmi lesquels l'érudit Antoine G. B. Schayes (1808-1859), membre de l'Académie royale de Belgique. Le répertoire d'O. Jodogne ne conserve plus aucune trace du nom *Scaheys*, ni des autres variantes mentionnées ci-dessus.

La présente note n'a d'autre ambition que d'écarter une étymologie sans fondement et de rappeler deux points de méthode : l'intérêt que présente la forme orale des noms de famille, mais l'histoire de la forme écrite ne peut être reconstituée que par le dépouillement des archives.

André GOOSSE.

## Chronique

**Mémoires universitaires 1978.** Mém. de licence en Philol. Romane, sauf indication contraire.

*Université de Liège :*

CABAY Martine, *Poèmes wallons relatifs à la Révolution verviétoise et à ses prémisses*.

GÉRARD Marie-France, *Aspects de la librairie et de l'édition à Liège sous le règne de Charles-Nicolas d'Oultremont (1763-1771)*.

GOURDIN Jean-Luc, *Le Cercle royal dramatique wallon des verreries d'Herbatte et de Jambes (1894-1934). Histoire et idéologie*.

KAYE Michel, *Toponymie de Saint-Georges* [W 68].

SERVAIS Myriam, *Étude toponymique de la commune d'Arbrefontaine* [B 3].

*Université de Louvain :*

BERTE Françoise, *Étude dialectologique sur le vocabulaire des menuisiers ébenistes d'Ath*.

DEMARCIN Elisabeth, *Vocabulaire de la vie familiale à Tournai*.

ERNOULD Françoise, *De voornaamgeving te Namen : een sociolinguistisch onderzoek (periode 1960-1975)*; Philo. germanique, 1977.

GILLES Michel, *Étude toponymique de la commune de Hour* [D 85].

HECQ Cécile, *La bulle des champs. Un univers : Arthur Masson*.

HOMEL Chantal, *Les ardoisières de Warmifontaine* [Grapfontaine Ne 61].

LECLERCQ Chantal, *Le vocabulaire [français] de la boulangerie-pâtisserie dans la région de Verviers*.

PICRON Monique, *Le vocabulaire [français] de la boucherie en Hainaut, à Bruxelles et dans le nord de la France*.

POTHEN Henri, *Les fêtes de l'année à Malmedy*; Institut d'Éducation Physique.

RAVALINGHIEN Nicole, *Provençalismes, régionalismes, néologismes dans l'œuvre de Jean Giono*.

REIGNIER Claude, *Jeux populaires du Tournaisis*; Institut d'Éducation Physique.

- SANZOT Elvire, *Le vocabulaire régional [français] de la découpe en boucherie dans les provinces de Liège, Namur et Luxembourg.*
- SCIUS Michel, *Les échasseurs namurois. Approche historique et technique*; Institut d'Éducation Physique.
- VANDENBOSCH Marie-Hélène, *Les fruits et les légumes dans le commerce. Étude des dénominations [françaises] en Belgique francophone, spécialement dans la région d'Andenne.*
- VANORLÉ Bernard, *Le parler de Neerheylissem : quelques aspects de la vie sociale.*
- WARNANT Marie-Agnès, *Le vocabulaire concernant le matériel agricole en français contemporain.*
- Université de Bruxelles :*
- VANCOMELBEKE Philippe, *Le vocabulaire technologique du fileur et du tisserand à Mouscron (étude dialectologique).*

#### TABLE DES MATIÈRES

|  |     |
|--|-----|
| Louis REMACLE, <i>L'origine des mots français exhaure et exhaurer</i>          | 5   |
| Victor GEORGE, <i>La colombophilie dans le Condroz liégeois</i>                | 36  |
| Jules HERBILLON et Louis REMACLE, <i>Notes sur le fascicule 138 du FEW</i>     | 55  |
| Jules HERBILLON, <i>Notes de lexicologie : angarier, bidlot, mignole, mine</i> | 73  |
| Pierre RUELLE, <i>Les jurons borains</i>                                       | 80  |
| Robert DASCOTTE, <i>Le jeu de balle pelote dans la région du Centre</i>        | 92  |
| Lucien LÉONARD, <i>Comparaisons traditionnelles en namurois</i>                | 107 |
| <b>Mélanges</b>  |     |
| Louis REMACLE, <i>Notes critiques</i>  | 127 |
| Louis REMACLE, <i>Le toponyme bouhon-toûrnê (Esneux)</i>                       | 135 |
| André GOOSSE, <i>Le nom de famille Schayes</i>                                 | 138 |
| <b>Chronique</b>   |     |
|  | 143 |

SOCIÉTÉ DE LANGUE  
ET DE LITTÉRATURE WALLONNES LIÈGE

**Cotisations** : Pour faire partie de la Société et recevoir les publications ordinaires de l'année, il suffit de s'inscrire en versant la cotisation annuelle de *membre affilié* (325 F) ou de *membre protecteur* (minimum 500 F) au C.C.P. ci-dessous.

**Vente des publications** : s'adresser exclusivement à Roger Pinon, C.C.P. Compte Affaires 000-0765039-97, quai de Rome 10, B<sup>e</sup> 031, 4000 Liège. Une liste complète des publications disponibles est en préparation et sera jointe à un prochain numéro de la revue.

**Extrait du catalogue :**

*Les Dialectes de Wallonie*, t. 1 (1972), t. 2 (1973), t. 3 (1974-1975), t. 4 (1975-1976); le tome . . . . . 300 F

*Bulletin de la Société de Langue et de Littérature wallonnes* (76 tomes parus, la plupart encore disponibles) :

tome 75 (1974) : A. LALOUX, *Mi p'tit viyadje dès-ans au long*; J. MASSONNET, *Lexique du patois gaumais de Chassepierre et de la région (A-C)*, 356 pp. . . . . 500 F  
tome 76 (1975) : J. MASSONNET, *Lexique...* (fin) . . . . . 500 F

*Bulletin du Dictionnaire wallon*, 23 tomes } s'informer auprès de  
*Annuaire de la Société*, 34 tomes } M. Pinon

*Bibliothèque de philologie et de littérature wallonnes* :

L. LÉONARD, *Lexique namurois*, 1969, 964 pp. . . . . 1.450 F  
J. FELLER, *Traité de versification wallonne*, 1928, 400 pp. . . . . 600 F

*Collection littéraire wallonne* :

1. J. CLASKIN, *Airs di flûte et autres poèmes wallons*, éd. critique par Maurice Piron, 1956, 156 pp. . . . . 250 F
2. W. BAL, *Fauves dèl Tâye-aus-Fréjes èt Contes dou Tiène-al-Bije*, 1956, 110 pp. . . . . 200 F
3. G. WILLAME, *Sonnets*, éd. critique par Jean Guillaume, 1960, 78 pp. . . . . 125 F
4. F. DEWANDELAER, *Oeuvres poétiques*, éd. critique par Jean Guillaume, 1970, 222 pp. . . . . 350 F

*Collection « Littérature Dialectale d'Aujourd'hui » :*

1. J.-D. BOUSSART, *Li Rodje Dame* . . . . . 100 F
2. É. GILLIARD, *Li Dérène saison* . . . . . 100 F
3. M. DUSSAUSSOIS, *Et l'iviér qui va v'ni* . . . . . 100 F



Imprimé en Belgique

BD. 27.157